

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES
TOME 15 – 1994/1995



BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

TOME 15 - 1994 / 1995

**Commission royale
des Monuments, Sites et Fouilles
de la Région wallonne**



Chambre régionale
rue du Vertbois 13c
B-4000 LIÈGE
Tél.: 041/32.98.51/52/53
Fax: 041/32.98.10

Chambre provinciale de Brabant wallon
rue de Nivelles 88
B-1300 WAVRE
Tél.: 010/23.11.52
Fax: 010/23.11.84

Chambre provinciale de Hainaut
place du Béguinage 16
B-7000 MONS
Tél.: 065/32.80.69
Fax: 065/32.80.66

Chambre provinciale de Liège
rue des Guillemins 16-34
B-4000 LIÈGE
Tél.: 041/52.66.09
Fax: 041/52.18.85

Chambre provinciale de Luxembourg
place des Chasseurs ardennais 4
B-6700 ARLON
Tél.: 063/22.03.69 – ext 146
Fax: 063/22.39.78

Chambre provinciale de Namur
rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 NAMUR
Tél.: 081/33.21.11
Fax: 081/33.21.10

**Direction Générale de l'Aménagement
du Territoire, du Logement et du Patrimoine
Division du Patrimoine**
rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 NAMUR
Tél.: 081/33.21.11
Fax: 081/33.21.10



Le Président remercie le secrétariat de la Chambre régionale – Monique Durieux, Pierre Gilissen, Josée Pirot et Nathalie Ruwet de leur collaboration à la mise en œuvre de ce bulletin.

Les articles engageant la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Diffusion: Service des publications de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, B-5100 Namur. – Tél. 081/33.21.47 – Fax: 081/33.24.13.

Contact: Didier Herman, José Pairoux.

Disponible également auprès:

- des centres d'information et d'accueil du Ministère de la Région wallonne. Pour tout renseignement utile: numéro vert, 0800.1.1901
- de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, rue du Vertbois 13c, 4000 Liège. Tél.: 041/32.98.51/52/53.

Editeur responsable: Jacques Barlet, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, rue du Vertbois 13c, B-4000 Liège.
© Région wallonne, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de la C.R.M.S.F. – Tome 15

- 1. La notion d'authenticité dans son contexte et dans sa perspective**
Jean BARTHELEMY, professeur à la Faculté polytechnique de Mons, vice-président de la CRMSF
- 2. L'art architectural, aujourd'hui**
Jean BARTHELEMY, professeur à la Faculté polytechnique de Mons, vice-président de la CRMSF
- 3. La «Grande Carrière» Pierre-Joseph Wincqz à Soignies – scénario pour une renaissance**
Gérard BAVAY, docteur en histoire, membre de la CRMSF
- 4. La problématique des carrières en matière de protection des sites**
Jacques BELLIERE, professeur émérite à l'Université de Liège, membre de la CRMSF
- 5. L'intérêt floristique des sites de la Meuse dinantaise et namuroise**
Jacques DUVIGNEAUD, professeur retraité, membre de la CRMSF, Jacqueline SAINTENOY-SIMON, licenciée en botanique
- 6. Reconnaissance de la grange du Biéreau à Louvain-la-Neuve, avant sa restauration**
Luc-Francis GENICOT, professeur à l'UCL, membre de la CRSMF et Mikhael de THYSE, conseiller de programmes au Conseil de l'Europe
- 7. L'ancien hospice du Vertbois à Liège**
Pierre GILISSEN, secrétaire permanent de la CRMSF, attaché au CESRW
- 8. Inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie – état d'avancement**
Nathalie de HARLEZ de DEULIN, conseiller scientifique auprès de l'a.s.b.l. Qualité-Village-Wallonie, membre de la CRMSF
- 9. Le rôle de la gravure dans la restauration d'un jardin historique – la restitution de la balustrade du jardin des Fleurs dans le parc d'Enghien**
*Nathalie de HARLEZ de DEULIN, conseiller scientifique auprès de l'a.s.b.l. Qualité-Village-Wallonie, membre de la CRMSF
Isabelle DERAMAIX, licenciée en histoire de l'art et archéologie, attachée à la Région wallonne*
- 10. La mise en valeur des gisements plombo-zincifères du nord-est de la province de Liège (ancien duché de Limbourg) particulièrement par la S.A. de la Vieille Montagne**
Firmin PAUQUET, directeur d'administration honoraire au Ministère de la Communauté germanophone, membre de la CRMSF
- 11. Présentation des archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne**
*Véronique PITTIE, licenciée en histoire de l'art et archéologie, attachée à la Division du Patrimoine
Caroline JEANMART, étudiante à l'ENSAV.La Cambre.*

Jean Barthélemy

Professeur à la Faculté Polytechnique de Mons

Membre correspondant à l'Académie Royale de Belgique

Vice-Président de la C.R.M.S.F.

**La notion d'authenticité
dans son contexte
et dans sa perspective**

Le Professeur Raymond Lemaire a récemment attiré l'attention sur l'ambiguïté qui entoure l'un des termes les plus usités et les plus signifiants dans les milieux de la protection des monuments: l'authenticité (*). Aussi bien dans la Charte de Venise que dans la Convention du patrimoine mondial, ce terme est effectivement le critère pivot qui est censé orienter à la fois l'esprit des interventions sur le patrimoine et le choix des plus prestigieux témoins de celui-ci. N'est-il pas surprenant que ce point focal de toute une philosophie d'action soit admis comme une telle évidence qu'elle puisse se passer de commentaires. Dans une matière aussi sensible, peut-on accepter le risque de laisser à chacun le soin d'en interpréter le sens ?

En effet, s'il faut entendre la notion d'authenticité de la conservation dans sa stricte acception – celle de la préservation absolue du message dans son état premier –, l'utopie est en point de mire pour tout ce qui concerne les ensembles bâtis, l'érosion du temps se chargeant bien, en dehors de toute intervention humaine, d'altérer l'intégrité de l'œuvre. L'authenticité absolue n'étant dès lors qu'une vue de l'esprit, sa relativité mérite d'être soumise à une analyse plus fine et à des évaluations mesurées.

Il est vrai qu'au moment où les meilleurs spécialistes de l'époque, essentiellement européens, se sont réunis à Venise pour établir une Charte, qui a elle-même pris la dimension d'un monument défiant le temps, l'animosité envers certaines restaurations falsificatrices de l'histoire coalisait les meilleurs esprits. L'unanimité était faite sur le concept d'authenticité et celui-ci ne suscitait pas le moindre doute sur sa signification, puisqu'il représentait exactement l'antithèse des conceptions dénoncées comme inadmissibles. Il s'agissait bien d'éviter toute confusion ou ambiguïté quant à la chronologie des différentes interventions en refusant d'une manière rigoureuse la «réinvention» du passé.

Le message était clair parce qu'il n'avait pas besoin d'être qualifié en lui-même, mais par simple opposition à son contraire. C'était en quelque sorte un message de combat en réaction vis-à-vis d'une pratique fort répandue et jugée à ce point dangereuse qu'elle réclamait un revirement brusque de conception. C'était un message inscrit dans l'évolution des idées et forgeant sa justification sur l'analyse des erreurs d'un passé récent.

*

* *

C'est en 1972 qu'est adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le Comité du Patrimoine mondial est constitué et, en 1977, les textes réglementaires et les directives sont prêts, fournissant les critères d'évaluation pour l'établissement de la liste du patrimoine mondial. Sur les traces de la Charte de Venise, l'article 24 des recommandations soumet l'inscription sur la liste à une question préalable en prévoyant de soumettre automatiquement le bien examiné à la règle de «l'authenticité pour ce qui est de sa conception, de ses matériaux, de son exécution ou de son environnement».

A la réflexion, l'extension à l'analyse critique des monuments de ce concept d'authenticité ne me paraît pas fondé. La volonté actuelle et hautement respectable d'appliquer une méthode scientifique rigoureuse,

admettant le fait d'une évolution inéluctable des formes tout au long de l'histoire, n'autorise pas à juger a posteriori toutes les anciennes interventions en se référant systématiquement à un critère relativement circonscrit dans le temps et dans l'espace. Pour l'évaluation du patrimoine, nous nous situons non dans le champ exclusif de l'historien qui s'inquiète de la fiabilité de ses repères, mais dans un champ bien plus vaste où l'on est davantage sensible à la globalité esthétique, culturelle et sociale de l'œuvre présentée.

Une anecdote me vient à l'esprit à ce propos. Me trouvant devant la façade récemment nettoyée de l'hôtel de ville de Mons, je me désolais de voir apparaître, çà et là, des pierres jaunâtres qui altéraient l'homogénéité de cette belle composition gothique en pierres calcaires. «Pas du tout», se récrie mon ami, fidèle défenseur de l'authenticité, «cette restauration de la fin du siècle dernier est immédiatement perceptible; elle ne laisse aucun doute sur l'emplacement exact des zones restaurées!» Cet argument ne m'a pas convaincu. Pour moi, le message esthétique d'une belle composition architectonique ne peut être altéré au profit d'une obsession de lisibilité historique. En l'espèce, ce rapiéçage provenait non d'un souci délibéré d'authenticité, mais d'une erreur d'appréciation dans le choix des pierres.

Selon moi, il importe peu que, pour échapper aux inévitables morsures du temps, les décors sculptés de certains monuments du moyen-âge aient été, comme c'était la coutume, refaits à l'identique, parfois plusieurs fois au cours du temps. Bien entendu, leur datation n'est pas toujours évidente en dehors de l'utilisation de moyens technico-scientifiques très sophistiqués. Le mérite de ces interventions n'est cependant pas mince, si l'on songe qu'elles nous ont permis de recevoir l'héritage presque authentique de leur «valeur formelle».

Chaque étape dans l'évolution d'un monument ne devrait-elle pas être appréciée dans le contexte culturel et historique qui était le sien, et non en référence à un critère issu d'une époque et d'une culture complètement différentes? Ce serait, me semble-t-il, une règle élémentaire de déontologie au regard de l'histoire et de la diversité des cultures. En transposant le problème dans le monde musical, il faut bien admettre que Jean-Sébastien Bach n'hésitait pas à insérer dans ses œuvres des thèmes musicaux empruntés à d'autres musiciens. C'était une pratique courante à son époque. Très heureusement, nous ne nous arrogons pas le droit de le traiter de faussaire en référence à nos règles en matière de droits d'auteur.

Dans un article paru en 1984 ⁽²⁾, Michel Parent posait déjà le problème de l'ambiguïté du critère d'authenticité comme condition sine qua non de l'éligibilité d'un bien culturel sur la liste du patrimoine mondial. En conclusion, il proposait une réponse nuancée, admettant notamment qu'«un mouvement, qui, au XIX^e siècle, serait devenu, au-delà de sa signification initiale et de sa propre série, un édifice symbolique de la grandiose renaissance des identités historiques, pourrait justifier sa prise en compte au titre du critère 6 (biens représentant de grands événements ou de grandes idées).»

Même si la conception romantique de ces œuvres va très naturellement à l'encontre de celles dont nous nous prévalons aujourd'hui, il faut se ranger du côté du bon sens: juger les œuvres selon les normes de leur temps et dans leur contexte culturel; j'oserais même dire suivant leur

authenticité circonstanciée, c'est-à-dire celle qui ne peut être que relative à un contexte précis.

La confusion dans laquelle l'application inconditionnelle du critère d'authenticité a mis l'établissement de la liste du patrimoine mondial, prouve bien la nécessité d'une clarification. Ainsi, comme le faisait remarquer le Professeur Léon Pressouyre, il est difficile de comprendre pourquoi, en 1985, l'examen de la Cité de Carcassonne magistralement reconstituée par Viollet-le-Duc a été ajourné alors que celle des Rhodes, tout aussi soumise à des «embellissements» durant la période fasciste, a été inscrite en 1988. De proche en proche d'ailleurs, au fur et à mesure de l'examen des dossiers, le critère d'authenticité, dans son acception stricte, apparaît tout à fait obsolète. Il ne peut plus faire autorité que compris dans son contexte historique et culturel.

Cette remarque prend tout son sens pour tous les monuments édifiés à partir de structures et de matériaux fragiles par nature même (le bois, la terre, la chaume et d'autres matériaux d'origine végétale). La conservation du matériau y étant impossible ou nécessitant des prouesses techniques totalement disproportionnées, sinon absurdes, c'est la préservation du savoir-faire artisanal qui constitue le premier souci, l'objectif étant de pouvoir renouveler, avec le même soin et la même qualité d'exécution que jadis, la forme initiale dans toutes ses subtilités. Ce sera certainement la contribution culturelle la plus fondamentale des pays asiatiques à l'éveil de l'humanité aux exigences ultimes de la conservation; car, en Europe, si l'on n'y prend pas garde, c'est finalement par manque de main-d'œuvre hautement qualifiée que pourrait sombrer le patrimoine architectural.

*

* *

C'est forcément sous un tout autre jour qu'il faut envisager la notion d'authenticité dans le contexte de recommandations relatives aux interventions sur le patrimoine architectural et urbanistique. Ici, l'authenticité doit être située dans une perspective d'avenir.

Il y a trente ans, au moment où était élaborée la Charte de Venise préconisant sur le plan international un certain nombre de principes d'intervention sur les monuments historiques, rares étaient ceux qui pouvaient s'imaginer l'ampleur qu'allait prendre ce que Françoise Choay qualifie de «culte du patrimoine»⁽³⁾. Plus rares encore étaient sans doute ceux qui mesuraient toute l'extension qui allait être donnée à cette notion aussi bien à travers le temps qu'à travers l'espace: de la ruine antique aux ascenseurs hydrauliques, de la simple maison rurale à de très grandes zones urbaines.

Personne ne peut nier qu'il s'agisse bien là d'un important fait de société, indiscutablement lié à une grande désaffection vis-à-vis de l'urbanisation contemporaine. Ce culte est le signe d'un désenchantement collectif face à la dégradation et à la déshumanisation du cadre de vie. Il y a même lieu de se demander si ce retournement des mentalités ne prend pas racine bien plus loin dans l'inconscient collectif, ce qui aurait pour effet de poser toute la problématique de la conservation des monuments et des sites sous un angle tout nouveau.

Au cours d'un Colloque, tenu dernièrement à Charleroi, centré sur la perception «sociale» du patrimoine architectural traduisant peut-être le

caractère éminemment affectif, sinon émotionnel qui sous-tend à présent la reconnaissance du patrimoine urbanistique et architectural, les diverses interventions et le climat général m'ont permis d'affermir mes convictions à ce propos.

Pour moi, en effet, la peur que l'on ressent confusément à l'idée de perdre la moindre trace du passé, fût-elle assez anodine, est l'incontestable signe d'une réelle angoisse vis-à-vis de l'avènement du monde des technologies avancées que certains ont coutume d'appeler société post-industrielle.

Heureusement, celle-ci n'est encore qu'à l'état d'ébauche. C'est précisément notre responsabilité collective de la construire dans une perspective humainement favorable. A cet égard, il me paraît particulièrement intéressant d'interroger la jeunesse, car ce sont dans ses frémissements qu'apparaissent les prémices du futur. C'est elle qui ressent avec le plus d'acuité l'inextinguible aspiration de l'homme au changement. Qui pouvait croire, il y a seulement cinquante ans, que la jeunesse éprouverait un tel besoin de ressourcement au départ des spécificités culturelles régionales? Qui pouvait soupçonner que les images futuristes proposées par les apôtres du modernisme industriel ne parviendraient à fasciner que durant moins d'un demi-siècle ?

Entendons-nous bien: les jeunes sont passionnés par la frange la plus avancée de la technologie de pointe: l'informatique, la robotique, la révolution audiovisuelle,... Par contre, ils rejettent l'habitat sous forme de cubes anonymes accrochés en plein ciel et continuent à soupirer devant le charme des maisons ancestrales. Pour certains, un tel comportement peut paraître contradictoire. Ce n'est pas du tout mon sentiment.

En vérité, aux portes de l'ère post-industrielle, la jeunesse pressent que cette nouvelle phase de l'histoire universelle aura besoin de s'appuyer sur un nouveau contrat de société. Les traits essentiels de ce contrat apparaissent en filigrane des sentiments apparemment contradictoires de la jeunesse. Il s'agira d'organiser la coexistence harmonieuse d'activités humaines situées aux deux extrémités des modes de production: la conception informatisée et le savoir-faire pré-industriel composant deux facettes contrastées, mais indispensables l'une à l'autre, d'un même processus visant la qualité et la personnalisation du cadre de vie.

En la circonstance, la trajectoire intellectuelle de l'un des ténors de la futurologie architecturale ne manque pas d'intérêt. Il s'agit de Yona FRIEDMAN. C'est lui qui, il y a trente ans, imaginait de construire à quarante mètres au-dessus des toits de Paris un immense treillis métallique dans lequel il proposait de venir déposer par hélicoptère des cellules préfabriquées. L'intérêt du système consistait essentiellement à pouvoir les remplacer aisément au gré des progrès technologiques. C'est le même FRIEDMAN, qui a écrit et dessiné un petit manuel pour le Conseil de l'Europe à l'occasion de l'année européenne du patrimoine architectural. On y voyait des enfants jouant au ballon dans la rue. Le titre en était: «La ville est à vous». Ahurissant retournement d'opinion, qui est particulièrement révélateur d'une révolution dans les esprits.

Jour après jour, les expériences et les projets, qui se donnent pour objectifs de revitaliser la ville dans le respect de son identité et d'y réserver une place prioritaire à un habitat diversifié, se multiplient. Récemment, étaient proclamés les résultats d'un grand concours européen d'archi-

teature. Le thème en était fort clair: «Chez soi, en ville». Originaires des quatre coins d'Europe, une centaine de jeunes architectes se sont penchés avec passion sur deux quartiers urbains, l'un à Liège, l'autre à Charleroi. Dans leurs propositions, réhabilitation architecturale et construction intégrée sont associées pour que revivent ces quartiers grâce à une interpénétration équilibrée des fonctions urbaines au service de l'habitat.

Une telle conception de l'avenir donne tout son sens à une politique active et résolue de réhabilitation et de rénovation des sites d'activité économique désaffectés, de protection des espaces verts et de renforcement de la pluralité des activités sociales, économiques et culturelles dans le cœur de nos villes; bref, selon l'expression du Conseil de l'Europe, de «Renaissance de la Cité»: un processus incluant à la fois la restauration soignée d'un monument historique réaménagé en musée, l'adaptation élémentaire d'une maison modeste aux normes actuelles de confort et la réutilisation d'un immeuble industriel à des usages artisanaux, dans une même vision d'avenir. Le rôle du patrimoine urbanistique et architectural dans son ensemble s'en trouve valorisé; de témoin important, mais relativement figé d'un monde perdu, il devient un atout majeur pour l'élaboration du nouveau monde et un incitant fécond à «la compétence d'édifier», préconisée par Françoise Choay ⁽³⁾.

*

* *

Tel est brossé en larges traits, le contexte dans lequel doit s'insérer la réflexion sur les méthodes de réhabilitation du patrimoine et, notamment, sur le principe du respect de l'authenticité dans la conservation.

Au fur et à mesure de l'élargissement de la notion du patrimoine, se fait plus pressante la nécessité de synergies efficaces entre les différentes interventions à chaque niveau de l'opération globale de régénération. Car, la réhabilitation est une notion qui, sans que l'on y soit bien conscient, bouleverse tant d'habitudes et dérange tant de positions confortables qu'elle risque d'être vidée de son sens si les actions sont menées dans la dispersion et dans l'ambiguïté des objectifs.

Dans cette perspective, il s'agit de se mettre d'accord sur le message spirituel et matériel que nous voulons léguer aux générations futures et sur la meilleure manière de le transmettre. C'est bien entendu le rôle que doit jouer la Charte de Venise, heureusement complétée par la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques. Ces documents restent un cadre de référence particulièrement convaincant et stimulant. A l'épreuve du temps, la première apparaît comme un texte réellement visionnaire, même si, – et peut-être du fait que –, il laisse une certaine souplesse d'interprétation.

Par exemple, l'objectif, défini à l'article 3 de la Charte, invitant à «sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire» n'est pas aussi clair et aussi facile à appliquer qu'il n'y paraît; lorsque certains ajouts, authentiquement historiques, gâchent la qualité artistique globale, peut-on légitimement les supprimer? La Charte fort prudemment ne se prononce pas sur ce dilemme. C'est l'un des cas où s'opposent les historiens et ceux qui, parmi les artistes, restent surtout attachés à l'«l'authenticité formelle». Le débat reste donc ouvert cas par cas et est souvent d'autant plus délicat qu'en son article 5, la Charte émet le souhait

que le bien soit affecté à une fonction utile à la société. Dès lors, le choix du parti architectural ne peut donc échapper à la mise en confrontation des différentes valeurs en présence: qualité esthétique de l'œuvre originelle et des apports successifs, importance symbolique et culturelle, valeur d'usage, opportunité socio-économique,... Bref, la Charte laisse une marge de manœuvre non négligeable pour l'expression des diverses tendances culturelles et pour l'inexorable évolution des idées.

Il n'empêche que les recommandations de conserver tout ce qu'il est possible de sauvegarder dans son intégrité matérielle, de respecter autant que possible les apports successifs de l'histoire, de se préoccuper de la qualité du cadre environnant et de recourir s'il en est besoin à une composition architecturale qui porte la marque de notre temps, représentent autant de principes qui tentent de jeter un pont entre le respect de la substance historique et la recherche d'une insertion harmonieuse de la modernité.

Il faut se rappeler que la manière d'intervenir sur un monument a toujours été liée à la valeur et au rôle que la société, et spécialement les élites culturelles, lui attribuait. Cette règle ne souffre que peu d'exceptions. Avant la révolution industrielle, les normes esthétiques évoluaient peu à peu; la société faisait choix de son style et le patrimoine architectural ne devait pas faire obstacle à cette évolution des goûts. Il était au besoin détruit ou transformé sans beaucoup de retenue afin de s'accorder aux nouvelles tendances du moment. C'est la prise de conscience de la valeur historique du monument qui, au siècle dernier, a placé celui-ci à l'abri de ces pratiques destructives. Corrolairement, le fossé n'a cessé de se creuser entre les pratiques de la restauration et celles de l'architecture nouvelle. D'une certaine manière, la Charte de Venise a renoué avec la tradition en ouvrant les portes à la création contemporaine.

Cette ouverture à l'art contemporain d'aujourd'hui représente l'apport le plus spectaculaire, mais aussi le plus controversé de la Charte de Venise. Dans la perspective de la nécessaire synergie des actions de conservation et de construction nouvelle intégrée, j'y vois néanmoins pour l'avenir un très grand espoir. Mais, le chemin sera encore long avant de pouvoir célébrer cette grande réconciliation, car le défi lancé à l'architecture contemporaine est difficile. Il s'agira pour elle de remettre à l'honneur des critères de cohérence et de sagesse fort éloignés des pratiques exagérément individualistes qui s'y sont installées.

Nombreuses sont les réalisations qui n'offrent que le spectacle d'un détestable affrontement. A Tournai, quelques meneaux de pierres de fenêtres romanes avaient disparus. Pour leur restitution, c'est le béton qui a été choisi afin d'éviter toute confusion. Cette louable intention n'a servi qu'à souligner l'affligeante banalité de l'intervention et à dégrader considérablement l'harmonie de ces belles façades. Ailleurs, l'architecte s'est cru obligé de s'opposer brutalement à la composition originelle en brisant les rythmes, en se moquant des proportions, en multipliant les couleurs criardes,... Toutes ces expériences malheureuses mettent à jour l'éclatement de l'architecture contemporaine et son manque de lignes de force. Elles témoignent aussi parfois d'une interprétation caricaturale du concept d'authenticité en exagérant délibérément la rupture esthétique introduite par l'intervention nouvelle.

Heureusement, par contre, chaque année, de nouvelles expériences fournissent la preuve que l'adjonction judicieuse de la qualité contemporaine à celle du passé permet à certains ouvrages de renaître plus beaux et plus appropriés que jamais: l'innovation talentueuse sans brutalité démonstrative. Une strate nouvelle complète les strates du temps. L'authenticité, sous son aspect dynamique, s'en trouve renforcée et actualisée.

L'intégration architecturale dans les sites urbains et la réhabilitation d'anciens immeubles représentent des thèmes de recherche et d'expérimentation qui commencent à passionner les meilleurs architectes de notre temps et qui donnent lieu à de fructueuses confrontations d'idées au sein des écoles d'architecture. L'imagination créatrice peut prendre une nouvelle orientation. Au lieu de s'extraire du réel, elle doit au contraire s'en imprégner. Elle doit en saisir toute la complexité et relever au sein de cette richesse les moindres indices permettant d'orienter la spécificité de la réponse architecturale.

Nous sommes au cœur d'une phase passionnante de la recherche architecturale. La restauration de l'Hôtel Torrentius, bel immeuble du XVI^e siècle à Liège, peut servir d'illustration à ce sujet. Durant le siècle dernier, les croisées de fenêtre en pierre avaient été enlevées, ce qui, comme à Tournai, était préjudiciable à la qualité esthétique de la façade. Nul témoin ne permettait de connaître le profil des meneaux disparus. Pour les remplacer, l'idée initiale de Charles Vandenhove était d'utiliser des profils d'acier en double-té. Les dessins ne permettaient pas de vérifier à coup sûr la justesse de cette option. Aussi, l'architecte décida-t-il de construire le modèle en vraie grandeur et de le mettre en place. L'épreuve fut concluante: le ton n'était pas juste. La «linéarité» industrielle apparaissait plus nue et plus fruste que jamais entre les baies savamment ouvragées. Il fallut faire appel à la forme cylindrique, symbole de l'élément portant, et à un profil de traverse finement dessiné. Alors seulement, l'architecte pouvait marquer sa satisfaction; au-delà du temps, une rencontre s'était produite à un haut degré de qualité. Chacun y avait mis le meilleur de lui-même. Par leur superposition, les apports du temps valorisaient l'image d'un patrimoine marqué par la pérennité de la qualité architecturale.

*

* *

(1) Raymond Lemaire - Authenticité et patrimoine monumental dans «Restauro» no 125-126, 1993.

(2) Michel Parent - La problématique du Patrimoine Mondial Culturel dans Monumentum 1984, Ed. Butterworths, York.

(3) Françoise Choay - L'allégorie du patrimoine, Ed. du Seuil, 1992.

Jean Barthélemy

*Professeur à la Faculté Polytechnique de Mons
Membre correspondant à l'Académie Royale de Belgique
Vice-Président de la C.R.M.S.F.*

L'art architectural, aujourd'hui

*Logements sociaux à Bernalmont (Liège),
arch.: Pierre Arnould et René Greisch.*



Quoiqu'on puisse en penser, l'orientation de la pensée humaine n'échappe pas sinon aux modes, du moins à certaines ambiances émotionnelles passagères. Le plus curieux est sans doute qu'il faille attendre assez longtemps avant que n'apparaissent clairement les approximations d'un raisonnement inconsciemment lié à une ambiance polémique circonstancielle. Sans doute, faut-il attendre que les exagérations et les erreurs commises sous l'autorité du nouveau concept secrètent une telle dose d'incongruités que la sensibilité s'insurge, forçant l'esprit à un approfondissement de la réflexion et parfois à un inflexible des tendances idéologiques.

C'est bien, me semble-t-il, le cas des théories relatives aux modes d'intervention sur les monuments. C'est ce qui a conduit récemment à un approfondissement de la notion d'authenticité. Mais, à y regarder de plus près, ce concept n'est pas le seul qui mérite d'être réanalysé. Dans son article 9, en effet, la Charte recommande que «sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps.»

Incontestablement, cette affirmation ouvre le débat sur l'art architectural d'aujourd'hui. La théorie de l'architecture est désormais associée à toute réflexion sur le traitement du patrimoine. Il faut donc baliser le terrain.

Le chemin est bien long pour comprendre le sens profond d'une discipline de l'esprit et d'une pratique, dont l'origine remonte bien avant notre ère et dont nous ressentons tous les effets sur notre existence quotidienne.

Aller à la rencontre de l'«art» architectural, c'est se préparer à un cheminement a priori hasardeux, tant les mécanismes de l'art sont complexes, sinon rebelles à l'analyse rationnelle. Il faut cependant bien tenter de s'y frayer un chemin si l'on veut pouvoir définir la mission de l'architecture dans la communauté des hommes. Pour cela, il faut pouvoir dégager l'architecture des mille contingences et déguisements qui l'encombrent et qui empêchent d'en découvrir la vraie nature. Aussi, paradoxalement, le chemin le plus direct, c'est d'en saisir les conditions à l'origine, au moment où l'architecture est soumise aux forces les plus intimes de la nature humaine.

Le grand Architecte américain Louis Kahn le disait fort à propos :

«Il est bon pour l'esprit qu'il remonte au commencement des choses, parce que le commencement de toute activité humaine est son instant le plus merveilleux. Car, c'est dans cet instant que résident sa force spirituelle et ses ressources, desquelles il nous faut constamment tirer notre inspiration» (1)

Depuis les temps les plus reculés, l'homme primitif cherche à se protéger. Il bâtit une cabane. Il la pose sur pilotis pour éviter les crues. Il acquiert une certaine habileté pour façonner les matériaux qui sont à sa portée. Il apprend à organiser l'espace et à le cloisonner suivant ses besoins. On reste fasciné devant les ressources de son esprit d'invention et la qualité de son savoir-faire.

Dès l'origine, il ne s'arrête pas à cette facette «technologique» de la construction. L'homme est global. Il ne sait pas compartimenter en lui,

l'organisateur, le constructeur et le poète. Lorsqu'il construit, c'est tout son être qui intervient: le croyant, l'amoureux, le membre d'une communauté. Il doit impérativement répondre à un besoin d'expression. Il s'efforce de rendre plus intelligible la manière de limiter le volume, de le subdiviser. Il met en valeur certains détails: le toit, symbole de protection; la porte, symbole de l'accueil; la demeure du chef, symbole de l'autorité,...

Son instinct, son intuition, son imagination, son intelligence, sa sensibilité, sa culture, bref toutes les forces vives de son être se réunissent en lui pour créer l'œuvre architecturale.



Couvent de Clerlande, arch.: Jean Cosse.

Dans cette architecture, on retrouve une organisation spatiale qui ne peut s'expliquer par les seuls arguments pratiques, une structure dont la finition va bien au-delà de la simple nécessité constructive, une forme qui manifestement cherche à intéresser.

Formes, fonctions, structures se compènètrent pour ne constituer qu'un tout indissolublement lié où s'exprime le cœur autant que l'esprit. Il ne faut pas chercher plus loin le sens à donner à l'«art» architectural, poésie de la construction.

*

* *

Quelques exemples, puisés çà et là dans le monde, nous rappelleront toute la richesse inventive de l'homme et toute sa volonté de réaliser des témoignages de son art. Ces exemples nous mettent en présence d'ouvrages où, suivant l'expression de Frank Lloyd Wright:

«la pensée et les sentiments humains entrent en jeu pour créer un tout harmonieux, dont la structure d'ensemble possède une signification». (2)

L'histoire de l'architecture nous permet de suivre, de siècle en siècle, la continuité de ce message; car, au-delà de l'évolution des modes de vie et des techniques, c'est l'esprit et le cœur du même «être humain» que l'on sent sous chacune de ces œuvres.

Ainsi, l'Acropole, par son implantation dominante, par l'articulation subtile de ses volumes, par la précision déroutante de ses corrections optiques, par l'éclat de ses marbres sous la lumière, rend compte d'une société sensible aux moindres raffinements de la forme.

La lumière qui filtre le long du dôme du Panthéon révèle, mieux que de longs discours, la puissance impériale de Rome.

Entrez à Vézelay; à travers le portique, vous découvrez le reflet d'une foi sereine et douce.

C'est le prodigieux métier de constructeurs exceptionnels qui vous étreint sous les voûtes vertigineuses de Reims. On sent bien que leurs exploits étaient supportés par tout un peuple pour la plus grande gloire de Dieu.

Mais, cette communion à l'architecture ne se résume pas à quelques exemples prestigieux. Elle peut être tout aussi intense devant l'admirable architecture rurale, si vraie par la simplicité et la hiérarchie de ses volumes; c'est le cas de Saint-Cirq-la-Popie, remarquable bourgade accrochée à son rocher. Les pans de toiture de tuiles brunes s'y étagent sagement sous la nef de l'église. C'est aussi le cas de ces villages condruziens, témoignages convaincants d'une société rurale bien organisée, dont l'esprit d'invention est tout imprégné d'une grande sagesse «écologique».

En tout cela, l'architecture a fait corps avec les caractéristiques de son époque et avec la géographie des lieux. Elle en exprime et, souvent, en exalte les qualités. Elle soumet chacun de ses édifices à une hiérarchie symbolique précise. Elle s'inscrit finalement dans une cohérence des formes, synthèse de l'esprit d'une société qui englobe tout ce qu'elle touche.

Leçons irremplaçables de l'histoire.

*

* *

Mais, comment traduire aujourd'hui ces leçons d'histoire ?

A ce propos, il est bon de rappeler le malaise causé par l'éclectisme dont on peut encore mesurer les ravages en observant l'incohérence esthétique des objets quotidiens. Se servir d'une image volontairement caricaturale permet de mieux situer le problème:

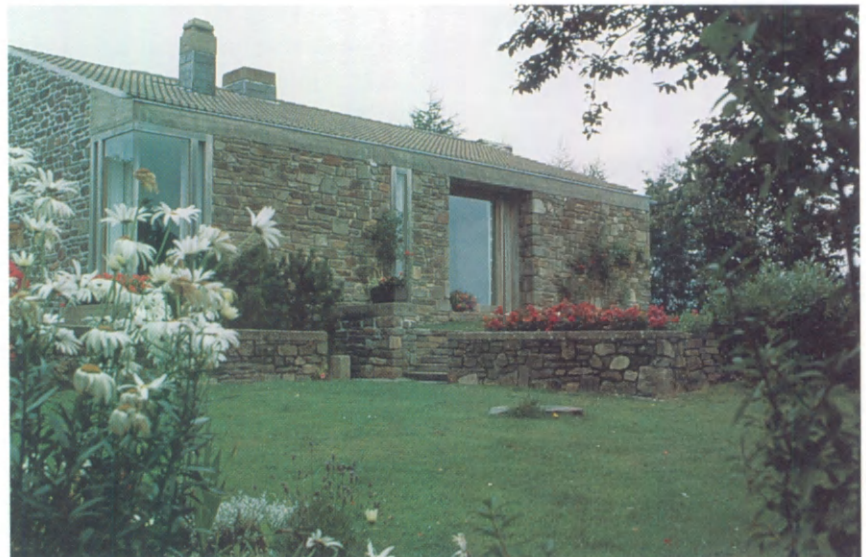
Harassé, Monsieur le Directeur rentre dans un lotissement de la banlieue de Bruxelles; son cottage anglais se trouve précisément entre un beau grand chalet suisse tout neuf et une fausse gentilhommière à la française.

Il pose négligemment son pardessus sur un bahut faussement mérovingien. Il s'assied dans son fauteuil Louis XIV, ouvre les portes de son armoire normande pour découvrir sa télévision. Sa femme apporte des petits fours dans un plateau chinois. Suspendu au plafond, une vieille roue de charrette est garnie de fausses bougies électriques tandis qu'un faux feu de cheminée émet par instant quelques rayons rougeoyants.

En fait, cette caricature n'est pas si loin qu'on pourrait le penser de certaines situations concrètes que chacun d'entre nous a déjà pu observer.



Habitation Clerfayt à Mons, arch.: Jean Barthélemy.



Habitation Gazon-Nelles à Sourbrodt-Waimes, arch.: Bruno Albert.



Editions et imprimerie Pierre Mardaga à Liège, arch.: Bruno Albert.

Le grand malentendu provient du niveau où se situe l'étude des formes livrées par l'histoire. Les prendre au premier degré, superficiellement, sans approfondir les raisons qui les sous-tendent, c'est inévitablement s'exposer à un pillage naïf qui ne peut que dénaturer le sens profond des formes. Par contre, en rechercher les causes directes et indirectes, en apprécier les qualités de logique et d'expression dans un contexte bien défini, comprendre ce qui, au-delà des modes et des styles, unit les plus beaux témoignages de la créativité humaine, c'est une expérience indispensable à tout créateur qui veut transcender son temps.

C'est ce que Max Bill faisait déjà remarquer à ses élèves en 1966: «L'architecture enfin guérie de sa maladie éclectique va pouvoir extraire du passé des enseignements importants. Cela explique peut-être pourquoi la leçon de l'histoire est devenue plus importante qu'il y a trente ans. Ayant cessé d'être utilisable directement, elle a acquis une grande valeur analogique». (3)

Les objectifs à assigner à l'enseignement de l'histoire de l'architecture s'en trouvent dès lors précisés. D'abord, cette histoire ne peut être dissociée de celle de l'urbanisme dont elle ne constitue qu'un aspect, l'œuvre architecturale ne prenant tout son sens que dans son cadre urbanistique. L'histoire peut précisément aider à saisir dans toutes ses nuances l'ambiance du lieu, fruit du génie inventif des générations successives, et à comprendre les mérites de structures urbaines qu'une excellente adaptation aux contextes sitologique, socio-économique et culturel a rendu spécifiques.

Bien entendu, il ne s'agit ni de former des encyclopédistes férus de datations, ni de livrer un ensemble de recettes stylistiques. C'est donc toute une pédagogie moderne et spécifique qu'il faut s'attacher à définir pour répondre à cette attente d'identification culturelle. Dès lors, l'histoire de l'architecture prend une dimension nouvelle. S'écartant d'un cadre trop strictement formaliste, elle tend à rechercher les modalités du processus d'adaptation des formes à l'évolution des idées et des techniques, à analyser les hiérarchies sémiotiques, à prendre conscience de l'importance du savoir-faire technique et de la déontologie des métiers de la construction. C'est un formidable champ d'investigation dans le cadre duquel il faut apprendre à observer, à méditer et à affiner sensibilité et créativité.

Mais, finalement, le plus grand mérite que l'histoire de l'architecture pourrait avoir dans la formation des architectes serait sans doute de leur faire prendre conscience de leur responsabilité sociale dans un monde à la recherche d'une nouvelle éthique susceptible d'insuffler plus de cohérence et de caractère à l'environnement.

*

* *

Une anecdote nous fera sans doute mieux saisir cette spécificité du métier de l'architecte.

Au hasard d'une rencontre récente dans les couloirs de la Faculté Polytechnique, la réflexion d'un Collègue, responsable de la section de mécanique, m'a beaucoup intriguée. Je pense qu'elle nous projette sans détour au cœur du débat: «Tu as de la chance», m'a-t-il dit, «toi, tu peux motiver tes étudiants grâce à des valeurs éthiques qui en valent la peine».

*Rénovation de l'Hôtel de Maître Ducoron
(ancienne brasserie Langie) à Ath, arch.:
Benoît Jonet.*





Rénovation du quartier Hors-Château à Liège, arch. Charles Vandenhove.

Je ne vous cacherais pas que j'ai d'abord été fort surpris; puis, je me suis interrogé sur le sens de son propos en comparant le cadre de nos deux enseignements. Tandis que son tableau noir se remplit de formules abstraites et que son discours semble se satisfaire d'une recherche exclusivement vouée à l'efficacité et au rendement, j'ouvre le champ d'investigation de mes élèves au spectacle de la ville. L'environnement et le comportement des hommes représentent la matière première complexe et passionnante soumise à notre observation. L'intelligence n'est pas seule à être mise en branle. A chaque instant, la sensibilité et l'intuition lui apportent leur aide: quelles sont les causes profondes qui ont permis que soit cachée telle perspective sur l'un des signes majeurs de la ville?... Mauvaise gestion du territoire? Pression excessive de la spéculation foncière?... Indifférence esthétique de la collectivité locale?... On est de plain-pied au cœur de la société. Les étudiants sentent dès lors intensément l'importance de leur future mission et l'étendue de leurs responsabilités. Ils sont conscients de l'éthique de leur métier.

Ils sont manifestement confrontés à une tâche dont l'éthique n'est pas autonome, mais, au contraire, viscéralement imbriquée à celle de la société.

*

* *

Or, que constatons-nous? Dans le domaine de la qualité de la vie, malgré d'incontestables succès, le bilan de la société industrielle n'est pas aussi séduisant qu'on aurait été en droit d'attendre de tant d'ingéniosités et d'efforts déployés: destructions d'équilibres écologiques fondamentaux, amoncellement de déchets de toutes espèces, progression d'un matérialisme égoïste, commercialisation outrancière et avilissante, approfondissement du gouffre économique entre pays pauvres et pays riches,... Pratiquement, chaque mois nous apporte son lot de nouvelles alarmantes qui doivent nous interpeller.

Ces méfaits, de natures apparemment si diverses, ont plus d'un point commun. Qu'ils touchent à la santé ou à la qualité de vie, ils sont le résultat d'un état d'esprit qui se satisfait de calculs économiques élémentaires: égoïsme restreints et collectivement néfastes, ils sont le résultat d'un manque d'éthique.

Nous sommes donc appelés à construire une éthique adaptée à notre société de technologie avancée. C'est pour moi le vrai défi de l'avenir.

*

* *

Une telle question a déjà fait l'objet de nombreuses conférences internationales, notamment sous l'égide du Conseil de l'Europe. De tous ces brassages d'idées, finissent par se dégager quelques objectifs généraux qui pourraient être assignés à la société post-industrielle. Essayons de les broser à gros traits: Là où la société industrielle n'avait pu conduire qu'à l'uniformisation, il faudra réintroduire les dimensions topographiques et culturelles qui donnent du «génie» aux lieux. Là où la société industrielle avait entraîné pollutions et dégradations de l'environnement, il faudra revaloriser le cadre de vie. Là où étaient le gaspillage et le désordre, il faudra en revenir à la sagesse et à la cohérence. Là où seul le court terme était pris en compte, il faudra se préoccuper du long

terme.

Bref, partout où était privilégié le quantitatif, il faudra préférer la qualité.

Il est piquant de se rappeler qu'en 1851 déjà, dans son rapport au Gouvernement français sur la grande Exposition tenue à Londres par l'industrie, le Comte de Laborde concluait par un semblable souhait: «La destinée de l'homme s'est améliorée par la machine», écrivait-il, «je veux maintenant qu'elle s'embellisse». (4)

Une nouvelle orientation éthique, plus écologique et plus humaine, doit progressivement se mettre en place. Elle ne le fera pas sans heurt, car elle bouleverse de nombreuses habitudes et elle rééquilibre de nombreuses situations. Elle conduit à mettre à l'honneur la durabilité et la qualité, à tenir compte des coûts écologiques réels de chaque opération et à préconiser le recyclage, l'adaptation et le réaménagement. Elle ouvre des perspectives exaltantes à ceux qui, face à la mégalomanie et à la dépersonnalisation, gardent jalousement le goût de l'initiative, de la responsabilité, de la créativité et de la qualité du travail.

*

* *

Il s'agit là de tout un faisceau d'idées-forces. Qu'il le veuille ou non, l'architecte est directement confronté à une telle problématique et doit définir son attitude face à ce projet d'avenir. En y adhérant, il peut revaloriser son image de marque et se dégager de la pression excessive des modes formalistes.

Concrètement, comment cette éthique peut-elle se traduire dans l'acte architectural ?

Répondre à cette question, c'est ouvrir la voie à la recherche dans trois directions:

- une meilleure insertion dans l'environnement, qu'il soit naturel ou bâti.
- une meilleure prise en compte de la complexité du problème posé et une meilleure adaptation aux besoins et aux aspirations de la communauté des hommes.
- une inlassable exigence professionnelle.

Ce sont, pour moi, les trois piliers de l'éthique architecturale contemporaine.

*

* *

En fait, en tant qu'organisateur de l'espace, l'architecte doit répondre aux exigences de deux maîtres: évidemment l'homme pour lequel il construit, mais aussi le site où il implante son édifice.

Longtemps, ce second maître a été oublié. Cela fait à présent partie de l'éthique de l'architecte de chercher à s'intégrer au caractère du site, que celui-ci soit naturel ou bâti. Le «Génius Loci» retrouve ainsi une place de choix dans les préoccupations de l'architecte.

Mon collègue Jan Tanghe m'a dit un jour: «La ville est notre maison... Chaque grain architectural que nous disposons dans la ville doit être

considéré non comme un élément isolé, mais comme la millionième partie d'un tout qui constitue l'objectif essentiel de l'architecture».

L'œuvre architecturale n'a de sens que si elle fait corps avec son cadre urbanistique qui, en quelque sorte, est son plus précieux guide.

Dès lors, l'imagination créatrice, dont rien n'autorise à minimiser le rôle fécond, peut prendre une nouvelle orientation. Au lieu de s'extraire au réel, elle doit au contraire s'en imprégner. Elle doit en saisir toute la complexité et relever au sein de cette richesse les moindres indices permettant d'orienter la spécificité de la réponse architecturale. Elle ne procède plus d'une distanciation a priori par rapport aux réalités. La topographie du lieu est une donnée qui stimule l'originalité de la solution et non plus une contrainte que la technique est chargée d'éliminer. «S'ancrer au site», que celui-ci soit naturel ou bâti, devient le Maître-mot. Suivant l'excellente formule de Frank Lloyd Wright, il faudrait parvenir à ce que chaque construction «fasse partie intégrante du paysage où elle est située et dont elle devrait refléter l'harmonie» (5). Les singularités de l'environnement urbain sont des éléments de référence qui orientent la recherche vers un renforcement de l'identité culturelle et non plus des particularités insignifiantes traitées avec mépris.

Il faut se rendre à l'évidence: partout dans le monde, le patrimoine urbanistique, largement délaissé durant des décennies, redevient l'objet d'attentions particulières. Souvent d'ailleurs, ces initiatives de protection ne sont pas le fait des autorités politiques, mais bien le résultat d'une prise de conscience de l'opinion publique. C'est parce que ce patrimoine est la référence irremplaçable qui permet de se situer dans le temps et dans l'espace. La force de ce repère n'est d'ailleurs plus exclusivement liée à la qualité esthétique du témoignage; le concept de limiter la notion de patrimoine aux seuls monuments prestigieux s'estompe; à l'inverse, la volonté de conserver la structure et le tissu urbains s'affirme davantage.

Même les sites industriels désaffectés, hier chancres maudits, sont de plus en plus ressentis comme les témoins d'un passé dont il serait sot de vouloir complètement balayer les marques d'effort et de douleur. Une anecdote m'a frappé à cet égard. Il y a une dizaine d'années, un ami imprimeur, installé au centre-ville, me parlait avec exaltation d'une imprimerie qu'il venait de visiter à Tapiola; ce remarquable bâtiment matérialisait son rêve: s'établir dans un zoning, si possible arboré, avec la conviction du triomphe absolu de la modernité. Quelques années plus tard, j'ai retrouvé cet ami; dans le cadre de l'expansion de son entreprise, il venait de faire rénover, en ville, un vieil atelier de mécanique désaffecté, s'enthousiasmant pour l'introduction de la nouveauté sur les traces du passé.

Ainsi, pour l'architecte d'aujourd'hui, le patrimoine urbanistique et architectural dans son ensemble représente une donnée de base qu'il n'est plus permis de négliger. Bien entendu, tout ne doit pas être conservé, l'état physique étant souvent le critère déterminant. Mais, la démarche architecturale, stimulée par un contexte concret aux mille singularités, peut prendre un nouveau virage qui permet d'associer, dans un même projet urbanistique cohérent, la revitalisation du patrimoine et l'insertion de constructions nouvelles.

Ne nous méprenons cependant pas. La mémoire des pierres ne doit



Le Barrage de la Plate-Taille, arch.: Jean Barthélemy.

pas nous obséder au point de nous stériliser. Le processus historique, qui a créé la ville et qui l'a modelée, ne peut être brusquement interrompu. L'image urbaine, conscience du passé, n'a jamais cessé d'être une image en devenir. Le paradoxe serait qu'au nom même de l'histoire, on mette artificiellement un terme à son évolution. Ainsi, le refus d'une dégradation de l'image urbaine ne devrait jamais signifier le recours à l'immobilisme et au passéisme; mais parallèlement, le champ offert aux transformations contemporaines ne devrait pas impliquer la perte de l'identité urbaine. Jadis, certains ont voulu faire passer le problème posé en ces termes comme un dilemme insoluble. Il existe effectivement des villes qui semblent avoir tout sacrifié à la folie d'un changement ne tolérant aucune contrainte et il en existe d'autres qui, au contraire, semblent vouloir ligoter leur avenir par excès de rigueur passéiste.

Les exemples ne manquent heureusement plus à présent pour démontrer que ce dilemme n'est apparent, car les formes répondant aux nécessités du changement sont généralement multiples et donc adaptables aux exigences sitologiques. Dès lors, dans les meilleurs des cas, l'apport contemporain enrichit l'ensemble urbain d'une strate nouvelle qui contribue à son actualisation. L'intégration architecturale dans des sites urbains et la réhabilitation d'anciens immeubles représentent des thèmes de recherche et d'expérimentation qui passionnent les meilleurs architectes de notre temps et qui donnent lieu à de fructueuses confrontations d'idées au sein des écoles d'architecture. La maison entre citoyens ne faisait plus recette au sommaire des revues spécialisées. Il n'en est plus de même aujourd'hui.

J'assimile ces modifications d'attitude à la difficile émergence d'une nouvelle sagesse, fondée sur une plus grande lucidité. Les théories teintées de futurologie technologique ont fait long feu. Cinquante ans d'efforts déployés pour bouleverser les structures urbanistiques séculaires ont échoué. Personne ne croit plus aux rêves fous des visionnaires; Paris ne sera heureusement jamais surplombé d'une résille métallique et de cellules d'habitat déposées par hélicoptères.

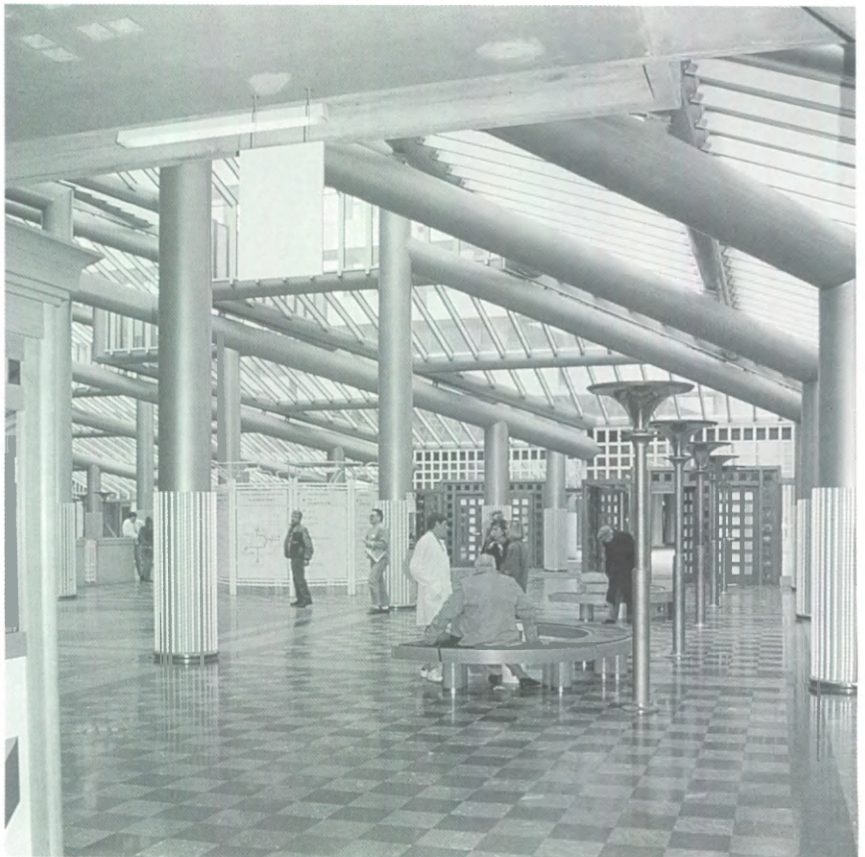
Nous sommes au cœur d'une phase passionnante de la recherche architecturale. Dans un monde complexe, divisé par les multiples contradictions d'intérêt, la marge de manœuvre est étroite. Elle fait appel autant à la conscience qu'au talent de l'architecte. Certains croient répondre à cette attente d'identification géographique et culturelle par l'éclectisme. Celui-ci n'est en fait qu'un renoncement coupable à l'esprit d'invention qui a toujours animé l'humanité. D'autres utilisent avec délectation les références formelles à l'histoire de l'architecture. Mais, peut-on dire qu'elles soient toujours faites avec le discernement et la subtilité souhaitables? Paradoxalement, de telles tendances, montées en épingle par une presse spécialisée friande de nouveautés extravagantes, ne portent-elles pas témoignage de la trop grande légèreté avec laquelle certains traitent encore l'histoire en y puisant arbitrairement des formes au lieu d'y chercher une valeur analogique?

Le Forum de l'A.E.E.A. à Aarhus, en mai 1985, a mis l'accent sur ces dangers. Une réflexion de grande sagesse y a été rappelée. Elle date de 1901 et est de l'architecte danois P.V. Jensen Klint: «Il s'agit pour l'architecte d'imprégner tout son être de la densité esthétique qui se dégage du passé architectural, non pour le recopier, mais pour le faire renaître en se livrant tout entier à son métier» (6).

«Le Carré de Cuesmes», arch.: Jean Barthélemy.



Hall du C.H.U. du Sart-Tilman, arch.: Charles Vandenhove.



S'efforcer obstinément de trouver «le ton juste» au sein de l'entourage, qu'il soit naturel ou bâti, tel est l'état d'esprit qui doit prévaloir.

Aussi, est-il indispensable de remettre à l'honneur l'étude des caractères morphologiques de l'environnement physique au départ de chaque projet. Pour atteindre une réelle qualité d'intégration, l'invention sera toujours indispensable, mais elle devra trouver le créneau juste, en se méfiant des excès d'originalité. «Le besoin moderne de glorification individuelle a faussé nos critères et brouillé nos buts» (7) avouait Walter Gropius.

En fait, l'éclectisme du dix-neuvième siècle a peut-être joué le rôle de tigre de papier aboutissant à diriger la création architecturale vers une individualisation qui, au bout de son évolution, apparaît souvent absurde, infantile et néfaste. Devant les désastreuses traces qu'ont laissées, au cœur des villes, indigence d'esprit, prétention et exhibitionnisme, il ne faut pas s'étonner que certains en viennent à préconiser le plagiat. Bien entendu, la véritable revalorisation de l'environnement bâti ne peut se baser sur la pusillanimité et la copie naïve. Par contre, elle triomphe là où la qualité contemporaine s'est ajoutée sans ostentation, ni complexe à la qualité antérieure; là où se lit la continuité d'un esprit resté jeune et enthousiaste, mais sensible et respectueux.

C'est bien cet état d'esprit qui constitue la condition préalable à une véritable intégration architecturale de l'œuvre nouvelle dans l'ensemble bâti.

S'efforcer obstinément de trouver «le ton juste» au sein de l'entourage, qu'il soit naturel ou bâti, tel est le premier pilier de l'éthique architecturale.

*

* *

Passons aux exigences du premier maître: l'habitant.

En 1966 déjà, Lucien Kroll a attiré l'attention sur l'une des déviations les plus sournoises de l'architecture:

«Les architectes d'entre les deux guerres ont appelé "fonctionnelle" l'expression des besoins primaires de l'habitant (s'abriter, circuler, ranger, se chauffer, s'éclairer, etc...) et de besoins primaires de la construction de "cachet" industriel (fenêtres identiques, mesures répétées, ossature régulière, etc...) contribuant ainsi à supprimer les différenciations et à remanier les besoins vivants à des standards prêts à être industrialisés, et sans aucune gentillesse» (8).

Cet «appauvrissement de contenu», dont a souffert le concept de «fonction», est la cause de bien des égarements. D'une part, il a été la cause ou même la justification hypocrite d'une rationalisation forcenée de la construction, en totale contradiction avec la complexité de la nature humaine; et, d'autre part, par réaction, il a été le prétexte à l'explosion d'originalités formelles débridées, soumises aux caprices de la mode.

La réévaluation de la notion de «fonction» implique donc de ne rien négliger des aspects psychologiques de la nature humaine, ni des conditions «culturelles» du problème posé. Pour ce qui concerne le programme proprement dit, il s'agit de ne pas le réduire à une nomenclature sèche de surfaces et de relations abstraites. La création d'espaces inté-

rieurs, non seulement adaptés en dimensions, mais en proportions, l'évidence des circulations, le dégagement de perspectives, la définition d'une ambiance spécialement adaptée à chaque activité, la prise en compte de la dimension du temps, autant de données «fonctionnelles», qui viennent s'ajouter aux conditions initiales du projet et aux impératifs budgétaires.

C'est donc, si possible, grâce à un dialogue constructif et approfondi avec le «client» que les données de base du projet peuvent être récoltées pas à pas. Celles-ci ne manquent en général ni de contradictions, ni d'incertitudes.

On ne dira jamais assez combien une réelle participation du futur occupant à la définition des bases du projet est un atout considérable; mais il ne faut pas en minimiser la difficulté. Au moment de faire construire leur maison, combien sont ceux qui plutôt que de parler de leur mode de vie, de leurs habitudes, de leurs obligations, de leurs manies, de leur terrain et de leur budget, ne se croient obligés de faire à leur architecte un cours d'esthétique et de discourir sur la beauté de tel toit de chaume ou de tel escalier à moulures. Combien rares sont ceux qui ne sont pas décidés à sacrifier commodités, logique constructive et intégration au site pour satisfaire quelque désir d'apparat ou de faux classicisme.

Il est évident que ce partage d'idées, pour être bénéfique, exige, de part et d'autre, beaucoup de patience, de confiance et de compréhension dans le respect des rôles naturellement attribués à chaque partenaire. De solides liens d'amitié concrétisent favorablement l'aboutissement de ce dialogue.

Enfin, n'oublions pas l'une des conséquences du cloisonnement qui afflige notre société: l'exclusion dont sont victimes les habitants dans le processus général de transformation de l'espace. Il faut y voir l'une des causes prépondérantes de l'appauvrissement du cadre de vie moderne, car en excluant le jeu complexe et les remises en cause qu'imposent nécessairement les relations humaines, les solutions se figent dans le simplisme et la médiocrité.

C'est donc grâce à une réflexion approfondie, honnête, sérieuse sur l'essence même du programme donné dans toute sa complexité et même dans ses contradictions, que doit naître l'intention plastique capable de transcender le projet et d'atteindre le domaine de l'art.

Etre constamment à l'écoute des gens, être soucieux d'approfondir la complexité du programme à tous les niveaux, tel est le deuxième pilier de l'éthique architecturale.

*

* *

Parallèlement à cet approfondissement et à cet élargissement de la notion de fonctionnalisme, la réflexion doit aussi porter sur les moyens à mettre en œuvre.

A notre époque, les moyens techniques dont peut disposer l'architecte, tant au point de vue des systèmes constructifs que des matériaux, sont pléthoriques. Cette situation implique la nécessité de se fixer des critères de choix et des règles, de manière à garantir la qualité technique et esthétique de l'œuvre architecturale. La notion de «durabilité» est re-

devenue essentielle. Manifestement, après une période où les produits de l'innovation technologiques étaient nettement privilégiés, une ère nouvelle s'ouvre, moins obnubilée par la nouveauté et plus sensible à la logique constructive et aux valeurs sûres des matériaux naturels.

Il faut réconcilier les deux concepts: penser et faire.

Cette réconciliation exige des recherches patientes, spécifiques où rien n'est laissé au hasard d'une inspiration vagabonde.

Recherche d'une qualité vraie, concrète jusque dans ses moindres détails, à partir des matériaux et de leur discipline spécifique; recherche anxieuse, combative, libre, rétive aux réglementations superficielles; recherche intériorisée dans laquelle la réflexion sur le geste de l'artisan et la remise en cause des normes économique-industrielles restent constantes et sans a priori; recherche de l'échelle architectonique des détails; recherche de la texture, de la matité et de la couleur des matériaux; recherche de l'authenticité, mais pas obsession de la démonstration provocatrice.

Assimilation au travail de l'artisan «concepteur et réalisateur», voué à la recherche d'un langage contemporain dégagé de faux critères qui ne poussent qu'à l'affrontement, mais engagé dans la continuité de l'invention.

On est loin, bien entendu, des soucis modernistes d'appliquer au travail architectural les critères de rentabilité industrielle et de se contenter d'esquisses rapides laissées à la discrétion de l'exécutant.

Se donner totalement à son métier, avec le souci constant de promouvoir la qualité et la durabilité des matériaux, tel est le troisième pilier de l'éthique architecturale.

*

* *

Nous appuyant sur ces trois piliers de l'éthique architecturale, analysons de plus près la démarche de l'architecte.

Celui-ci est face à d'innombrables données: un programme et un site dont il a cherché à approfondir les caractéristiques sans négliger d'en scruter les zones d'ombre.

Son imagination entre en jeu. Certains traits concordants apparaissent. Des priorités semblent se préciser. C'est une phase passionnante du travail de l'architecte. La solution ne peut se déduire suivant un schéma linéaire, mais bien par approximations successives; parfois même, suivant un processus qui n'évite pas les retours en arrière. Les schémas se bousculent et s'éliminent tour à tour. Certains réapparaissent. Des images d'espaces, de formes et de structures reviennent, parfois inconsciemment, à l'esprit et ouvrent de nouvelles pistes de recherche. L'imagination spatiale, les ressources d'une culture architecturale solidement mise en place et un sens aigu de l'autocritique sont au rendez-vous.

Au fur et à mesure que les esquisses se sont précisées, les problèmes techniques de mise en œuvre ont surgi: adoption d'un schéma de structure, choix des matériaux, détermination des systèmes d'équipement technique,... En entrant directement dans la démarche, ces structures

donnent lieu à des modifications ou à des remises en cause plus fondamentales des formes. De nouvelles possibilités d'organisation fonctionnelle apparaissent. La géométrie se précise. Les espaces se structurent. Les intentions plastiques se concrétisent. Les lignes directrices d'une cohérence organique apparaissent. Elles vont orienter la mise au point des détails et du traitement des matériaux.

*

* *

Il est temps de conclure.

C'est au plus profond des conditionnements et des motivations de la nature humaine qu'il faut chercher la force motrice de tout acte architectural.

Incontestablement, c'est la prise de conscience de la noblesse de la tâche à assumer qui a, de tout temps, exalté le dynamisme créatif de l'architecte. Que n'a-t-on pas déjà écrit à ce propos ? Sans doute, est-ce Le Corbusier qui l'a fait avec le plus de conviction et de talent. Écoutez-le: «L'homme est assis à sa table; ses yeux se posent sur les objets qui l'entourent. Une lampe l'éclaire et le soleil qui pénètre par la fenêtre... Notre homme quitte la chambre. Le voici ouvrant la porte du logis...: un corridor, des escaliers, un ascenseur... Architecture et urbanisme ont véritablement réagi sur tous ses gestes... Vous discernerez bien cette vocation fraternelle de l'architecture et de l'urbanisme au service de notre frère-homme. Vous sentez l'unité des fonctions, la totalité de la responsabilité, la grandeur de la mission architecture et urbanisme» (9).

Au-delà des mots, chacun peut mesurer la noblesse d'une tâche qui, à travers le temps et l'espace, a été, est et sera directement liée à une société en mouvement dont il s'agit, professionnellement, d'améliorer le cadre de vie, tant au niveau de l'organisation spatiale intérieure qu'à celui de l'harmonisation de l'environnement bâti. L'architecte se renie, s'il sombre dans le nombrilisme ou s'il se contente de suivre les ukases formalistes de quelques initiés. Par contre, il est bien dans la ligne de sa vocation s'il met son action en conformité avec les préoccupations et les aspirations, parfois confuses mais bien réelles, de la collectivité humaine.

Face à cette complexité humaine de la demande, l'architecte est bien forcé d'innover. Paradoxalement peut-être, c'est en cela qu'il s'inscrit dans la permanence de son art: fidélité à la transcendance intemporelle à certains concepts et ouverture à la mouvance novatrice qu'exige l'évolution des temps.

Pour découvrir pleinement l'œuvre architecturale, il faut la percevoir dans son environnement, l'approcher, y pénétrer et la parcourir de manière à ressentir dynamiquement le choc des images successives. Les volumes et ses espaces parlent-ils autant au cœur qu'à l'esprit ? Créent-ils des sensations et des émotions spatiales ? Suscitent-ils le rêve ? Parlent-ils à l'imaginaire ? Si oui, alors c'est que l'Art est bien au rendez-vous.

Si, de surcroît, cet Art est mis au service des lieux et des gens, s'il renforce l'harmonie du site par la justesse du parti architectural, – ce que je qualifie de «ton juste» –, s'il répond aux besoins et aux aspirations pro-

fondes de la société, s'il tente d'en exprimer ce que celle-ci a de meilleur, alors l'Architecte peut, à juste titre, être fier de son œuvre d'art. Il est digne de ses illustres devanciers dont il a vraiment saisi la leçon.

*

* *

REFERENCES

- (1) KAHN L., Aux sources du métier.
La Maison, N° 10, Bruxelles, octobre 1967, p. 294.
- (2) WRIGHT F.L., L'avenir de l'architecture
Ed. Gonthier, Paris, 1966, p. 32.
- (3) BILL M., L'enseignement analogique de l'histoire.
Collection Architecture universelle.
Ed. Office du Livre, Fribourg, 1966.
- (4) COMTE DE LABORDE, Quelques idées sur la direction des Arts et le maintien du goût public.
Paris, 1856, p. 110.
- (5) WRIGHT F.L., Op. cit., p. 12.
- (6) JENSEN KLINT P.V., Les bâtisseurs des temps anciens et du temps présent.
Copenhague, 1901.
- (7) GROPIUS W., Appolon dans la démocratie.
Ed. La Connaissance, Bruxelles, 1969, p. 80.
- (8) KROLL L., Cité par Jacques Aron dans « La Cambre et l'architecture ».
Ed. P. Mardaga, Liège, 1982, p. 141.
- (9) LE CORBUSIER, Entretien.
Ed. de Minuit, Paris, 1957, p. 27.

Gérard BAVAY

Docteur en Histoire

Membre de la C.R.M.S.F.

**La «Grande Carrière»
Pierre-Joseph Wincqz
à Soignies
Scénario pour
une renaissance**



1. Cheminée de la «Grande Scierie», en bordure de la Senne. Le bâtiment porte le millésime 1843. Photographie G. BAVAY.



3. Vue générale du site désaffecté de l'ancienne «Grande Carrière». A l'arrière-plan, vaste toiture de la «Grande Scierie» (1843). Photographie G. BAVAY.



2. Façade de la centrale électrique Wincqz. Le fronton, au-dessus de la grande fenêtre caractéristique, porte le millésime 1894. Photographie G. BAVAY.



4. Scie circulaire sur les chantiers actuels de la carrière Gauthier-Wincqz. Photographie G. BAVAY.

On pourrait épiloguer très longuement sur les origines de l'intérêt manifesté dans notre pays, à partir du milieu des années 1970, à l'égard de l'archéologie industrielle.

Il y eut certes l'exemple anglais et le charisme de quelques «précurseurs». Il y eut également quelques expositions et des colloques faisant figure de symbole. Il y eut encore, au niveau local, une rapide émergence d'associations et de groupements plaçant, chacun, tel élément du patrimoine industriel au centre de ses préoccupations. On parla bientôt du Grand-Hornu, de Bois-du-Luc et des châssis à molette. On parla un peu plus tard des ascenseurs du Canal du Centre et de la Fonderie tandis que déjà on commençait à se pencher sur le patrimoine des carrières et des industries métallurgiques.

La mouture 1994 des Journées du Patrimoine a démontré de manière indiscutable que l'archéologie industrielle (aujourd'hui popularisée sous l'angle du «Patrimoine industriel et social») a désormais acquis ses «lettres de noblesse» ou plutôt qu'elle a accédé au statut de réalité «Grand Public».

Durant les journées des 10 et 11 septembre 1994, plus de 2000 personnes ont parcouru l'ensemble du site de la Grande Carrière Pierre-Joseph Wincqz à Soignies. Alors que la première Journée du Patrimoine (mai 1989) s'était cantonnée pour l'essentiel sur le site de la carrière actuelle, toujours en activité, les journées 1994 ont eu pour pôle le site ancien (et cette fois classé) de la «Grande Carrière», site mis en place au milieu du 19^e siècle par un maître de carrières du nom de Pierre-Joseph Wincqz.

A cette occasion, et grâce à une large synergie, plusieurs expositions étaient accessibles en divers points du périmètre de la Grande Carrière. Ces expositions avaient notamment pour thèmes l'aménagement des divers bâtiments et du site dans son ensemble (par les étudiants de l'Institut supérieur d'Architecture intercommunal de Mons), le compagnonnage aujourd'hui, les métiers de la restauration (firme Golinvaux) ainsi qu'une évocation historique relative aux portes de pierre en Hainaut.

Ces expositions se doublaient de plusieurs initiatives originales. Au rang de ces dernières, on citera les visites commentées réalisées par le groupe récemment constitué des «Guides de la pierre bleue», une «Librairie d'Histoire et d'Archéologie régionales» et, enfin, une borne interactive équipée d'un logiciel spécialement conçu pour la circonstance. Ce dernier permet d'aborder de manière souple, attrayante et dynamique le site de la carrière actuelle en même temps que le patrimoine de la Grande Carrière Wincqz (en collaboration avec A. Meurant et L. Gaudier).

La Grande Scierie abritait encore un bar permettant de découvrir une possible préfiguration de la «bière bleue». Sous le même vaste toit, un autre stand permettait de goûter et de découvrir le «miel de la Grande Carrière». Des artisans tailleurs de pierre œuvraient en divers points du site (notamment dans le local de l'Ecole des tailleurs de pierre).

Signalons encore que ces deux journées coïncidaient avec l'aboutissement d'une première étape dans le processus de restauration proprement dite du site. Cette étape consistait, en l'occurrence, en un renouvellement complet de la toiture du bâtiment de la menuiserie et de la forge, bâtiment partiellement ravagé par un incendie en 1989.

Les journées des 10 et 11 septembre 1994 furent encore marquées par la parution d'un «Carnet du Patrimoine» (n° 3) consacré à «La Grande Carrière P.-J. Wincqz à Soignies». Inutile de préciser que cette publication a connu un grand succès.

Aujourd'hui, le site de la Grande Carrière apparaît comme un «pion» placé en première ligne sur l'échiquier du Patrimoine industriel de la province de Hainaut et de la Région wallonne en général. Certains articles de presse n'hésitent d'ailleurs pas à placer la Grande Carrière P.J. Wincqz parmi les «incontournables» du «Patrimoine industriel» en Hainaut.

Nous proposons ci-dessous au lecteur trois réflexions à partir de l'expérience originale qui se déroule à l'heure actuelle sur le site de la Grande Carrière Wincqz à Soignies.

La première est rétrospective. Elle porte sur le processus par lequel la Grande Carrière a échappé à la catastrophe vers laquelle elle semblait irrémédiablement attirée. Elle montre que l'évolution des idées et des mentalités a été, en l'occurrence, particulièrement rapide.

La deuxième réflexion portera sur une évaluation actualisée de l'ensemble du site. Il s'agira autant, de cette manière, de rendre compte des composants architecturaux et patrimoniaux de la «Grande Carrière» que de passer en revue les atouts humains et les enjeux sur le plan de la communication et du projet culturel.

La troisième réflexion portera sur le devenir tel qu'il peut être perçu à l'heure actuelle, sur les objectifs qui semblent devoir être privilégiés et sur les moyens qu'il importera de mettre en œuvre. Moyens humains et locaux bien plus que «simples» moyens financiers.

Flash-back :

15 ans entre l'abandon et une nouvelle aurore

Les Journées du Patrimoine 1994 ont été l'occasion de se pencher sur le passé et de prendre la mesure du cheminement effectué en une quinzaine d'années seulement.

C'est la progressive émergence de la «Grande Carrière», de ce qui apparaît de plus en plus aujourd'hui comme un «point fort» de notre environnement patrimonial que nous allons examiner dans un premier temps.

La décennie 70 est bien engagée déjà lorsque se manifestent les premiers signes d'intérêt à l'égard de l'histoire et du patrimoine des carrières.

Le mérite de cet «éveil» revient pour une large part à l'actuel conservateur du Musée de la Pierre de Maffle, M. Jean-Pierre Ducastelle. C'est lui qui sera la principale cheville ouvrière du «Colloque national du Centre d'Archéologie Industrielle» organisé à Maffle le 20 novembre 1976. Pour parler de «L'industrie de la pierre», il invite divers conférenciers qui feront le point sur l'histoire des carrières, spécialement en Hainaut. Inévitablement, le patrimoine de ces carrières fait l'objet d'une première approche. On reste encore très loin cependant d'une idée d'in-

ventaire et de description exhaustive. A la même occasion se tient, du 20 novembre 1976 au 2 janvier 1977, une exposition ayant pour thème «L'industrie de la pierre». Un catalogue détaillé garde le souvenir de cette exposition. M. Anthyme Robette y apparaît comme l'auteur des premières enquêtes et des premiers reportages photographiques consacrés aux carrières de Soignies. Sur le plan historique, ces dernières continuent à apparaître à l'issue du colloque comme une vaste «terra incognita».

C'est la raison pour laquelle j'entame peu de temps après un premier recensement de la documentation disponible quant à l'histoire de l'ensemble des carrières de Soignies. Ce premier dossier servira de base à une conférence présentée à la tribune du Cercle archéologique du Canton de Soignies le 25 mai 1978. Cette conférence servira elle-même de base à un article publié, à la demande de M. Jean-Pierre Ducastelle, dans les *Etudes et documents du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la Région* (1). Les bâtiments n'y font encore l'objet que d'une évocation assez sommaire. Dans le même temps, d'autres fervents de l'histoire et du patrimoine des carrières multiplient les initiatives. Ainsi naît une mémoire de licence consacré par M. Hervé Bosseaux aux «Maîtres» et ouvriers de carrières aux Ecaussinnes, à Soignies et à Neufvilles (1900-1910) (2).

C'est également l'époque des «collectionneurs». Ces derniers rassemblent des outils ou enrichissent les collections des musées existants ou en projet. Le musée du Vieux-Cimetière, à Soignies, abrite bientôt quelques vitrines spécialement consacrées aux fossiles et aux outils de tailleurs de pierre. Mais de patrimoine, il n'est pas encore véritablement question.

C'est dans un article destiné à la revue Hainaut-Tourisme que paraît le premier texte relatif aux éléments clés du patrimoine des carrières de Soignies (3). Par la suite, le syndicat d'initiative de Soignies assurera la publication de plusieurs documents (notamment un «guide de promenades») par lesquels le visiteur est invité à découvrir les carrières dans leur réalité monumentale ancienne et actuelle.

A partir de 1986, les résultats d'un programme d'études consacré aux techniques de taille mises en œuvre dans les carrières de Soignies sont présentés de deux en deux ans aux colloques du Centre International de Recherches Glyptographiques (Pontevedra en 1986, Samoëns en 1988, Rochefort en 1990 et Hoepertingen en 1992).

L'année 1988 marque un tournant. C'est au début de cette année que les gestionnaires de la carrière Gauthier-Wincqz mettent en chantier une réflexion centrée sur la préservation et la valorisation des bâtiments récemment désaffectés de l'ancienne «Grande Carrière». C'est à partir de ce moment que l'idée de patrimoine à sauvegarder fait réellement son apparition dans le monde des carrières de Soignies. C'est de cette année que date le début d'une collaboration de plus en plus étroite entre la Société des Carrières Gauthier-Wincqz et des membres du Cercle archéologique du Canton de Soignies.

Du côté de ce dernier, plusieurs réunions et conférences sont consacrés à l'histoire des carrières de Soignies ainsi qu'à divers aspects de leur patrimoine. Du côté de la carrière, un document est établi puis largement diffusé. Il souligne la nécessité d'une mise en valeur du site de

5. Vue du «grand chantier» de la carrière P.-J. Wincqz vers 1900 (avec pont-roulant). Carte postale d'époque.



l'ancienne carrière Wincqz et fait le point sur les moyens à mettre en œuvre dans ce sens. L'ouverture de la carrière à l'occasion de la première Journée du Patrimoine, en mai 1989, provoque un afflux de visiteurs qui va au-delà de toutes les espérances.

Encouragé par ce succès qui dépasse toutes ses prévisions, le propriétaire prend alors une double initiative. Il contacte d'une part des architectes à qui il confie la charge d'envisager la possibilité de restaurer et de redynamiser le site. Il met en branle, par ailleurs, une dynamique qui conduira au classement du site et des bâtiments de la «Grande Carrière», le 24 juin 1992.

Tout reste alors à faire.

On sait dès le départ qu'il ne suffira pas de rétablir les toitures et les maçonneries.

Le site est déserté, complètement désaffecté sur le plan économique et partiellement vandalisé. Il importe de restaurer son image autant que ses murs. Il faut impérativement explorer toutes les voies par lesquelles les bâtiments et les espaces impliqués pourront trouver une vie nouvelle, un sens justifiant pleinement les investissements que chacun fera pour la conservation et la valorisation du site.

Cette préoccupation rencontre celle de M. Jean-Michel Maes, échevin de la Culture et du Tourisme et, à partir de 1992, bourgmestre de la ville de Soignies. Ce dernier a choisi de donner une impulsion particulière aux Journées du Patrimoine. Dès 1991, il se fixe comme objectif de restaurer chaque année un ou plusieurs monuments funéraires (évidemment en pierre bleue) du Vieux-Cimetière de Soignies. Dans la foulée, il pose les bases d'une «Centre de Documentation de la Pierre bleue» dont l'inauguration se fera à l'occasion de la Journée du Patrimoine, version 1992 (*). C'est le début d'une collaboration nouvelle entre l'Administration communale de Soignies et les carrières de la localité.

Suite au classement de la Grande Carrière, l'Administration communale de Soignies, la Société des Carrières Gauthier-Wincqz et le Cercle ar-



6. Pont-portique en bordure du siège d'extraction actuel de la carrière Gauthier-Wincqz. Photographie G. BAVAY.

chéologique du Canton de Soignies ne tardent pas à s'associer pour mettre sur pied une formation de «Guides de la pierre bleue». Cette formation se déroule de janvier à mai 1993 et rassemble, à la surprise des organisateurs, près de 45 candidats-guides. Ce succès inattendu fait apparaître de manière évidente l'intérêt nouveau qui se développe dans le public à l'égard d'un site qui est non seulement un patrimoine mais aussi une entreprise en plein fonctionnement. Dès le printemps 1993, les «guides de la pierre bleue» font découvrir le «Centre de Documentation» (à l'ombre de la collégiale) en même temps que le site de la Grande Carrière (monuments et ensemble monumental classés, site et chantiers en activité). En juin 1994, un travail de fin d'étude de l'Institut Supérieur de Formation Economique du Centre-Hainaut (Graduat en Tourisme, ISFEC, La Louvière) est consacré à la problématique de la valorisation touristique de la pierre bleue et du patrimoine de la Grande Carrière (6).

Dans le courant de l'année 1994, une procédure d'urgence permet la restauration de la toiture de l'ancien bâtiment de la forge et de la menuiserie.

La restauration de la Grande Scierie (1843), pièce maîtresse du patrimoine de la Grande Carrière, est actuellement en cours de préparation. On envisage également de remplacer la toiture de l'ancien bureau (1847).

Il est question aujourd'hui de faire bénéficier le site et les projets qui s'y sont développés (spécialement un «Centre de Formation aux Métiers de la Pierre») des aides susceptibles d'être obtenues dans le cadre de l'Objectif 1.

Aujourd'hui : un site aux potentialités multiples

Les projets qui se développent pour l'instant sur le site de la Grande Carrière témoignent du fait que cette dernière constitue une plate-forme particulièrement intéressante pour l'émergence d'initiatives en tous genres.

Les atouts du périmètre classé sont multiples. Ils se regroupent, pour l'essentiel, autour des pôles suivants.

1. Le site classé coïncide avec le périmètre d'une «entreprise» complètement remodelée entre 1837 et 1852 par le plus fameux des maîtres de carrières sonégiens du 19^e siècle, Pierre-Joseph Wincqz. L'étude du site et de la documentation historique conservée révèle, chaque jour un peu plus, l'importance et la portée de l'action menée par celui que l'on peut considérer comme l'inventeur de la carrière contemporaine. Elle révèle également la richesse des traces et des témoignages qui constellent le périmètre de la Grande Carrière.
2. Le site classé n'est pas isolé. Il est étroitement lié à une entreprise performante qui poursuit l'œuvre entamée par Pierre-Joseph Wincqz. Bien plus, cette entreprise se singularise tout particulièrement par l'intérêt qu'elle manifeste à l'égard des utilisations traditionnelles du calcaire de Soignies, spécialement dans le cadre des grands chantiers de restauration (dont, notamment, le beffroi de Mons).

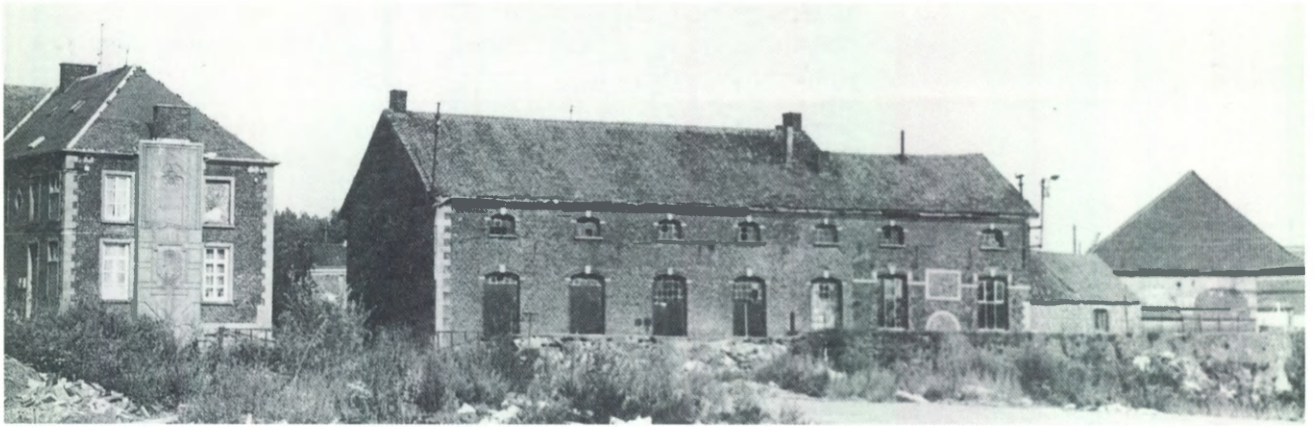
3. La pierre bleue apparaît à cet égard comme un vecteur idéal de la remémoration. Contrairement, par exemple, aux charbonnages dont les produits sont destinés à être consommés et à disparaître en fumée, les carrières de pierre de taille (spécialement de pierre bleue) participent largement à l'élaboration de ce qui, immanquablement, aboutira d'une manière ou d'une autre dans le domaine du patrimoine. On peut estimer de ce point de vue que plus des deux tiers de la pierre extraite depuis le début du 18^e siècle dans les carrières de Soignies participent aujourd'hui encore au patrimoine bâti des villes, des campagnes et même des grands sites industriels (comme les ascenseurs du Canal du Centre) du Hainaut et des provinces voisines. Au regard de l'éventail des produits nouveaux apparus sur le marché à la suite de la Révolution industrielle, la pierre bleue occupe une place privilégiée. Elaborée pour la longue durée, elle participe à des projets à haute portée symbolique (pierres tombales, statues, inscriptions commémoratives et monumentales, édifices publics, maisons de maître...). Choisie en raison de ses qualités techniques, elle est le témoin idéal d'une époque, la «pierre de touche» d'une histoire des mentalités, le vecteur privilégié du projet monumental pendant pratiquement tout le 19^e siècle... et au-delà.
4. Des atouts peut-être moins importants mais pas pour autant négligeables tiennent au fait que le site de l'ancienne «Grande Carrière» se trouve dans un secteur que les extensions actuelles et potentielles des activités d'extraction ne risquent pas de menacer.
5. Le développement, enfin, d'un riche environnement végétal dans le cadre des anciennes mottes abandonnées et des chantiers désertés est une autre source d'intérêt pour diverses catégories de visiteurs ou de partenaires potentiels. L'abondance des fleurs permet d'ores et déjà la mise en place de ruches dans un environnement particulièrement favorable.

Nous ne procéderons pas ici à une description détaillée du site. Le lecteur se reportera au «Carnet de Patrimoine» (n° 3) dont il a déjà été question et dont le propos consiste justement, d'une part, à rendre compte du patrimoine rassemblé sur le site de la Grande Carrière et, de l'autre, à restituer la genèse et le cadre historique qui donnent sens à ce patrimoine.

L'essentiel du site actuel de la Grande Carrière voit le jour entre 1837 et 1852. S'appuyant sur les acquis d'une entreprise fondée dans les environs de 1700 et collaborant sans doute avec son père (le «grand» Grégoire), Pierre-Joseph Wincqz réussit en moins de deux décennies la conversion d'une entreprise d'allure encore assez traditionnelle en une «société industrielle» de premier plan, résolument tournée vers les méthodes commerciales et les perfectionnements techniques les plus en pointe de l'époque.

Pour aménager le site de sa carrière, Pierre-Joseph Wincqz commence par voûter le tronçon de rivière (la Senne) qui isole l'un de l'autre ses deux principaux sièges d'extraction. De cette manière, il résout le problème de l'écoulement des eaux et de l'exhaure. Un millésime récemment redécouvert permet de dater ce chantier de l'année 1837.

Poursuivant sur sa lancée, Pierre-Joseph complète bientôt un rivage de maisons ouvrières dont les premiers éléments ont été mis en place dès la fin du 18^e siècle (à l'extrémité de l'actuelle rue Grégoire Wincqz). Ce



7. Vue d'ensemble des bâtiments de l'ancienne «Grande Carrière» (côté chemin Mademoiselle Hanicq). De gauche à droite: le bureau (avec monolithe de l'exposition universelle de Paris en 1855, menuiserie, forge, pavillon du treuil de 1850 et grande scierie de 1843). Etat vers 1978. (Photographie G. BAVAY).

travail est mené parallèlement à l'édification d'une nouvelle scierie (dite actuellement «Grande Scierie») au confluent de la Senne et du Berceci. Cet édifice, remarquable sur le plan architectural, apparaît aujourd'hui comme le pôle de la «Grande Carrière» et le symbole du take-off industriel qui se manifeste ici dès le début de la décennie 1840. Le bâtiment, qui témoigne d'une maîtrise élevée du travail de la pierre (ici employée en grande abondance), semble s'inspirer de divers modèles traditionnels. La vaste toiture à croupes et à coyau rappelle celle des plus belles granges de la région. La façade est celle d'une orangerie. Les appareillages sont exactement du même type que ceux mis en œuvre dans le cadre de la construction des maisons ouvrières établies sur le bord opposé de la carrière dans le courant de la même année (millésime 1843 de part et d'autre).

Le chantier de la Grande Scierie et celui du rivage de la Grande Carrière se situent significativement moins de deux années après l'inauguration de la station de chemin de fer de Soignies (sur la ligne de Bruxelles à Mons). C'est d'ailleurs pour se relier directement au réseau ferroviaire naissant que Pierre-Joseph Wincqz négocie et obtient bientôt la «concession» d'une voie ferrée rattachant directement son entreprise à la nouvelle station. Cette liaison toujours visible en 1994, porte le nom significatif de «Concédé».

Il ne faut ensuite que quatre années à Pierre-Joseph Wincqz (devenu entretemps conseiller communal) pour entreprendre la construction d'un édifice d'un genre entièrement nouveau à Soignies. En l'occurrence un «bureau» (portant d'ailleurs fièrement cet intitulé, gravé dans la pierre, au-dessus de sa porte principale). Un millésime précise l'année de construction de ce lieu symbolique: 1847.

Trois ans plus tard, en 1850, Pierre-Joseph Wincqz fait placer un nouveau millésime sur une construction d'allure certes plus modeste mais dont la portée économique et technique dépasse largement la dimension purement architecturale. Ce sera, entre la Grande Scierie et le bureau, le «pavillon du treuil».

Deux années plus tard, Pierre-Joseph Wincqz devient bourgmestre de Soignies. Il le restera pendant 25 années, cumulant bientôt cette charge avec celle de sénateur. C'est dans le courant de cette même année 1852 que Pierre-Joseph Wincqz peut se réjouir de la parution dans les prestigieuses collections de gravures de la «Belgique industrielle» d'une planche figurant sa «Grande Carrière». On peut y mesurer son œuvre

et juger de son aboutissement. C'est en effet sous cette forme que la carrière se présentera tout au long des trois décennies suivantes.

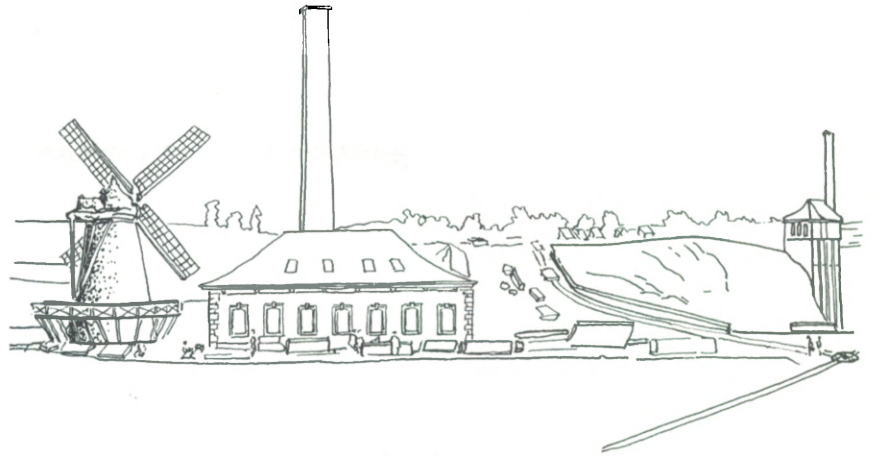
La vue est volontairement didactique mais ne semble pas trahir la réalité: des «rocteurs de buffet» détachent du fond du gisement des blocs que des cabestans tirent jusqu'au pied de la rampe. Là, un wagonnet actionné à partir du treuil à vapeur établi à la surface de la carrière dès 1850 prend le relais des rouleaux et des cabestans et permet de hisser le bloc vers la surface. Immobilisé sur une plaque tournante, la wagonnet sera ensuite orienté soit vers la Grande Scierie (qui paraît jouer ici un rôle de tout premier plan) soit vers le chantier de taille où «rocteurs de chantier» et tailleurs de pierre s'activent à donner au matériau sa forme définitive. Au fond à droite se reconnaît aisément le bureau de 1847. A gauche de la Grande Scierie se dresse un moulin à vent qui n'étonnera pas les familiers des industries extractives. Ce moulin est là pour assurer l'exhaure et rejeter dans la rivière les eaux qui s'accumulent dans le fond de la carrière. Plus loin, au bord du «trou Madame», un autre machine d'exhaure, actionnée celle-là par une machine à vapeur, témoigne de l'énergie déployée par Pierre-Joseph Wincqz en vue de la modernisation de son entreprise.



8. Au bout de la rue Grégoire Wincqz: ancien estaminet, cheminée de machine à vapeur et pont-portique. Situation en 1980. (Photographie G. BAVAY).

Tout le site figuré sur la vue de la «Belgique industrielle» est encore largement reconnaissable aujourd'hui et correspond pratiquement point par point au périmètre classé en juin 1992.

Un dernier élément viendra couronner le travail déployé par Pierre-Joseph Wincqz à partir de 1837. On peut encore admirer à l'heure actuelle, contre le pignon du «bureau», un impressionnant monolithe en pierre bleue de plus de huit mètres de hauteur, de près de 2,5 mètres de large et d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Cette pierre a été entièrement taillée puis gravée et sculptée. Elle porte l'inscription «Belgique. Carrières de P.J. Wincqz à Soignies 1855». Il s'agit d'une pierre initialement conçue pour représenter l'entreprise de Pierre-Joseph Wincqz à l'exposition universelle de Paris en 1855. On imaginerait difficilement une carte de visite témoignant de plus de majesté et d'assurance. Cette pierre résume toutes les facettes de l'industrie du petit granit et tout le savoir-faire des ouvriers employés par le grand patron. Elle témoigne également des prétentions internationales de l'industriel et de la position



9. Vue de la «Grande Scierie» de la carrière Wincqz dans son environnement en 1852 (d'après une gravure de «La Belgique Industrielle». Dessin G. BAVAY.

qu'il occupe au sein du peloton de tête des grandes entreprises belges du moment.

Le classement de 1992 a privilégié le site mis en place par Pierre-Joseph Wincqz entre 1837 et 1852. Il a laissé de côté divers éléments de patrimoine dont il conviendra sans doute d'envisager le classement. C'est le cas notamment pour le «bureau Rombaux», à moins de cent mètres en aval du «bureau Wincqz». C'est le cas également des vestiges des «nouvelles» scieries établies dès 1882, à 250 mètres plus au sud.

C'est surtout le cas de la «Centrale Wincqz». Ce dernier édifice ne retient pas le regard dans un premier temps. Examiné avec plus d'attention et étudié sur le plan de ses origines, il apparaît comme un témoin historique exceptionnel des premières applications industrielles de l'électricité dans notre pays. L'édifice porte le millésime 1894. Il abrita la première génératrice utilisée dans le cadre d'une entreprise belge en vue de la production de courant polyphasé. Les équipements ont, hélas, été démontés. On reste toutefois impressionné par les témoins de l'ancienne installation, isolateurs et branchements notamment. Mais ce qui étonne surtout, c'est l'aménagement intérieur de ce volume: les murs de la vaste salle des machines sont entièrement couverts de lambris finement moulurés jusqu'à une hauteur de près de 2 mètres. Au-dessus, le mur est soigneusement plafonné et porte encore les traces d'un décor au pochoir. Le carrelage est celui d'une habitation. Le spectacle en devient même émouvant lorsque l'on constate que la haute fenêtre du pignon garde encore une partie de ses rideaux d'origine. On a davantage le sentiment, ici, de se trouver dans un laboratoire plutôt que dans une carrière. Un vaste lanterneau, restauré depuis peu, déverse une lumière abondante à l'intérieur de la salle. Au spectacle de la charpente métallique, on se surprend à penser que l'«Art nouveau» se prépare pour lors à révolutionner le monde des conventions architecturales.

Soulignons au passage que, malgré sa précocité, ce bâtiment n'est pas la plus ancienne centrale électrique conservée dans le domaine des carrières de Soignies. On peut en effet toujours voir sur le site presque voisin des carrières du Hainaut le bâtiment d'une centrale électrique mise en fonctionnement dès 1892, centrale qui fut alors présentée comme la première centrale électrique européenne destinée à assurer l'alimentation en énergie d'une carrière.

Demain ?

Les potentialités d'un site tel que celui de la Grande Carrière incitent à donner libre cours à l'imagination. Les conditions économiques du cadre et du moment invitent au contraire à faire preuve de pragmatisme.

C'est à l'intérieur des limites dictées par ce constat paradoxal que doit se développer la réflexion relative à la «restauration» de la Grande Carrière.

Les quelques lignes qui suivent n'ont pas l'ambition de constituer un programme. Elles visent plutôt à donner une idée des perspectives qui s'esquissent plus ou moins nettement à l'heure actuelle en même temps que des débats qui animent les divers acteurs intéressés par la valorisation du site de la Grande Carrière.

Dans sa situation actuelle, la carrière Gauthier-Wincqz est d'abord une entreprise industrielle. Et le propriétaire du site classé est d'abord un acteur économique. Sa fonction première n'est pas de restaurer le patrimoine. Cet aspect de la problématique de restauration et de revitalisation du site de la Grande Carrière est d'autant plus important que les immeubles classés se dressent plutôt à l'écart des secteurs toujours fonctionnels de l'entreprise. On conviendra que le rôle du patron consiste moins à restaurer des immeubles désaffectés qu'à promouvoir l'emploi de ses ouvriers en participant à l'exploitation et à la mise en forme d'un matériau «contemporain» soumis aux assauts de la concurrence et à l'évolution des modes architecturales.

Malgré cet apparent antagonisme, la direction de la Carrière Gauthier-Wincqz est parvenue jusqu'ici à intégrer le processus de revalorisation sans porter préjudice à l'objectif économique proprement dit. S'orientant pour une part de ses activités vers le domaine des grands chantiers de restauration (nécessitant des pierres de qualité et l'intervention d'artisans maîtrisant parfaitement le métier), la société tend même à combler progressivement le fossé entre les impératifs liés à la rentabilisation de son activité industrielle et ceux résultant de la nécessaire valorisation du patrimoine.

Le démarrage du processus de restauration (grâce notamment à la mise en œuvre d'une procédure d'urgence portant sur l'ancien bâtiment de la forge et de la menuiserie) a eu pour effet de relancer la réflexion auprès de l'ensemble des partenaires. Les étapes de la restauration devraient maintenant s'enchaîner avec l'achèvement du pavillon du treuil, le placement d'une couverture d'ardoise sur le bureau et, enfin, la remise en état de la «Grande Scierie».

Par ailleurs, l'élaboration d'un projet dans le cadre de l'«Objectif 1» a conduit les divers acteurs à préciser leurs centres d'intérêt. Le principe essentiel de ce projet consiste à faire de la Grande Carrière un lieu privilégié de formation professionnelle dans le domaine de la pierre. En cela, la revalorisation du site s'inscrirait dans la continuité directe de sa logique historique, archéologique, économique et même sociale.

Il s'agirait en l'occurrence d'y implanter le «Centre de Formation aux Métiers de la Pierre» (CéFoMéPi), centre concrétisé depuis trois années déjà par un cursus «scolaire» fonctionnant en synergie avec l'ITA (Institut Technique et Agricole de la province de Hainaut) de Soignies.

Ce «Centre de Formation» devrait avoir pour pôle principal le bâtiment de la Grande Scierie. Ce dernier pourrait abriter un certain nombre de «loges» correspondant à autant de «postes» de travail.

L'installation de ces «loges» devrait toutefois être conçue de manière à préserver dans sa globalité le volume intérieur de la bâtisse. Intéressant sur le plan visuel, ce volume l'est aussi sur le plan acoustique (la bonne sonorité du bâtiment a été mise en évidence à l'occasion des Journées du Patrimoine) ainsi que sur le plan strictement pratique. Le maintien d'une zone centrale bien éclairée devrait en effet contribuer à y garantir une affectation plurielle (expositions, rencontres, et, pourquoi pas, concerts et spectacles).

Dans cette perspective, et afin de donner une nouvelle «mémoire» à l'édifice, il est actuellement envisagé d'y organiser des manifestations de tous types, en collaboration avec des partenaires issus d'horizons aussi divers que possible. Ce qui implique un réexamen approfondi de la question des assurances. Moyennant des interventions relativement légères, le monument se révèle globalement utilisable dans son état actuel. Il est en outre entouré d'aires susceptibles de servir de zones de stationnement (sans encombrer la voie publique). Le relatif éloignement des premiers «voisins» permet enfin l'organisation d'activités de travail ou de divertissement relativement bruyantes.

Quant aux autres bâtiments formant le site, ils seraient affectés à des fonctions complémentaires telles que «bureau d'accueil et de gestion», logement de stagiaires ou de sculpteurs invités. Car sous l'intitulé de «Formation aux Métiers de la Pierre» se range aussi bien la traditionnelle et lente préparation aux savoir-faire classiques des tailleurs de pierre que des initiations plus élaborées (sculpture, gravure...) ou davantage tournées vers les technologies de pointe (gravure au sable, manipulation d'outils à commande numérique, maîtrise du laser etc). Ces dernières orientations pourraient impliquer une activité davantage centrée sur la recherche que sur la stricte maîtrise de la main et de l'outil.

La pierre bleue attire l'artiste. La Grande Carrière pourrait constituer à cet égard un lieu idéal d'accueil et de création. Le travail de la pierre ne réclame pas un confort particulier. Il s'accommode même de conditions plutôt «spartiates». Ce serait là une manière pratique d'offrir un cadre accueillant aux créateurs qui gravitent assez naturellement et assez régulièrement autour des carrières de pierre bleue.

On pourrait de même envisager de faire de cette «école» un lieu ouvert aux architectes autant qu'aux géologues, aux ingénieurs autant qu'aux urbanistes. La pierre bleue tirerait ainsi parti d'un «laboratoire» où pourraient se rencontrer tous les «professionnels» touchant de près ou de loin au matériau «pierre» et spécialement à la pierre bleue.

Le succès des Journées du Patrimoine, tout comme celui de la formation des «Guides de la pierre bleue», conforte par ailleurs l'idée selon laquelle un site tel que la Grande Carrière constitue un centre d'intérêt pour un public dépassant très largement celui des seuls professionnels de la pierre.

L'ouverture du site à des groupes de non-professionnels ou de non-spécialistes devrait être envisagée comme un objectif complémentaire par rapport à la fonction de formation professionnelle qui vient d'être décrite. La pierre fait partie de l'environnement quotidien dans un secteur géo-

graphique dépassant largement les frontières de la région ou du pays. Découvrir une carrière, assister au travail des tailleurs de pierre, se familiariser avec le matériau... autant de manières de mieux comprendre le cadre de vie, de mieux percevoir la composante «pierre» dans le milieu immédiat. Par ricochet, une initiation de ce type ne pourra que réinstaller dans le public le goût pour une matière noble et donc contribuer, sur le long terme, à promouvoir un secteur économique original. Ce projet pourrait concrétiser de manière harmonieuse l'actuelle thématique de la visite d'entreprise.

Peu «parlant» en lui-même de prime abord, le site de la Grande Carrière est l'endroit idéal pour associer Patrimoine et programme de découverte dirigée. A la lumière des commentaires d'un guide, le visiteur perçoit l'originalité du lieu dans lequel il se trouve, le goûte mieux, s'y attarde ou souhaite y revenir. Patrimoine s'associe alors à Mémoire. Le guide apparaît là comme le médiateur indispensable d'une nouvelle forme de tourisme accompagné.

Plusieurs idées peuvent se greffer sur le projet de base d'un «Centre de Formation aux Métiers de la Pierre», centre éventuellement élargi à un accueil plus ou moins ciblé du «grand public».

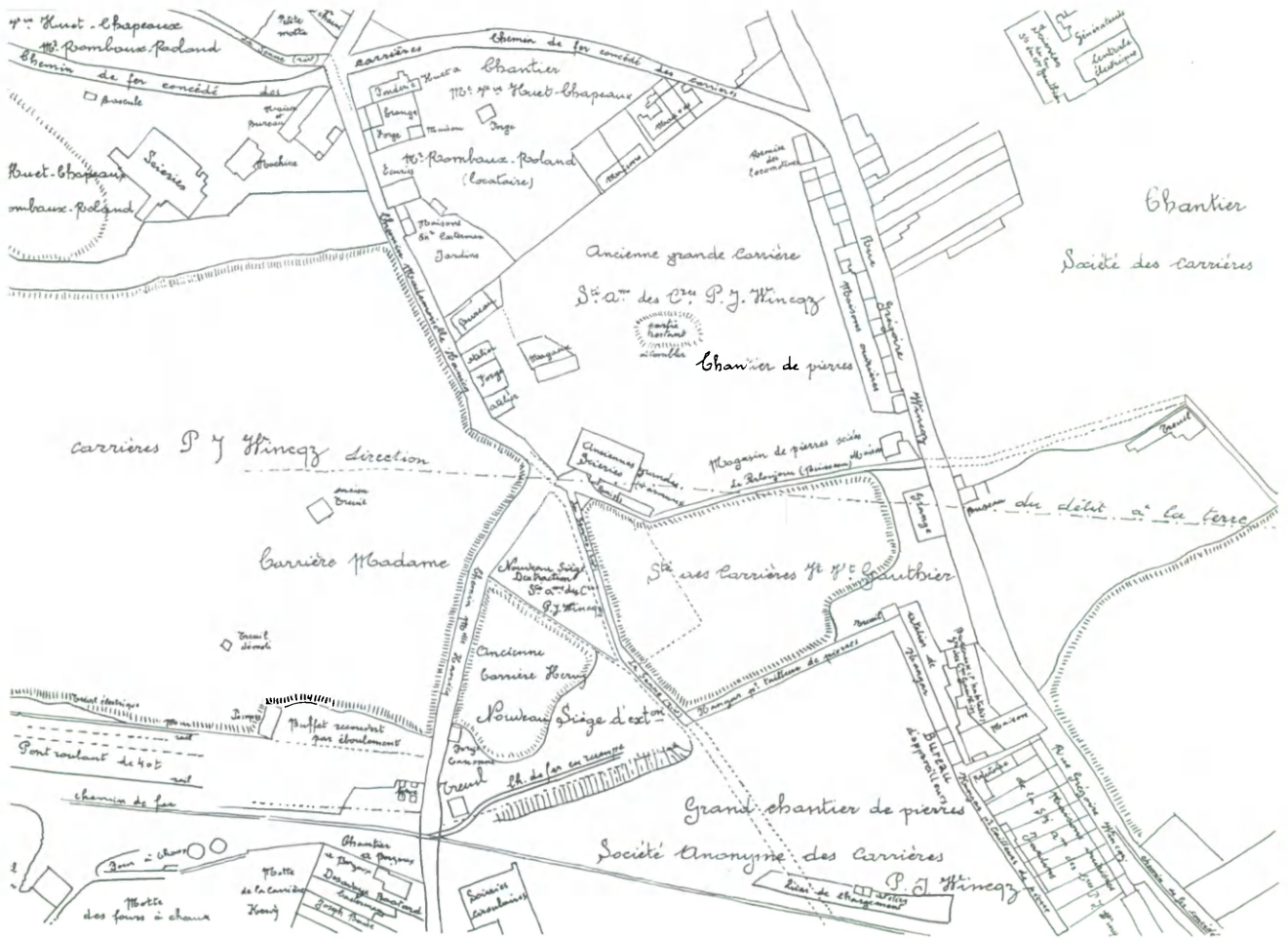
La première de ces idées est celle visant à la mise en place d'un «observatoire» de la carrière. Il s'agirait, par le biais d'aménagements relativement légers, de «donner vue» à partir du site classé vers l'actuel siège d'extraction. Un belvédère, une galerie ou une passerelle permettrait aux visiteurs de découvrir la vie d'une entreprise dans son fonctionnement quotidien. Le site d'une carrière et, a fortiori, le travail d'extraction de la pierre constituent des spectacles assez impressionnants pour retenir l'œil du touriste de passage.



10. Une maison de tailleur de pierre au rivage de la Grande Carrière. Les pierres portent presque toutes la marque de Thomas Wincz (TW), maître de carrière à la fin du 18^e siècle. Dessin G. BAVAY.

Ce dispositif aurait le mérite de souligner de manière concrète le lien entre patrimoine et développement économique, entre remémoration et prospective.

Plusieurs projets dessinés par des étudiants de l'Institut supérieur d'Architecture intercommunal de Mons envisagent la mise en place concrète de ce lien et permettent de visualiser ses implications pratiques.



11. Organisation de l'espace dans le secteur de l'Ancien Monde vers 1920. (Dessin G. BAVAY, d'après un plan d'époque).

Dans le même sens, le site de la Grande Carrière apparaît comme l'endroit idéal pour l'implantation d'un lieu relevant de la philosophie des «Centres d'Interprétation».

Cette expression désigne, au Canada notamment, des lieux spécialement aménagés en vue de donner sens, par toutes sortes d'animations, d'expositions et de spectacles, à telle ou telle dimension de l'environnement quotidien.

Dans notre pays, la pierre bleue est partout. Elle entre dans la composition du Palais de Justice de Bruxelles comme dans celle des anciens ascenseurs à bateaux du canal du Centre. Elle abonde dans les cimetières comme dans la plupart des architectures monumentales. Elle fait partie du quotidien quand elle est seuil et linteau, borne cadastrale ou simple moellon. Accumulée pendant des siècles, elle mêle les styles et les fonctions, rappelle des techniques oubliées, illustre une longue épopée technologique, économique et sociale.

Que rêver de mieux que le site d'une ancienne carrière au voisinage d'une entreprise toujours en activité pour l'implantation d'une structure qui permettrait à chacun de découvrir tout ce qui se cache derrière une pierre bleue: des crinoïdes, des fossiles et la «mer tournaisienne»; des fours à chaux et des concasseurs; les outils et le savoir-faire séculaire des tailleurs de pierre; les grands patrons et les luttes ouvrières; les «Quatre Couronnés» et la ducasse des carrières; les machines, ponts

roulants et grues locomobiles; toute la physique des cabestans, des treuils et des armures de scierie; les applications industrielles de l'énergie hydraulique, de la vapeur et de l'électricité; le fil diamanté et le fil hélicoïdal...

C'est en retournant à la source que le «consommateur» retrouverait le sens des pierres qu'il touche ou parcourt du regard au fil des jours. C'est en découvrant la pierre «dans tous ses états» qu'il comprendrait ce qui construit son environnement.

Ce «Centre d'Interprétation» pourrait également être le lieu de la conservation et de la consultation des archives relatives tant à l'industrie elle-même qu'à l'histoire ouvrière qui lui est indissolublement liée.

A cet égard, la Grande Carrière pourrait également être le lieu où rassembler la documentation relative au vaste champ des réalisations «pierre bleue». De ce point de vue, l'enquête photographique menée par le Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Soignies dans le cadre de l'année thématique des «Portes, portails et portiques» et consacrée aux «Portes de pierre» devrait, ici même, servir de base à une sorte de «Musée Imaginaire de la Pierre Bleue». L'utilisation des outils informatiques permettrait un stockage aisé et une consultation rapide de la documentation ainsi rassemblée.

Mais un site tel que celui de la Grande Carrière ne peut se réduire à un pôle culturel, si fréquenté soit-il. La «Grande Carrière» a d'abord besoin d'une permanence de vie et donc d'habitants. Tous les bâtiments classés ne se prêtent certes pas à l'implantation de logements. Un certain nombre d'entre eux pourraient toutefois trouver dans cette affectation une fonction qui en garantirait la conservation tout en assurant au site une indispensable présence humaine. Ainsi du bureau. Ainsi également de la cantine, à l'extrême pointe de la rue Grégoire Wincqz.

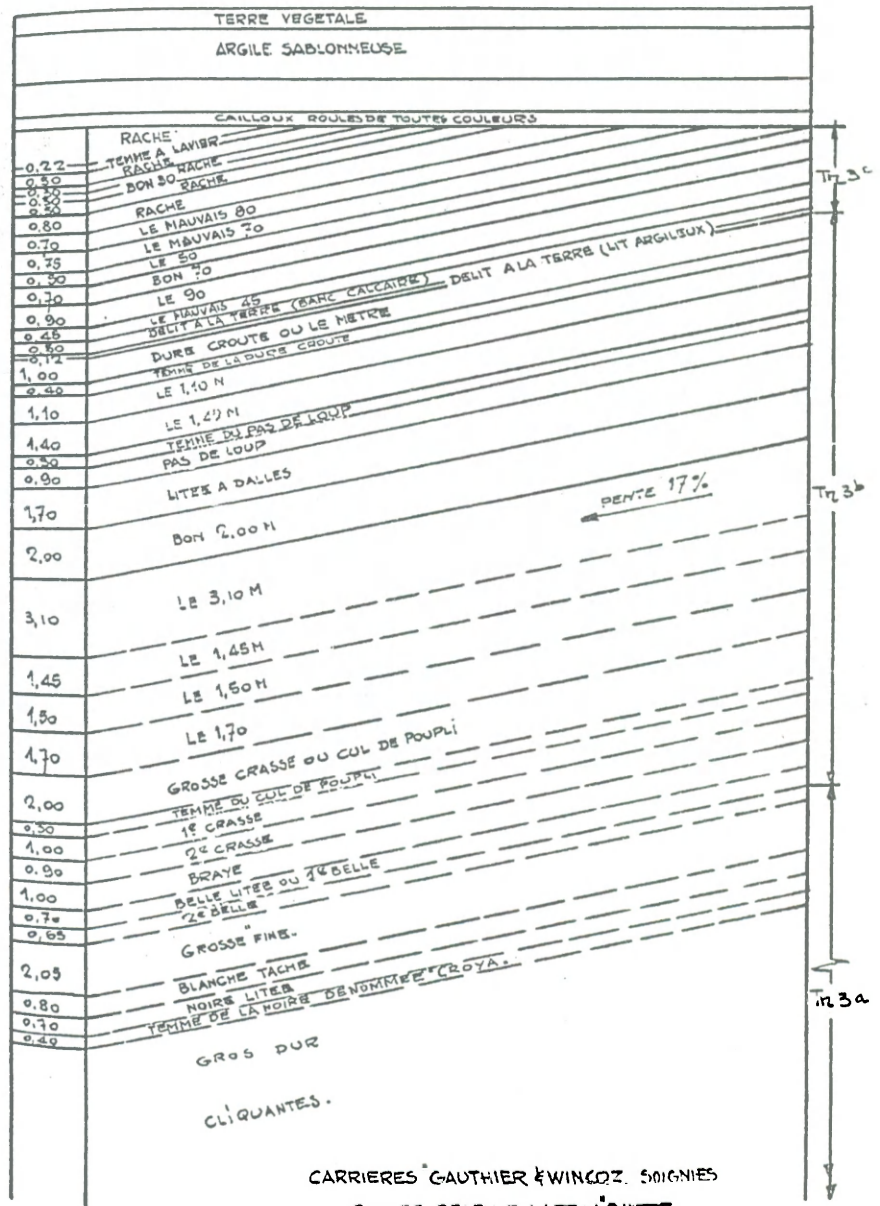
De ce point de vue, une attention toute particulière devrait être accordée à l'ensemble des maisons formant le «rivage de la Grande Carrière». Ces maisons forment un «ensemble architectural» et prolongent donc le site et les monuments classés. Construites à l'initiative de la famille Wincqz entre la fin du 18^e siècle et 1843, elles sont actuellement dans un état de conservation que l'on peut considérer comme globalement bon. L'intérêt des habitants pour ces maisons est manifeste et apparaît comme une bonne garantie quant à leur devenir. Pour stimuler cet intérêt, il serait opportun de faire de ces familles des partenaires privilégiés de la restauration du site. De ce point de vue, il importerait d'envisager l'amélioration de ces habitats et de leur confort en corrélation directe avec la mise en valeur de l'ensemble du site. Des initiatives individuelles pourraient naître et contribuer à la valorisation de l'ensemble du périmètre classé de la Grande Carrière. Nous pensons ici à l'établissement de jardins potagers, de zones de stationnement (évidemment légères) ou à l'aménagement d'espaces de jeu pour les enfants du quartier.

Un site classé ne revit pas uniquement grâce au prestige de ses vieilles murailles.

Un certain nombre d'autres initiatives pourraient encore se greffer sur la «renaissance» de la Grande Carrière.

Un aménagement des voiries encadrant le site classé ne constituerait certes pas un luxe. L'ouverture et l'extension parfois anarchique des

COUPE NORD-SUD A TRAVERS LE PETIT GRANIT.



12. Superposition des bancs de pierre sur le site de la carrière Bultez (englobée dans le siège d'extraction actuel de la carrière Gauthier-Wincqz).

sièges d'extraction, l'envahissement des mottes et des zones d'entreposage constituent autant de phénomènes qui ont eu pour effet de disloquer la trame viaire sur tout le pourtour de la carrière. La restauration du site devrait être l'occasion de «revoir» cette trame sans altérer la valeur patrimoniale de l'ensemble. Dans la foulée, la question des aires de stationnement devrait être examinée de manière intégrée par l'ensemble des interlocuteurs concernés. Cette problématique pourrait se trouver au centre du projet de restauration en cas de cession du site à l'Administration communale de Soignies.

On pourrait encore imaginer des espaces réservés à l'entreposage plus ou moins didactique de vieilles machines, de chars à blocs, voire de blocs laissés de côté par les exploitants d'hier et d'aujourd'hui. Quelques monuments désaffectés pourraient enfin trouver dans la «Grande Carrière» un refuge et échapper ainsi à la «rénovation» des villes, des sites industriels et... des cimetières.

La «Grande Carrière» fait aujourd'hui le bilan de ses atouts. Et ils sont nombreux. Elle fait également le compte de ses partisans et de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, seront les partenaires de sa renaissance. Imagination et pragmatisme devront s'épauler mutuellement si l'on veut faire du site de la Grande Carrière non seulement un site classé (et restauré !) mais également un lieu vivant et une étape utile.

(¹) G. BAVAY, *Historique des carrières de Soignies, des origines à 1900*, dans *L'industrie de la pierre en Belgique, de l'ancien régime à nos jours*, Ath, 1979, pp. 155-199.

(²) Mémoire de licence, ULB, année académique 1980-1981. Publication stencillée.

(³) G. BAVAY, *Les carrières de Soignies: invitation à une promenade en archéologie industrielle*, dans *Hainaut-Tourisme*, mars 1982, pp. 51-55.

(⁴) Au Centre d'Art et de Culture de la ville de Soignies, rue de la Régence 23 à 7060 Soignies (tél. 067/33.46.93). Ce centre coordonne notamment les visites du site de la Grande Carrière et de ses propres «collections».

(⁵) I. MONNIER, *Exploitation touristique du patrimoine de Soignies: la pierre bleue*, La Louvière, 1994.

Jacques Bellière

Professeur émérite à l'Université de Liège

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

**La problématique
des carrières
en matière de protection
des sites**

Il semble de plus en plus aujourd'hui que, dans une partie non négligeable de l'opinion publique, les carrières soient considérées comme des installations nuisibles à la qualité de l'environnement et qu'il convient par conséquent de les proscrire. Effectivement, on constate fréquemment que des projets d'ouverture ou de réouverture de carrières suscitent des réactions d'opposition très vives de la part des habitants des régions concernées. Les motifs habituellement invoqués à l'appui de cette opposition sont d'ordres divers:

- crainte du bruit et de la poussière;
- crainte de voir s'installer une circulation plus ou moins dense de camions sur des routes non prévues à cette fin et à travers des agglomérations rurales;
- défense de la qualité des paysages, protection de sites d'intérêt botanique, ornithologique ou autre, vrai ou supposé;
- crainte de voir, dans les formations calcaires, des cavités karstiques (grottes) détruites ou endommagées, soit directement par la progression des fronts de taille, soit indirectement par assèchement ou par les secousses provoquées par les tirs.

Il est certain que ces craintes ne sont pas nécessairement injustifiées. La situation appelle néanmoins une série de remarques et commentaires qui ressortissent d'ailleurs à des domaines divers, comme on va le voir ci-dessous.

1. Richesse minérale et économie

Les matières minérales constituent une richesse importante et font partie à ce titre du patrimoine de la Wallonie. Elles doivent donc pouvoir être exploitées de manière rationnelle.

En effet, si on met à part les maisons en bois, peu fréquentes en Belgique, tous les bâtiments dans lesquels nous vivons, ainsi d'ailleurs que de nombreux éléments de notre environnement, sont édifiés à partir de matières minérales (limon pour les briques, sable pour les mortiers, pierres concassées pour le béton et les assises de routes et voies ferrées, calcaire pour la fabrication de la chaux et du ciment, ardoises pour les toitures, grès et calcaire pour les moellons, calcaire pour la pierre de taille et les marbres, calcaire et sable pour la fabrication du verre, calcaire et terres réfractaires pour la métallurgie, etc.). L'exploitation de ces matières minérales est donc une nécessité incontournable. Rappelons d'ailleurs que leur production en Wallonie représentait en 1990 environ 32 milliards de francs et que leur exportation intervient pour une part non négligeable dans la balance des paiements.

Il serait cependant souhaitable que cette exploitation soit conduite de manière à éviter un gaspillage inutile du patrimoine. C'est ainsi que parmi les matières minérales exploitées en carrière, un cas particulier intéressant est celui des matériaux «nobles» susceptibles d'être utilisés dans la construction et la restauration des bâtiments: il s'agit des pierres de taille, des pierres d'ornement et des marbres. Une protection adéquate devrait pouvoir être appliquée à de tels matériaux de grande valeur esthétique de manière à en garantir les réserves et à en exclure l'exploitation à des usages qui impliquent leur broyage ou leur concassage (fabrication de la chaux, par exemple).

D'autre part, l'extraction des matières minérales ne peut se faire que là, non seulement où elles existent, mais où elles se présentent dans une situation qui permette une exploitation économiquement rentable. Bien que ceci semble une évidence, il faut bien constater qu'il en a été très peu tenu compte lors de l'établissement des plans de secteur: les cas sont très nombreux, en effet, où des réserves de roches exploitables sont occupées par des zones d'habitat définies apparemment dans l'ignorance de la structure géologique de la région considérée. On peut espérer que la révision prochaine modifiera les plans de secteur dans un sens plus rationnel à ce point de vue.

Cette situation amène parfois des conséquences curieuses. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'opposition qui se manifeste envers les carrières est souvent le fait de personnes qui, selon une habitude qui s'est généralisée en Wallonie, ont installé leur résidence dans un milieu rural qui n'est pas celui de leur activité professionnelle et qui, au nom de ce qu'elles estiment être leur confort, prétendent ensuite s'opposer à la pratique d'activités propres à ce milieu rural (on a même vu circuler des pétitions protestant contre l'odeur du fumier répandu sur les champs!). En fait, cette mode de résider à la campagne a amené en de nombreux endroits la prolifération de constructions, souvent groupées en lotissements, qui ont provoqué une détérioration importante des paysages ruraux auxquels elles ne sont pas intégrées et méritent à ce titre la qualification de «coups de poings dans le paysage». Ceci sans parler de la pollution des nappes aquifères due au manque quasi général de réseaux d'égouts appropriés. Lorsqu'on prétend prendre la défense des paysages, on pourrait donc commencer par s'abstenir de les détériorer.

2. Cas des anciennes carrières désaffectées

Le territoire de la Wallonie comporte, en très grande quantité, des carrières désaffectées de toutes dimensions: depuis de petites excavations d'une centaine de m² jusqu'à de grandes surfaces de plusieurs ha.

Ces anciens sites d'extraction font souvent l'objet de la part d'«amis de la nature» ou prétendus tels de la même hostilité que celle dont sont frappées les carrières actives. On les considère comme des agressions ou des «chancres» dans le paysage. Il est clair qu'elles peuvent comporter des éléments dépréciateurs dans leurs installations annexes (bâtimens, concasseurs, etc.) lorsque celles-ci sont laissées à l'abandon et tombent peu à peu en ruines. Il ne paraît toutefois pas difficile de remédier à cette situation, laquelle n'est d'ailleurs pas limitée aux sites de carrières... Certes, les carrières ne sont pas des éléments naturels du paysage, mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe pratiquement plus de paysages naturels en Europe occidentale: tous les paysages, y compris les «beaux paysages» que nous admirons sont le résultat de l'activité humaine qui a ordonné la répartition des forêts, des prés et des champs cultivés, ainsi que tous les éléments généralement considérés comme positifs: haies, arbres isolés ou en bouquets, chemins creux, voies bordées d'arbres, etc. Pourquoi, dès lors, les parois et les escarpements rocheux, qu'il est de bon ton d'admirer lorsqu'ils sont naturels, doivent-ils être honnis sous prétexte que leur origine est artificielle?

3. Aspect géologique

Les sciences géologiques, en général peu connues du public, comportent, outre leur aspect scientifique fondamental, de nombreuses applications qui intéressent chacun d'entre nous: répartition et qualité des matières minérales, nature et qualité des sols, protection et gestion des nappes aquifères, problèmes de pollution liés à l'élimination des déchets, problèmes posés par la stabilité des versants, études préalables aux grands travaux de génie civil, etc.

Ces diverses activités, tant théoriques qu'appliquées, requièrent une connaissance la meilleure possible de la constitution géologique du sous-sol. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Région wallonne a engagé un programme complet de révision de la carte géologique de son territoire.

Le point de départ de tous les travaux de reconnaissance géologique est l'étude détaillée des affleurements rocheux. La Wallonie, en raison de son relief, de son climat et de sa couverture végétale, ne comporte qu'une quantité limitée d'affleurements: relativement abondants dans les vallées encaissées et sur leurs versants, ils deviennent de plus en plus rares et de qualité de plus en plus médiocre vers les plateaux. L'investigation géologique impose donc d'abord une étude détaillée des régions favorables pour recourir ensuite à certaines extrapolations dans les régions qui le sont moins. Certes, la plupart de ces affleurements sont connus depuis longtemps. Mais la mise en œuvre d'un éventail de méthodes d'investigation nouvelles impose constamment un retour à des observations ou à des mesures appropriées sur les affleurements. Ceux-ci restent d'autre part une nécessité didactique pour la formation des futurs géologues. Pour ces raisons, les carrières, grandes ou petites, abandonnées ou en activité, sont toujours des points privilégiés d'observation géologique et présentent de ce fait un intérêt scientifique majeur.

Or, nous constatons aujourd'hui que le nombre des affleurements tend à se réduire:

- les anciennes tranchées de routes sont de moins en moins entretenues, tandis que les nouvelles tranchées sont systématiquement aménagées en talus gazonnés;
- les tranchées d'autoroutes sont interdites d'accès pour des raisons de sécurité;
- les tranchées de chemin de fer sont rendues inaccessibles aux géologues par les règlements obtus de la SNCB;
- les anciennes tranchées de chemin de fer vicinaux disparaissent sous les éboulements et les remblais;
- les carrières désaffectées sont vouées à des programmes systématiques de comblement.

Toutes ces situations constituent chaque fois des préjudices apportés au travail des géologues et – partant – à l'intérêt général.

Il convient d'ajouter que certains affleurements, exposés entre autres dans les carrières désaffectées, présentent un intérêt exceptionnel comme site de référence, à l'échelle tantôt régionale, tantôt internationale, et méritent à ce titre d'être classés pour motif d'intérêt scientifique.

Citons, à titre d'exemple parmi d'autres, la carrière de l'Arche à Frasnes qui est un site de base de la stratigraphie de l'étage frasnien et qui disparaît progressivement sous les remblais.

4. Utilisation des anciennes carrières comme sites de décharge

Les anciennes carrières font de plus en plus souvent l'objet de projets d'installation de décharges, particulièrement de décharge de classe 3, quand elles n'ont pas déjà été comblées par des déversements sauvages ou non surveillés. Cette tendance au comblement des anciennes excavations est d'autant plus développée qu'il s'agit le plus souvent d'opérations extrêmement lucratives. Ces façons de faire sont néanmoins à éviter et devraient, en principe, être proscrites, pour plusieurs raisons.

La première, qui vient d'être exposée dans les lignes qui précèdent, tient à l'intérêt scientifique de ces sites.

La deuxième est une raison économique. En effet, le comblement d'une ancienne carrière constitue, d'une manière générale, un obstacle, parfois majeur, à toute reprise d'exploitation ultérieure, industrielle ou artisanale. Les réserves de matières minérales exploitables font partie du patrimoine wallon qu'il faut éviter de stériliser de la sorte.

La troisième raison est une raison de sécurité et de protection de l'environnement. Les carrières, sauf exception, exploitent des sables, des grès, des craies ou des calcaires, c'est-à-dire des roches perméables. Lorsqu'une carrière est remblayée, les eaux de pluie percolent à travers le remblai et vont ensuite rejoindre les nappes aquifères souterraines dans lesquelles elles peuvent apporter des substances indésirables dont elles se sont chargées au cours de cette percolation. Ce risque est théoriquement exclus dans le cas d'une décharge de classe 3, constituée par définition de matières inertes; mais de nombreux cas d'espèces montrent qu'il est pratiquement impossible de contrôler efficacement la nature des matières déversées dans une telle décharge. De même, les mesures de protection imposées depuis 1987 (imperméabilisation préalable du site destiné à recevoir la décharge, drainage et traitement des eaux de percolation) sont en principe de nature à éviter toute pollution des eaux souterraines. Mais le comportement à long terme de la protection imperméable n'est pas nécessairement connu et tout défaut (trou ou fissure) dans cette protection devient, après exécution de la décharge, inaccessible et donc irréparable.

Dans ces conditions les sites idéaux de mise en décharge sont ceux qui sont situés sur des formations géologiques imperméables: argile ou schiste. L'installation de la décharge, dans ce cas, peut s'effectuer: soit par comblement de vallons naturels, fréquemment situés sur des substrats schisteux, soit par édification de terrils en relief par rapport à la topographie, à l'instar des terrils édifiés anciennement par les charbonnages.

5. Aspects biologiques

Les carrières abandonnées sont parfois devenues des biotopes aux caractères très particuliers qui hébergent soit une faune, soit des associa-

tions végétales qui peuvent être dignes d'intérêt et méritent à ce titre d'être protégés. Il convient cependant de se garder dans ce domaine de certaines exagérations outrancières, malheureusement trop fréquentes. Il faut se souvenir que l'intérêt d'une carrière désaffectée est d'abord et avant tout d'ordre géologique: il est abusif de prétendre y interdire les observations des géologues sous prétexte de refuges ornithologiques ou de sites d'intérêt phytosociologique.

6. Carrières et phénomènes karstiques

La présence de cavités karstiques (grottes), grandes ou petites, au sein des formations calcaires est un phénomène géologique courant, donc banal. Lorsque des carrières exploitent de telles formations, il est donc très fréquent que la progression de leur front de taille tantôt les rapproche de grottes connues, tantôt mette à jour des cavités jusqu'alors inconnues.

Or, certaines grottes présentent un grand intérêt en raison soit de leurs dimensions imposantes, soit de la présence de concrétions remarquables (stalagmites, stalagmites, draperies, etc.), soit encore de certains aspects scientifiques tels que: présence de faunes cavernicoles, présence de fossiles quaternaires, traces d'occupation préhistorique par l'homme, etc. Des grottes de cette qualité doivent évidemment faire l'objet d'une protection efficace qui les garantisse de la destruction par exploitation, de l'assèchement éventuel de leurs galeries, des ébranlements provoqués par les tirs de mines autant que de l'activité irrespectueuse de certains spéléologues. Mais cette protection ne doit intervenir que dans les cas particuliers, assez rares, où les grottes présentent un intérêt majeur réel.

Or, aujourd'hui, une mystique générale tend à se développer dans laquelle l'agrément purement sportif de l'exploration spéléologique se mêle indistinctement à la valeur esthétique ou à un intérêt scientifique réel ou supposé: sauf exceptions, les spéléologues ne sont pas des chercheurs scientifiques. En d'autres termes, il est abusif de voir, comme on le constate souvent, présenter comme une merveille de la nature n'importe quel trou que peut renfermer un massif calcaire. Ici encore, il convient d'observer une juste mesure et de se garder de réactions agressives outrancières à l'égard des exploitants des carrières.

7. Carrières et gîtes archéologiques ou paléontologiques

Les grottes qui, on vient de le voir, abondent au sein des formations calcaires sont parfois comblées, partiellement ou entièrement, par des sédiments (sables, limons, argiles) apportés autrefois par les eaux qui ont parcouru ces cavités. Il arrive que ces remplissages renferment soit des ossements fossiles de vertébrés quaternaires (y compris, dans quelques cas rares, des ossements humains), soit des artefacts (cailloux taillés ou polis par l'homme).

Un certain nombre de ces gisements sont connus; d'autres sont toujours susceptibles d'être découverts à l'occasion de travaux de creuse-

ment, en particulier à l'occasion de l'activité des carrières. De tels gisements peuvent présenter une valeur scientifique très considérable. L'intérêt du progrès des connaissances scientifiques dans ces domaines impose donc que de tels gisements nouveaux soient signalés et soigneusement étudiés dans des délais raisonnables. Mais il va de soi que si les scientifiques et les prétendus «amis de la nature» adoptent systématiquement des attitudes intransigeantes, agressives et délibérément ignorantes des aspects économiques (par exemple en voulant protéger des gisements sans intérêt réel ou en voulant prolonger indéfiniment la protection d'un gîte fossilifère au-delà du temps raisonnablement nécessaire à l'extraction des fossiles), les exploitants auront dorénavant tout intérêt à dissimuler ou même à faire disparaître de telles découvertes éventuelles, amenant par là la stérilisation des recherches futures. Une telle situation serait déplorable, car tant les paléontologues et les archéologues que les géologues ont besoin de maintenir de bonnes relations et une collaboration suivie avec les exploitants des carrières. Il faut donc cesser de heurter ceux-ci par des prises de position outrancières et irresponsables, éventuellement soutenues par des campagnes de presse qui prennent à témoin le public, par ailleurs incompétent en la matière.

D'autre part, il paraît évident que si, pour des raisons scientifiques, un gîte mis à jour par les travaux d'une carrière doit être protégé pendant un temps prolongé, l'exploitant doit pouvoir être indemnisé du préjudice qu'il subit de ce fait.

8. Conclusions

1. L'exploitation des roches en carrière est une nécessité économique incontournable.
2. L'ouverture d'une carrière entraîne une modification du paysage, au même titre que toutes les activités humaines. Cette modification n'est pas nécessairement une dégradation.
3. Les carrières, en activité ou désaffectées, sont des points d'observation géologique privilégiés; elles représentent à ce point de vue un potentiel scientifique qui ne doit pas être détruit.
4. Pour cette raison le comblement des carrières abandonnées, grandes ou petites, devrait, sauf exception, être proscrit. Les anciennes carrières sont d'ailleurs en général des sites défavorables à l'installation des décharges, même de classe 3.
5. Il faut insister pour que disparaisse de l'opinion la confusion, souvent entretenue à dessein, entre la crainte de nuisances, parfois réelles (bruit, poussières, charroi,...) et le prétexte de préserver les paysages ou l'intérêt scientifique.
6. L'exploitation des carrières est susceptible de révéler des objets d'un intérêt scientifique plus ou moins important, tels que: structures géologiques, grottes remarquables, gîtes fossilifères, etc. Ces objets doivent pouvoir être étudiés par les scientifiques dans un délai raisonnable et dans le cadre d'une bonne entente avec les exploitants.

Jacques Duvigneaud

Professeur retraité

Membre de la C.R.M.S.F.

Jacqueline Saintenoy-Simon

Licenciée en botanique

**L'intérêt floristique
des sites de la Meuse
dinantaise et namuroise**

La vallée de la Meuse namuroise et dinantaise a souvent retenu l'attention des botanistes belges. Il suffit de parcourir les bulletins de la Société royale de Botanique de Belgique pour s'en rendre compte. Déjà en 1867, une étude de Devos va mettre en évidence l'intérêt botanique exceptionnel de cette vallée. Bien d'autres travaux suivront. Comme publications essentielles, dans l'immédiat après-guerre, viendront les études de Mullenders et Noirfalise sur le Colébi (1948), de Vanden Berghen sur la végétation des versants mosans (1955), de Van Schingen et Parfonry (1989) sur Waulsort, de Symoens (1957) sur la végétation aquatique du fleuve et de ses affluents, etc.

De nombreuses excursions d'étudiants ou de naturalistes s'y sont déroulées, qui ont fait l'objet de comptes rendus dans diverses publications scientifiques (Symoens 1947, 1948 et 1949, Piérart 1954, etc.).

Récemment, le milieu particulier que constituent les îles mosanes a fait l'objet d'une étude synthétique (Duvigneaud et Saintenoy-Simon, 1993), s'appuyant sur diverses monographies relatives à chaque île encore présente dans le lit du fleuve (14 îles entre la frontière française et Namur).

Il nous a paru intéressant d'élargir cette synthèse à la vallée de la Meuse dans son ensemble (désignée dans le contrat de rivière consacré à la vallée mosane comme «crête à crête»).

Le travail réalisé s'est appuyé d'une part sur l'Atlas de la Flore belge et luxembourgeoise, sur le dépouillement de la littérature et sur notre documentation personnelle.

Nous avons dressé la liste des espèces rares et intéressantes de la vallée et les présentons ci-dessous dans leur contexte écologique, en commençant par le fleuve lui-même et sa plaine alluviale, ensuite en étudiant les versants de la vallée.

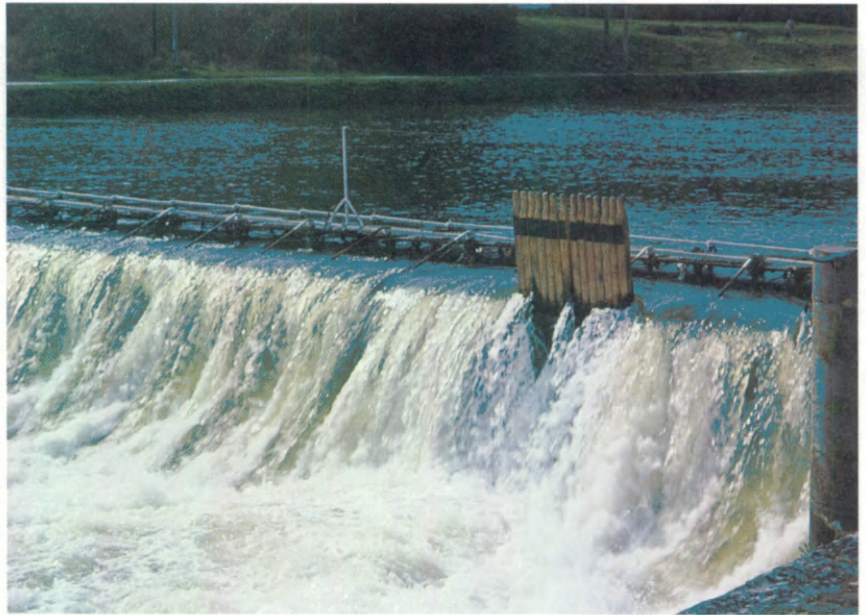
A. Le fleuve et sa plaine alluviale

A.1. Lentilles d'eau

Dans les anses calmes et abritées du fleuve, entre les hautes herbes immergées, flottent de minuscules plantes, de morphologie très simple – elles sont réduites à une «lentille» de un à quelques mm de diamètre, portant rarement une fleur peu visible, et à une ou plusieurs racines minces comme des cheveux –. Elles sont facilement entraînées par le courant. Il s'agit des lentilles d'eau certainement représentées ici par *Lemna minor*, *L. gibba* et peut-être aussi par *Spirodela polyrhiza* et *Lemna trisulca*. Ces espèces assez communes pourraient devenir rares dans la vallée mosane, à la suite de l'artificialisation des berges.

A.2. Autres hydrophytes

Diverses plantes formaient jadis dans les eaux du fleuve de véritables herbiers très favorables pour le frai des poissons. L'Atlas de la flore belge et luxembourgeoise signale parmi celles-ci: *Vallisneria spiralis*, probablement éteint depuis plusieurs années; *Ceratophyllum demersum*; des potamots à grandes feuilles, au limbe mince et parcouru



Barrage de Waulsort où se rencontrent des mousses particulières.

Un des derniers peuplements de nénuphar jaune dans la vallée de la Meuse, sur la rive droite, à Hastière.



par des canaux aérifères, adaptés à la vie aquatique, tels *Potamogeton lucens*, *P. crispus*, *P. natans*, *P. pectinatus*, *P. perfoliatus*; *Nymphoides peltata*; *Hydrocharis morsus-ranae*; *Elodea canadensis* et sans doute *E. nuttallii*, déjà observé dans le cours français de la Meuse; *Ranunculus fluitans*, espèce liée au courant rapide et aux zones peu profondes; *Nuphar lutea*.

Toutes ces espèces sont enracinées dans le fond de l'eau. Leurs feuilles sont immergées ou flottantes. Elles fleurissent soit sous l'eau (*Ceratophyllum demersum*), soit à la surface (*Vallisneria spiralis*), soit au-dessus de l'eau. La plupart d'entre elles se sont dramatiquement raréfiées. Seul le nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) peut encore être régulièrement observé en certains points de la vallée (près de la frontière française) et dans les noues qui jouent actuellement le rôle de conservatoire pour les espèces en voie de régression (noues de Waulsort, du Colébi – de loin la plus remarquable –, de Moniat, de Tailfer). Notons à ce propos que l'ancienne gravière de Champalle, qui se trouve dans la station de la CIBE, est à cet égard très intéressante. Toutes ces espèces supportent des eaux riches, même eutrophes. Les causes de la raréfaction de ces plantes seraient à rechercher dans l'artificialisation des berges, la disparition des anses calmes et peu profondes, la fréquence des dragages, l'importance accrue du batillage, la pollution omniprésente et le maintien des eaux à un niveau constant,...

En 1977, Noirfalise et Dethioux pouvaient encore observer à Bouvignes *Ranunculus fluitans*, *Potamogeton perfoliatus*, *P. pectinatus*, *P. lucens* que l'on aurait bien de la peine à retrouver actuellement. Le même appauvrissement peut être noté si l'on se réfère aux descriptions de Symoens (1947 à 1949, 1957).

A.3. Roselières

Les roselières basses sont constituées d'*Acorus calamus*, *Butomus umbellatus* et *Sagittaria sagittifolia*. Ces trois espèces se retrouvent encore le long des berges et dans certaines noues; les deux dernières d'entre elles sont devenues rarissimes (noue du Colébi).

Les roselières à hautes herbes faisaient jadis partie intégrante du paysage mosan. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les cartes postales réalisées au début de ce siècle dans la vallée et d'interroger les riverains. Actuellement, le recul des roselières est généralisé et s'est poursuivi récemment encore. Par exemple, *Scirpus lacustris* formait de vastes populations, il y a quelques années encore. On n'en retrouve plus que quelques individus isolés, ce qui est paradoxal chez cette plante apparemment si robuste. Comment pourrait-on expliquer la régression des phragmitaies, typhaies, roselières à *Rumex hydrolapathum* qui fournissaient de nombreux abris aux oiseaux et aux poissons et où fleurissait jadis *Senecio paludosus*,... ? La mise en chômage de la Meuse en automne 1992 a d'ailleurs permis de constater que les hydrophytes et les héliophytes avaient disparu des bancs de graviers libérés dans les zones peu profondes et que le fleuve était devenu un véritable désert végétal.

Parmi les causes probables du recul de ces plantes figurent les dragages trop fréquents, le niveau de l'eau constamment trop élevé et sans doute la pollution.



Le butome en ombelle, devenu très rare sur les berges de la Meuse.

Le château de Waulsort, vu des rochers de la rive droite. Aspect traditionnel de la vallée, avec parc, prairie alluviale, galerie forestière en bord de Meuse,...





L'île de Champenoil. De la végétation primitive ne subsistent aujourd'hui que quelques arbres et un pâturage dégradé par les moutons et les oies.

La mise en chômage de la Meuse a permis de réaliser des réintroductions d'hélophytes sur les bancs de graviers les plus favorables. Les résultats de ces transplantations, qui sont contestées par de nombreux botanistes et écologistes, sont à suivre.

A.4. Vases et graviers

Les vases et les graviers périodiquement exondés ne sont plus qu'un souvenir dans la vallée de la Meuse. *Sisymbrium supinum*, *Mentha pulegium* et *Pulicaria vulgaris*, qui y existaient jadis, ont disparu de la vallée. *Leersia oryzoides* est devenu exceptionnel (gravière de Champalle).

Quelques plages minuscules, quelques anses permettent néanmoins à *Rorippa amphibia*, *Bidens frondosa*, *B. tripartita* de s'installer, mais ces espèces sont éparées et ne forment plus vraiment de groupements bien caractérisés.

A.5. Berges

Quelques plantes peuvent se contenter de l'espace restreint qui subsiste le long des berges artificielles, mais nulle part elles ne peuvent former de vastes magnocariçaies ou des mégaphorbiaies très fleuries. Elles apparaissent au mieux dans des peuplements linéaires hétérogènes, échelonnés le long des berges. Aux *Filipendula ulmaria*, *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Brassica nigra* si décoratifs s'ajoutent des espèces nitrophiles comme l'ortie, souvent parasitée ici par *Cuscuta europaea*. C'est pourquoi il importe absolument de sauvegarder les zones où les berges sont encore plus ou moins «naturelles» (par exemple la rive droite de la Meuse entre le Colébi et Waulsort, ou bien à la hauteur de Champalle,...).

Signalons dans ce milieu l'unique localité belge de *Carex curvata*, un peu en aval de la Roche à Bayard (Duvigneaud et Saintenoy-Simon 1991). Cette population isolée serait détruite par le moindre rejointoyage des «murs» dans lesquels elle pousse.

Inula britannica, observé jadis régulièrement, a aujourd'hui vraisemblablement disparu.

A.6. Prairies

Le lit majeur du fleuve est presque entièrement anthropisé et les anciens prés de fauche en ont complètement disparu. Seuls quelques vestiges de cette exploitation traditionnelle peuvent encore être observés: populations d'*Euphorbia esula* subsp. *esula*, de *Thalictrum flavum*, de *Peucedanum carvifolia*. *Salvia pratensis*, *Scabiosa pratensis* et *Eryngium campestre* doivent être considérés comme éteints dans ce milieu.

A.7. Forêts alluviales

La plaine alluviale de la Meuse est quasi partout aménagée: au mieux, elle est occupée par des prairies pâturées amendées, des vergers, des peupleraies ou des cultures intensives; au pire, par des campings-caravanings, des lotissements, des zones bâties, le chemin de fer, des routes. Plus aucune forêt alluviale n'y existe encore. Seuls des lambeaux forestiers, généralement assez remaniés, se maintiennent çà et



L'île de Moniat, couverte d'une aulnaie alluviale.



L'anémone fausse-renoncule illumine les sous-bois des îles mosanes.

là. Les seules saulaies qui existent encore autrement que fragmentaires se trouvent sur les îles de la Meuse.

Les îles mosanes, où des forêts secondaires sont en voie de constitution, sont à ce point de vue d'un grand intérêt (aulnaies, aulnaies-frênaies, frênaies, plus ou moins spontanées, parfois plantées).

Un seul fragment minuscule de forêt alluviale à *Ulmus laevis* existe encore à Heer dans le bas d'un versant concave adossé à des rochers famenniens. On peut supposer que ce type forestier couvrait jadis de notables parties de la plaine alluviale.

Sur les îles de la Meuse récemment reboisées, les forêts alluviales sont remplacées par une forêt secondaire qui recèle toute une série d'espèces relativement rares: *Anemone ranunculoides*, *Dipsacus pilosus*, *Lathraea squamaria*, *Lunaria rediviva*, *Lamium maculatum*, *Gagea lutea*, *Erysimum cheiranthoides*, *Ornithogalum umbellatum*,...

B. Les versants

B.1. Série sur substrat siliceux

Les affleurements de roches siliceuses sont bien plus rares dans cette partie de la vallée mosane que les rochers calcaires. Les plus célèbres sont ceux qui existent au Tienne Pelé de Rouillon, sur Emsien, ceux formés de psammites famenniens, au sud d'Hastière, à Hermeton-sur-Meuse, etc.

B.1.1. Groupements des fissures

Les groupements des fissures sur substrat siliceux rassemblent diverses fougères rares dont *Ceterach officinarum*, réputé pourtant calcicole, *Asplenium adiantum-nigrum*, *Asplenium septentrionale*.

B.1.2. Pelouses

Sur ce même substrat, des pelouses ouvertes sont occupées par *Festuca heteropachys*, *Artemisia campestris* (plante rarissime représentée ici par deux pieds seulement), *Myosotis ramosissima*, *Moenchia erecta*, *Sedum forsterianum*, *Filago vulgaris*. *Lychnis viscaria* et *Galeopsis ladanum* n'ont plus été revus depuis de nombreuses années.

B.1.3. Fourrés thermophiles

Des fourrés thermophiles formés notamment de *Sorbus torminalis* et *Mespilus germanica* occupent les sommets de rochers siliceux.

B.1.4. Chênaies sèches

Des chênaies acidophiles sèches couvrent les versants bien exposés. Elles sont formées d'espèces assez banales mais à écologie significative comme *Vaccinium myrtillus*, *Deschampsia flexuosa*, *Ilex aquifolium*,...



Le sisymbre d'Autriche croît au printemps dans les fissures des rochers calcaires. Occasionnellement, il se répand sur le ballast de la voie ferrée, comme ici à Waulsort.

B.1.5. Forêts humides ou fraîches

Les versants siliceux frais et humides sont couverts de chênaies ou de chênaies-hêtraies à *Luzula sylvatica*, d'érablières ou de forêt sur colluvions où la plante la plus intéressante est la fougère *Polystichum setiferum*.

Les sources et les suintements sur Emsien portent une aulnaie à *Carex pendula* où croît *Hypericum androsaemum*, plante rarissime chez nous, qui a une aire disjointe. En effet les populations de l'Ardenne condrusienne (Profondeville et Dave, dans la vallée mosane; Gesves, Courrière, Vierset-Barse, en dehors de celle-ci) se trouvent à plus de 300 km de l'aire de distribution continue de cette espèce.

B.2. Série sur calcaire

B.2.1. Groupement des fissures de rochers

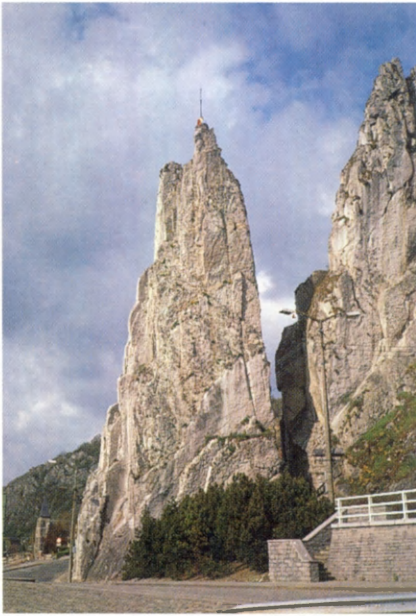
Les fissures des rochers calcaires sont colonisées par diverses fougères dont divers *Asplenium* et *Ceterach officinarum*, espèce thermophile.

B.2.2. Les falaises

Les innombrables rochers calcaires de la vallée présentent souvent des parois presque verticales. De petits replats et des fissures permettent l'installation d'un groupement très ouvert, généralement nommé par les phytosociologues le *Festucion pallentis*. On y rencontre des graminées, dont l'une, *Festuca pallens*, à feuilles bleuâtres, l'autre, *Melica ciliata*, à inflorescences un peu argentées. Des plantes joliment fleuries s'y accrochent également comme *Biscutella laevigata* subsp. *varia*, *Sisymbrium austriacum* subsp. *austriacum*, *Hieracium glaucinum*, *H. schmidtii*, *Draba aizoides* (qui ne possède en Belgique qu'une seule localité, à Champalle, isolée à plus de 500 km de ses stations jurassiennes), *Lactuca perennis*, *Dianthus gratianopolitanus*,...



Les ruines du Château-Thierry en face de Waulsort sont d'une grande richesse floristique.



La Roche à Bayard ne porte qu'une végétation rase, inféodée aux fissures et aux replats.

B.2.3. *Alyso-Sedion*

Le nom d'*Alyso-Sedion* est donné à des pelouses ouvertes dominées par des orpins (*Sedum album*, *S. rupestre*, *S. sexangulare*) aux feuilles charnues. De petites plantes annuelles, à l'existence éphémère, y poussent, comme *Catapodium rigidum*, *Minuartia hybrida*, *Alyssum alyssoides*, en voie d'extinction, *Cerastium brachypetalum*, *C. pumilum*, *Geranium rotundifolium*, *Teucrium botrys*, *Medicago minima*, *Melampyrum arvense*, etc.

B.2.4. Pelouses très sèches (Xerobromion)

Les sols très superficiels des versants exposés au sud ne peuvent porter que des pelouses très xériques, à flore très variée formée d'espèces méridionales qui atteignent souvent ici la limite septentrionale de leur aire de distribution (certaines d'entre elles cependant peuvent remonter vers le nord jusqu'à la Montagne Saint-Pierre). Les plus significatives sont *Teucrium chamaedrys*, *Orobanche caryophyllacea*, *O. teucrii*, *Seseli libanotis*, *Aster linosyris*, *Asperula cynanchica*, *Allium sphaerocephalon*, *Helianthemum apenninum*, *Helianthemum x sulphureum* (hybride très rare, aux fleurs de couleur jaune soufre, formé par le croisement de *Helianthemum apenninum*, aux corolles blanches, et de *H. nummularium*, aux fleurs d'un jaune doré), *Globularia bisnagarica*, *Anthericum liliago*, *Dianthus gratianopolitanus*, *D. carthusianorum*, *Petrorhagia prolifera*, *Artemisia alba* (un peu en dehors du «crête à crête», sa seule localité belge se trouvant dans la partie amont des Fonds de Leffe), *Bupleurum falcatum*, *Hippocrepis comosa*, *Potentilla neummanniana*, *Anthyllis vulneraria*,...



L'hélianthème des Apennins, plante thermophile, couvre de ses nombreuses fleurs blanches les versants rocheux de la vallée comme ici, dans la réserve naturelle domaniale de Champalle.

B.2.5. Pelouses mésophiles (*Mesobromion*)

Les pelouses qui se développent sur les sols calcaires les plus profonds sont envahies par des graminées sociales comme *Brachypodium pinnatum*, *Bromus erectus*, *Festuca lemarii*, *Sesleria coerulea*, *Koeleria macrantha*, *Avenula pubescens*, *Phleum phleoides*,... Elles sont très riches en orchidées (*Orchis simia*, *Ophrys apifera*, *Ophrys fuciflora*, *Anacamptis pyramidalis*, *Epipactis atrorubens*,...) et en plantes rares comme *Gentiana cruciata*, *Gentianella germanica*, *Trifolium montanum*, *Fragaria viridis*,...

Ce sont les milieux qui évoluent le plus rapidement vers la forêt. Ils sont envahis par des ligneux, le plus souvent des arbustes épineux comme *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Rosa canina* et des espèces de manteau forestier.



Source incrustante sur le versant de la vallée de la Meuse, au sud d'Hastière. La précipitation du calcaire se fait sous l'action des bryophytes.

B.2.6. La végétation des sources incrustantes (crons)

Un des attraits de la région est l'existence de dépôts de travertins calcaires dont certains sont parfois spectaculaires (tuf en amont d'Hastière) (Duvigneaud et Saintenoy-Simon, 1992). Leur édification est due principalement à l'action de Bryophytes tels *Cratoneuron commutatum* et *C. filicinum* (De Zuttere, 1993).

B.2.7. Ourlets

La forêt progresse en périphérie par l'intermédiaire de fourrés (le manteau), eux-mêmes longés par une frange herbacée particulière quant à sa composition floristique (l'ourlet). Manteau et ourlet contribuent à la disparition progressive des pelouses.

C'est dans ces formations végétales que l'on retrouve le plus d'espèces du «cortège» du chêne pubescent, espèces méridionales à la limite nord de leur aire de distribution. Ce sont par exemple: *Geranium sanguineum*, *Carex humilis*, *Astragalus glycyphyllos*, *Polygonatum odoratum*, *Hypericum montanum*, *Arabis glabra*, *Digitalis lutea*, *Vincetoxicum hirsutinaria* et *Valeriana wallrothii* (que l'on ne rencontre qu'à Waulsort).

B.2.8. Manteau

Un grand nombre d'espèces arbustives se retrouvent dans ces lisières forestières en voie d'extension. C'est le cas par exemple de *Viburnum lantana*, *Cotoneaster integerrimus*, *Berberis vulgaris*, *Rosa rubiginosa*, *R. pimpinellifolia*, *R. micrantha*, *Lonicera xylosteum* (peut-être introduit et alors certainement naturalisé), *Prunus mahaleb*, *Cornus mas*, *Laburnum anagyroides* et enfin *Sorbus torminalis* et *Juniperus communis*, espèces à large amplitude écologique puisqu'elles poussent également sur substrat siliceux.

Une formation caractéristique des versants calcaires de la vallée est la buxaie thermophile, parfois très envahissante, qui constitue un îlot isolé au nord de l'Ardenne.

C'est en lisière de ce groupement à *Buxus sempervirens* que croît l'unique exemplaire de *Sorbus aria* de toute la vallée mosane.

B.2.9. Les forêts thermophiles

La chênaie à charme thermophile et des fragments de hêtraie calcicole occupent les versants ensoleillés et chauds. Les plantes les plus caractéristiques sont les orchidées *Cephalanthera damasonium*, relativement rare, et *C. longifolia* (sans doute disparu dans la vallée même).



Rochers sur la rive gauche de la Meuse à Waulsort, couverts de peuplements de buis (buxaie thermophile).

B.2.10. Coupes forestières

Dans ces milieux sur calcaire, les coupes forestières sont remarquablement fleuries. Non seulement toutes les espèces du sous-bois brusquement éclairé s'étendent en tapis multicolores, mais des plantes très décoratives s'y installent comme *Atropa bella-donna*, *Stachys alpina*, *Campanula persicifolia*. *Euphorbia stricta* et *Conium maculatum* se localisent dans les coupes sur sol frais.

B.2.11. Rochers ombragés

Les rochers ombragés constituent un biotope assez exceptionnel dans la vallée où l'on rencontre *Geranium lucidum*, *Arabis pauciflora*, *Draba muralis*, *Hieracium maculatum*, *Saxifraga hypnoides*. Ce saxifrage est tout à fait exceptionnel en Belgique. Largement distribué dans le nord-ouest de l'Europe, il n'est connu chez nous qu'à Waulsort et à Walzin (Duvigneaud 1991).

B.2.12. Erablières de ravin

Les ravins creusés de pentes raides exposées au nord ou à l'est sont favorables à l'installation de très belles forêts ombreuses, aux arbres élancés qui recouvrent un sous-bois où abondent de belles fougères (*Asplenium scolopendrium*, *Polystichum aculeatum*) et des plantes protégées comme *Actaea spicata* et *Lunaria rediviva*.

C. Les milieux fortement influencés par l'homme

C.1. Moissons

Les cultures sur calcaire sont devenues rares dans la vallée de la Meuse. Elles abritaient jadis toute une pléiade d'espèces rarissimes comme *Bunium bulbocastanum*, *Ajuga chamaepitys*, *Caucalis platycarpus*, *Delphinium consolida*, *Torilis arvensis*, *Vaccaria hispanica*, *Filago pyramidata*, *Orlaya grandiflora*,... dont la plupart ont disparu au cours de ces cinquante dernières années. La cause de cette extinction est le triage des graines, l'utilisation d'herbicides, l'emploi excessif d'engrais, etc. *Euphorbia platyphyllos* seul pourrait encore exister çà et là dans des moissons sur substrat un peu schisteux.

C.2. Friches

La vallée, très anthropisée, recèle des milieux perturbés où se réfugient paradoxalement toute une série d'espèces à tendance nitrophile dont les biotopes originaux ont disparu. Sont dans ce cas: *Brassica nigra*, *Bunias orientalis* et *Capsella rubella* plutôt thermophiles, *Lactuca virosa*, *Nepeta cataria*, *Verbascum densiflorum*, *V. lychnitis*, *Stachys germanica*. *Centaurea calcitrapa* et *Conringia orientalis* ont vraisemblablement disparu. *Lactuca saligna* (éteint), autre espèce thermophile, était jadis échelonné tout le long de cette partie de la vallée mosane.

C.3. Sites rudéralisés

De nombreuses espèces banales colonisent les sites rudéralisés. Néanmoins *Chenopodium hybridum* et *C. vulvaria* s'y rencontraient régulièrement jadis.

C.4. Vieux murs

Les vieux murs font partie intégrante du paysage mosan où ils limitaient l'extension des crues. La diversité de leur colonisation végétale est extraordinaire. Citons *Corydalis lutea*, *C. ochroleuca* dont la population waulsortoise était célèbre et *Lycium barbarum* qui couvre parfois les vieux murs ou les bas de rochers de ses tiges sarmenteuses.



La capselle rougeâtre, espèce subméditerranéenne, à la limite septentrionale de son aire de distribution, est liée à la vallée mosane.

D. Espèces introduites

La vallée mosane, souvent bordée de très beaux jardins et de vieux parcs, est très riche en espèces introduites et naturalisées généralement dans les rochers et les vieux murs. Tout le monde connaît les éclatantes floraisons de *Centranthus ruber*, *Antirrhinum majus*, *Iris germanica*, *Cheiranthus cheiri*. *Sempervivum tectorum* est planté sur les toits des maisons, car on pensait qu'il les protégeait de la foudre; il est susceptible de se naturaliser sur des rochers. *Artemisia absinthium*, très aromatique, s'accroche aux moindres replats de certaines falaises calcaires.

Détailler la flore des parcs serait fastidieux. Parmi les espèces facilement naturalisées, notons *Geranium nodosum*, *Colutea arborescens*, *Staphylea pinnata*, *Lonicera caprifolium*, *Cercis siliquastrum*,... (Devos 1870, Duvigneaud 1990).

Bibliographie

- De Cloedt, J.J., 1989. - Aantekeningen over de zigtbaarbloeiende planten uit de omstreken van Freyr bij Dinant in de provincie Namen. *I.F.B.L. Feuille de contact trimestrielle*, 7 (4): 57-59.
- Devos, A., 1867. - Compte rendu de la sixième herborisation (1867) de la Société royale de Botanique. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 6: 289-322.
- Devos, A., 1870. - Les plantes naturalisées ou introduites en Belgique. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 9: 5-122.
- Devos, A., 1870. - Etude sur l'aire d'extension de quelques plantes méridionales dans le bassin de la Meuse. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 9: 322-346.
- Devos, A. et Bodson, L., 1871. - Compte rendu de la dixième herborisation de la Société royale de Botanique de Belgique (1871). *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 10: 229-249.
- De Zuttere, P., 1993. - Les bryophytes des tufs calcaires de Dinant, Hastière et Blaimont (province de Namur, Belgique). *Natura mosana*, 46/2: 83-84.
- Duvigneaud, J., 1961. - *Ulmus laevis* Pallas. Sa distribution en Belgique et son écologie. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 93: 175-188.
- Duvigneaud, J., 1961. - La forêt de la plaine alluviale mosane. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 97: 59-64.
- Duvigneaud, J., 1975. - Compléments à la distribution de l'orme lisse (*Ulmus laevis* Pallas) en Belgique et dans les régions voisines. *Natura mosana*, 28: 85-87.
- Duvigneaud, J., 1979. - *Brassica nigra* (L.) Koch dans la vallée de la Meuse belge. *Natura mosana*, 32: 14-17.
- Duvigneaud, J., 1981. - Le Mont Pelé à Rivière et Annevoie-Rouillon (province de Namur, Belgique). *Natura mosana*, 34: 126-135.
- Duvigneaud, J., 1988. - La réserve naturelle domaniale de Poilvache à Houx (Yvoir). Mise en évidence de sa vocation didactique. *Natura mosana*, 41: 113-136.
- Duvigneaud, J., 1990. - Quelques observations floristiques effectuées à proximité du château de Houx (Yvoir, province de Namur, Belgique). *Natura mosana*, 43: 10-14.
- Duvigneaud, J., 1991. - Trois particularités botaniques de la basse vallée de la Lesse. *Natura mosana*, 44: 73-80.
- Duvigneaud, J., 1992. - Les rochers calcaires de Lives-sur-Meuse (Namur, Belgique). *Natura mosana*, 45: 48-54.
- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1989. - De la Fagne sur schistes à la Calestienne sur calcaire. Louvain-la-Neuve, Congrès européen des Professeurs de Biologie et de Géologie, Bruxelles 22-27 août 1989, Excursion E-8, 12 + 20 pp.
- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1991. - Compléments à la distribution de *Brassica nigra* dans la vallée mosane. *I.F.B.L. Feuille de contact trimestrielle*, 9: 31.

- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1991. - Un exemple classique de site dinantais. Le vallon d'Herbuchenne. *Naturalistes belges*, 72: 73-80.
- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1992. - Deux tufs calcaires sur Famennien à Hastière et à Blaimont (province de Namur). *Naturalistes belges*, 73/4: 199-205.
- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1993. - Flore et végétation des îles de la vallée mosane. *Parcs nationaux*, 47 (1992): 77-102.
- Duvigneaud, J. et Saintenoy-Simon, J., 1993. - Une nouvelle localité d'*Orobanche hederæ* en Belgique. Description de son biotope. *Natura mosana*, 46: 53-61.
- Kaisin, F., Maillieux, E. et Asselberghs, E., 1922. - Traversée centrale de la Belgique par la vallée de la Meuse et ses affluents de la rive gauche. In Congrès géologique international, Livret Guide pour la XIII^e Session, Belgique 1922, Excursion A2. Liège, Vaillant-Carmanne, 90 pp.
- Lambinon, J., 1962. - Inventaire des Sites. Tome VII. Province de Namur. Bruxelles, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Survey national, 142 pp.
- Lambinon, J., De Langhe, J.-E., Delvosalle, L., Duvigneaud, J. (et coll.), 1992. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Quatrième édition. Meise, Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 120 + 1092 pp.
- Lapage, R., 1980. - Les versants boisés de la vallée mosane dinantaise. *Ann. Gembloux*, 86: 93-102.
- Leriche, M., 1953. - Le Paléozoïque du Bassin de Dinant et du bord méridional du Bassin de Namur. Deuxième édition revue par Lecompte, M. Bruxelles, Institut royal des Sciences naturelles, 66 pp.
- Lombard, A., 1957. - Géologie de la Belgique. Une introduction. Bruxelles, Les Naturalistes belges, 168 pp.
- Meilliez, F., Bouckaert, J., Dupuis, C., Muller, A., Overlau, P., Robaszynski, F., Rouchy, J.-M. et Voisin, L., 1988. - Excursion des géologues du bassin de Paris en Ardenne occidentale, du 12 mai au 14 mai 1988. *Bull. Inf. Géol. Bassin Paris*, 25/3: 9-57.
- Mullenders, W., 1978. - Champalle. In «La réserve naturelle domaniale de Champalle et Poilvache». Bruxelles, Administration des Eaux et Forêts, 7-16.
- Mullenders, W. et Noifalise, A., 1948. - Les groupements végétaux du Colébi. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 80: 78-92.
- Noifalise, A., 1984. - Forêts et stations forestières en Belgique. Gembloux, Les Presses agronomiques, 235 pp.
- Noifalise, A. et Dethioux, M., 1977. - Synopsis des végétations aquatiques d'eau douce en Belgique. *Communications du Centre d'Ecologie forestière et rurale (I.R.S.I.A.)*. Nouvelle série n° 14, 25 pp.
- Noifalise, A. et Sougnez, N., 1961. - Les forêts riveraines de Belgique. *Bull. Jardin bot. Etat*, 31: 199-287.

- Peeters, A.-G., 1987. - *Buxus sempervirens*. Etude de la dispersion du pollen de *Buxus sempervirens* dans la réserve de Champalle (Yvoir-Belgique). *Publ. Serv. Conserv. Nat., Travaux*, 14, 24 pp.
- Piérart, P., 1954. - L'excursion botanique du 13 juin 1954 dans la vallée de la Meuse. *Naturalistes belges*, 35: 187-190.
- Robaszynski, F. et Dupuis, C., 1983. - Belgique. Paris, Masson, Guides géologiques régionaux, 204 pp.
- Saintenoy-Simon, J., 1985. - Lettre d'une citadine à la campagne. Les berges de la Meuse à Namèche. *Naturalistes belges*, 66: 121-126.
- Saintenoy-Simon, J., 1991. - Les rochers de Samson (province de Namur, Belgique): un site peu parcouru par les botanistes belges. *Naturalistes belges*, 72: 133-139.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1991. - L'île d'Al Golette (Bouvignes-sur-Meuse, province de Namur, Belgique): une réserve naturelle domaniale de la vallée de la Meuse. *Naturalistes belges*, 72: 87-96.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1991. - Les îles de Godinne, trois îles de la vallée de la Meuse. *I.F.B.L. Feuille de contact trimestrielle*, 9: 45-51.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1991. - La réserve naturelle domaniale des îles de Bourie (Ben-Ahin, Huy, province de Liège, Belgique). *Parcs nationaux*, 46: 70-84.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1992. - L'île de Dave (province de Namur, Belgique). *Parcs nationaux*, 46 (1991): 120-127.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1992. - L'île Farcy et l'île d'Ouvreau: deux îlots peu connus de la vallée de la Meuse (Hastière, province de Namur, Belgique). *Natura mosana*, 45: 41-47.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1993. - Trois îles, trois vocations: l'île Vas t'Y Frotte, l'île d'Yvoir, l'île de Moniat (vallée de la Meuse, province de Namur, Belgique). *Adoxa*, 1: 7-11.
- Saintenoy-Simon, J. et Duvigneaud, J., 1994. - L'île de Waulsort (Hastière, province de Namur). *Naturalistes belges*, 75: 26-32.
- Saintenoy-Simon, J. et Rousselle, A. et J., 1986. - Les mares de Ben-Ahin (Huy, province de Liège). *Parcs nationaux*, 41: 58-68.
- Symoens, J.-J., 1947. - Observations au cours de nos promenades. L'excursion du 25 août 1946 dans la vallée de la Meuse. *Naturalistes belges*, 28: 10-18.
- Symoens, J.-J., 1948. - Observations au cours de nos promenades. L'excursion du 24 août 1947 dans la vallée de la Meuse. *Naturalistes belges*, 29: 30-36.
- Symoens, J.-J., 1949. - Echos de nos promenades. Excursion du 18 juillet 1948 dans la vallée de la Meuse. *Naturalistes belges*, 30: 95-101.
- Symoens, J.-J., 1957. - Les eaux douces de l'Ardenne et des régions voisines: les milieux et leur végétation algale. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 89: 11-314.

- Vanden Berghen, C., 1955. - Etude sur les irradiations de plantes méridionales dans la vallée de la Meuse wallonne. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, 87: 29-55.
- Vanden Berghen, C., 1963. - Les Fonds de Leffe. *Naturalistes belges*, 44: 341-349.
- Van den Broeck, E., Martel, E.-A. et Rahir, E., 1910. - Les cavernes et rivières souterraines de la Belgique. Bruxelles, H. Lamertin, 2 vol., 1952 + 92 + 67 pp.
- Van Rompaey, E. et Delvosalle, L., 1979. - Atlas de la flore belge et luxembourgeoise. Ptéridophytes et Spermatophytes. 2^e édition revue par L. Delvosalle (et coll.). Meise, Jardin botanique national de Belgique, 1542 cartes.
- Van Schingen, J.-C. et Parfonry, A., 1989. - Flore et végétation de la région de Waulsort (province de Namur, Belgique). *Parcs nationaux*, 44: 72-78.
- Waterlot, G., Beugnies, A. et Bintz, J., 1973. - Ardenne. Luxembourg. Paris, Masson et Cie, Guides géologiques régionaux, 206 pp.

Luc-Francis Genicot

Professeur à l'U.C.L.

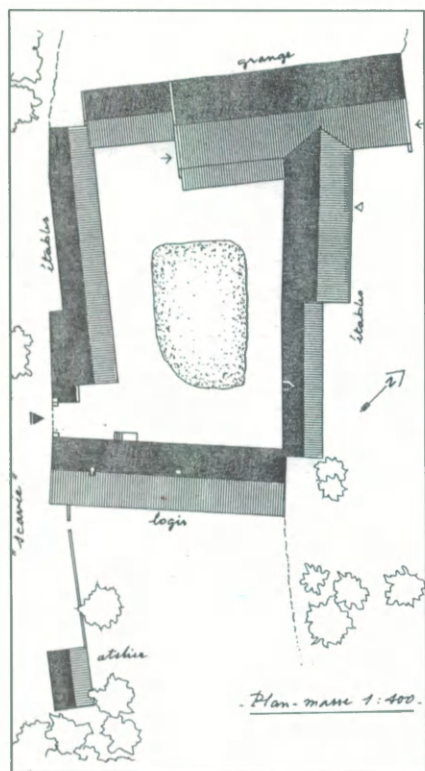
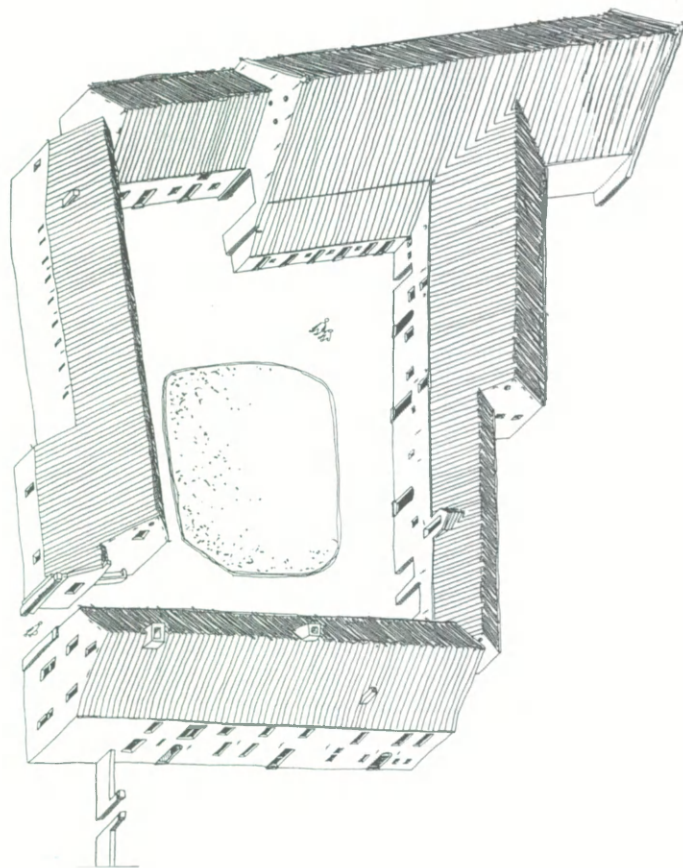
Membre de la C.R.M.S.F.

Mikhael de Thyse

Conseiller de programmes au Conseil de l'Europe.

**Reconnaissance de
la grange du Biéreau
à Louvain-la-Neuve
*avant sa restauration***

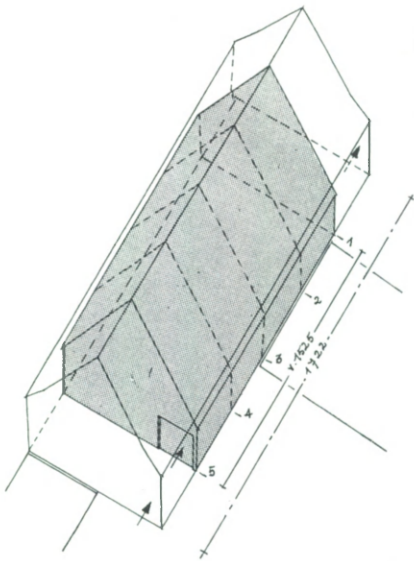
1. La grange du Biéreau. Vue cavalière
(UA, 1970).



2. Plan-masse de la ferme du Biéreau. Etat
actuel. Ech. 1:400.

3. Vue intérieure de la grange en 1990.
Photo G. Baudoin.

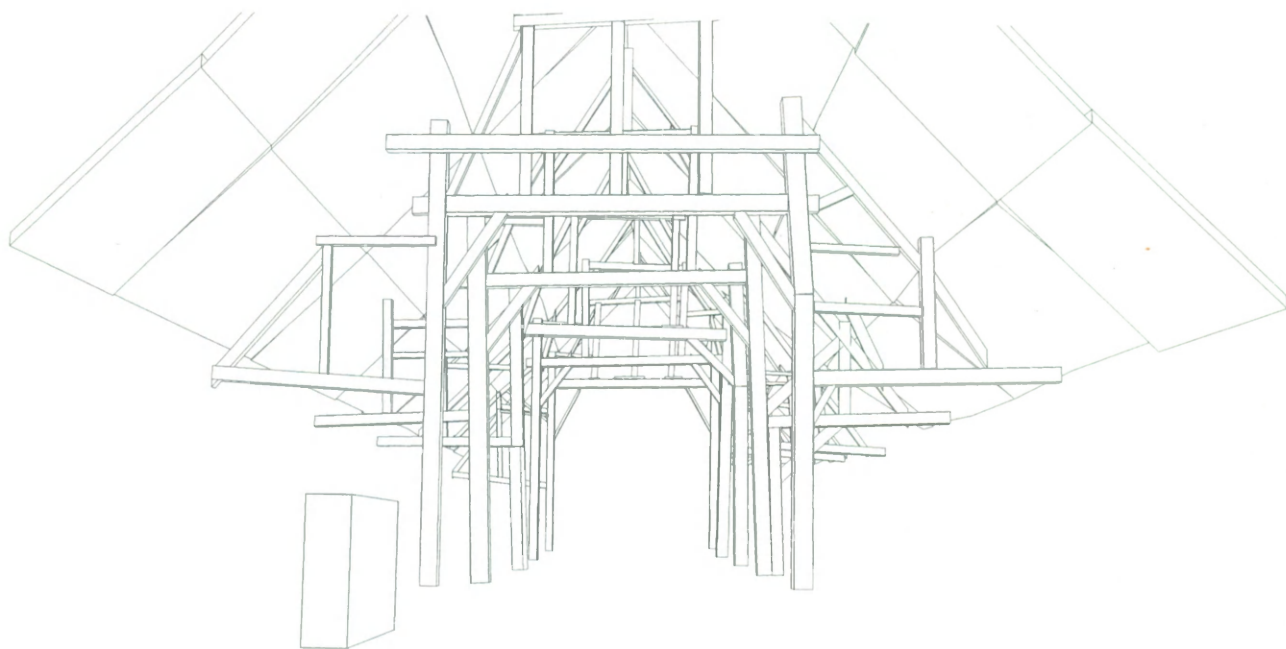




4. La grange du Biéreau. Schémas des états I (vers 1520) et II (1722) de son évolution principale.

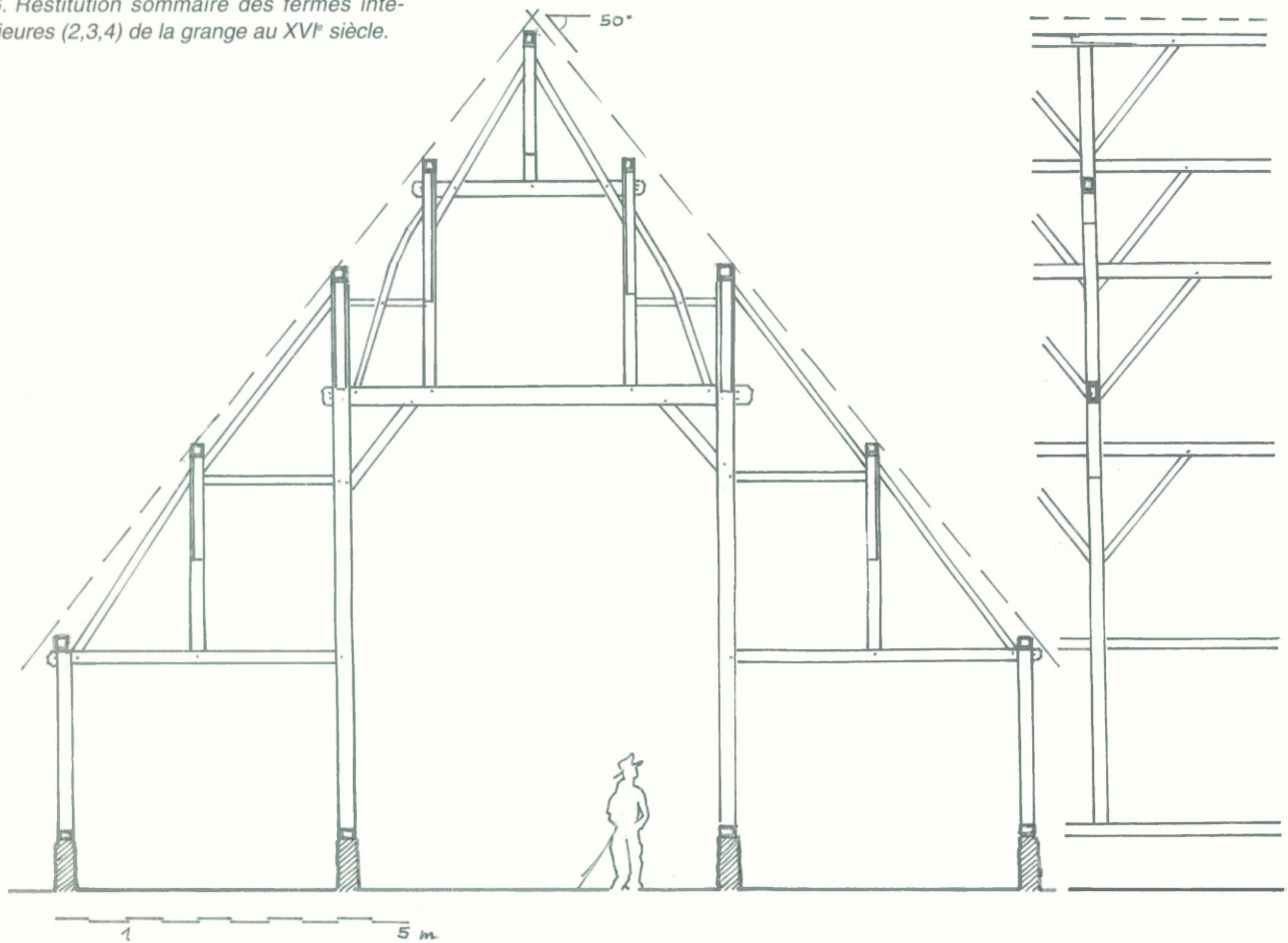
La grange constitue toujours le volume dominant de la ferme du Biéreau qui avait été une exploitation rurale de l'ancienne abbaye de Florival (Archennes), dont la contenance se chiffrait à la fin de l'Ancien Régime à quelque 110 ha de terres labourables parmi les 134 ha du domaine (1). L'ensemble a été racheté par l'U.C.L. en 1969 après l'abandon des terres; une bonne partie des lieux, dont la grange précisément, a fait l'objet d'un arrêté de classement le 27 décembre 1988. Depuis cette date environ, l'U.C.L. a formé le projet de reconvertir la ferme en «centre culturel et musical» (équivalent de la ferme du Blocry pour le théâtre) et choisi d'y programmer la grange comme grande salle de concert. Elle a chargé l'architecte A. Vekemans (Bureau ARC, Louvain-la-Neuve) d'en établir les plans préliminaires et les cahiers des charges. C'est donc en vue de cette réaffectation-restauration que s'est effectuée l'analyse dont les résultats principaux sont ici exposés. A commencer par la grange qui apparaît bien comme le meilleur, et aussi le plus délicat, morceau du complexe (2).

Le programme de réhabilitation de la grange s'est orienté vers une préservation maximale des données historiques, vu l'intérêt archéologique et typologique exceptionnel de la charpenterie primitive de la grange, non seulement pour le Brabant wallon mais pour l'ensemble de la Région. L'analyse a donc porté surtout sur l'identification des structures primitives. Elle s'accompagne de levés coloriés des cinq fermes principales de la charpente, indiquant l'authenticité, l'originalité et l'état de conservation de toutes les pièces de bois (fig. 9/1 à 9/4). Pareil travail n'avait jamais été entrepris en Wallonie. Il a été complété par un enregistrement des données par les services du Bureau ARC, permettant toutes les images virtuelles de la grange actuelle (fig. 5 et 7).



5. Intérieur de la grange. Situation actuelle. Image par ordinateur (1993).

6. Restitution sommaire des fermes intérieures (2,3,4) de la grange au XVI^e siècle.



Chronologie

Succinctement, sur la foi d'observations dont le détail n'a pas sa place ici, l'histoire de la bâtisse se résume à trois phases essentielles:

- Etat I: construction d'une grange du type «en long», en pans-de-bois, avec toiture en chaume (fig. 4): vers 1515-1520 par analyse dendrochronologique de P. Hoffsummer en 1986 (3);
- Etat II: «enveloppement» complet de cette grange (qui est adaptée) dans une bâtisse en brique et pierre de Gobertange, avec extensions d'une travée aux deux bouts: 1722, millésime du cartouche scellé au-dessus de la porte piétonne côté cour;
- Etat III: aménagements partiels et successifs aux XIX^e et XX^e siècles, causés principalement par la liaison avec l'aile nord des étables, par la mécanisation et par l'adossement précoce des porcheries dans la cour: 1989, date-repère pour l'origine du projet actuel de réaffectation.

Etat sanitaire. Commentaire général

Il existe de nombreux désordres et lacunes (à titre d'exemple, fig. 9/2). On peut en dire globalement qu'il s'agit, soit et le plus couramment, d'une désolidarisation du couple tenon-mortaise à la suite d'un mouvement de traction ou de torsion à l'intérieur de la structure; soit d'abouts de pièces rongées par l'humidité ou de fragments comme vidés de leur substance; voire, mais plus rarement, de pièces rompues sous l'effet exclusif de rotations ou d'efforts particuliers et très localisés.

Les désordres essentiels ne semblent pas imputables à un excès éventuel de charge supérieure à l'origine, puisque la couverture normale pour l'époque devait être de chaume et a dû le demeurer longtemps (jusqu'au XVIII^e siècle peut-être). Ils proviennent plus probablement des poussées répétées des vents dominants (secteur sud-ouest à ouest) qui, en soufflant sur le plateau dégagé du site d'autrefois, ont agi sur la carcasse en bois de la grange, somme toute relativement légère et pourtant bien émergente sur le terrain (fig. 5). Toutes les fermes de l'ossature ont pris une tendance à se coucher vers le secteur nord, spécialement sur le flanc occidental de l'ouvrage, entraînant des efforts mal contenus par la structure en colombage.

On ne saurait exclure, en outre, les conséquences des interventions suivantes:

- les manipulations lors du changement de l'enveloppe murale en 1722 impliquaient un démontage en sous-œuvre partiel des murs gouttereaux du pan-de-bois, ainsi que le déplacement vers le haut de certaines pièces horizontales et l'intégration plus ou moins réussie d'autres composantes, en particulier les gros entrails moisés des fermes 1 et 5 (ex-pignons du XVI^e siècle);
- l'incorporation peu soignée de la toiture perpendiculaire de l'aile des étables, exhaussée, s'accompagnait peut-être d'infiltrations d'eaux pluviales dans les noues;
- le cas échéant, une mise en charge excessive des gerbiers à l'occasion de récoltes meilleures après et à cause de l'extension de la grange en 1722.

On notera aussi que les traverses basses des flancs ont été rehaussées faiblement en 1722, puis confortées pour certaines par des agrafes métalliques sur les maîtres-poteaux. Leur déplacement a supposé de raccourcir d'autant le potelet et le chevron qui s'y emmortaient auparavant.

La charpente a été presque complètement renouvelée dans la zone surplombant le passage charretier (côté cour), sans doute pour des raisons de charroi (nouveaux véhicules ?); la ferme 2 fut ensuite remaniée, d'une façon plus que «bricolée», dans la même zone, lors de l'imbrication tardive de la toiture en bâtière des étables voisines dont la disposition initiale était différente d'aujourd'hui.

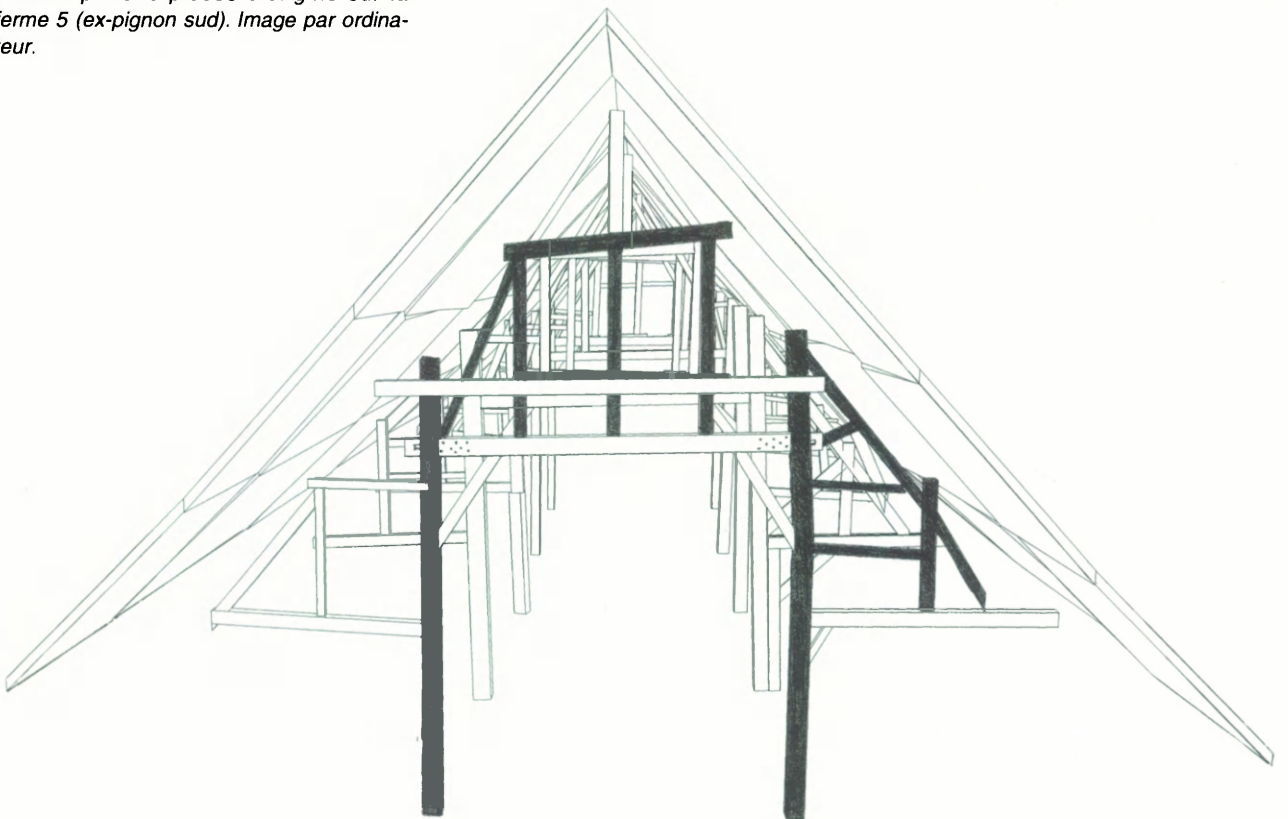
Le grange au XVI^e siècle

Était-elle, après deux cents ans, devenue instable ? Peut-être. Insuffisante dans le contexte d'amélioration des pratiques culturales et des rendements à l'aube de l'époque autrichienne ? Plus vraisemblablement. Elle disparut en tout cas comme telle aux regards. Elle ne fut «re-découverte» et identifiée qu'en 1985.

La grange du début du XVI^e siècle était du type «en long», de quelque 23 sur 13 m hors-tout. Elle développait quatre travées espacées de 5,60 à 5,70 m d'entr'axe (*). Sa hauteur au faîte, pour une toiture inclinée à 50-51° sur la base, avoisinait 12 m. La nef centrale de 5,30 m était accostée de nefs inégales, celles de l'est (côté cour) étant plus large d'une trentaine de cm pour le passage de chariots en pleine charge et pour l'aire de battage.

Elle était totalement dressée en pans-de-bois sur un soubassement normalement en dur (aucun vestige) d'une hauteur probable de 85 cm environ. Les deux maîtres-poteaux des cinq fermes (deux de pignon: 1 et 5; trois de refend: 2, 3 et 4), qui sont d'ailleurs conservés, ont une section carrée de 28 à 30 cm pour une hauteur initiale de 7,25 à 7,30 m. La ferme 2 conserve le mieux sa structure haute, avec les assemblages à mi-bois de ses liens obliques. Elle seule garde également le tirant horizontal de la nef latérale, plus robuste que les simples traverses du panneautage, en place à environ 65 cm plus bas qu'en 1722, soit à 3 m de

7. Exemple des pièces d'origine sur la ferme 5 (ex-pignon sud). Image par ordinateur.



hauteur. Ce tirant devant s'assembler dans la sablière basse du toit, se trouve ainsi définie la hauteur générale la plus plausible des murs gouttereaux (fig. 6).

A l'intérieur, un muret garde-grain reliait les poteaux le long du passage charretier. Sa propre sablière s'emmortaisait à 85-90 cm du sol actuel. Une disposition analogue valait probablement pour le soubassement des parois extérieures. Au demeurant, elle conviendrait bien à l'étagement des traverses aux pignons, distantes en moyenne de 95 cm d'axe en axe; les panneaux du hourdis avaient en effet une hauteur moyenne de 80 cm (leur largeur tournant autour d'une moyenne de 1,80 m).

Des grands liens obliques avaient été intercalés entre les poteaux, au-dessus du muret garde-grain, ainsi que transversalement, sans doute pour contrecarrer le roulement du bâti (période indéterminée: avant 1722 ?).

L'opération de reconditionnement de la grange en colombage en 1722 a consisté à adjoindre deux travées (fig. 4), un peu plus vastes, aux extrémités nord et sud tout en remployant l'ossature existante comme fermes de charpente, à dépouiller entièrement les pignons anciens (fermes 1 et 5) de leur panneautage et hourdis pour les intégrer à l'espace nouvellement dégagé, enfin à reprendre en sous-œuvre leur gros entrain sous une forme moisée (fig. 7).

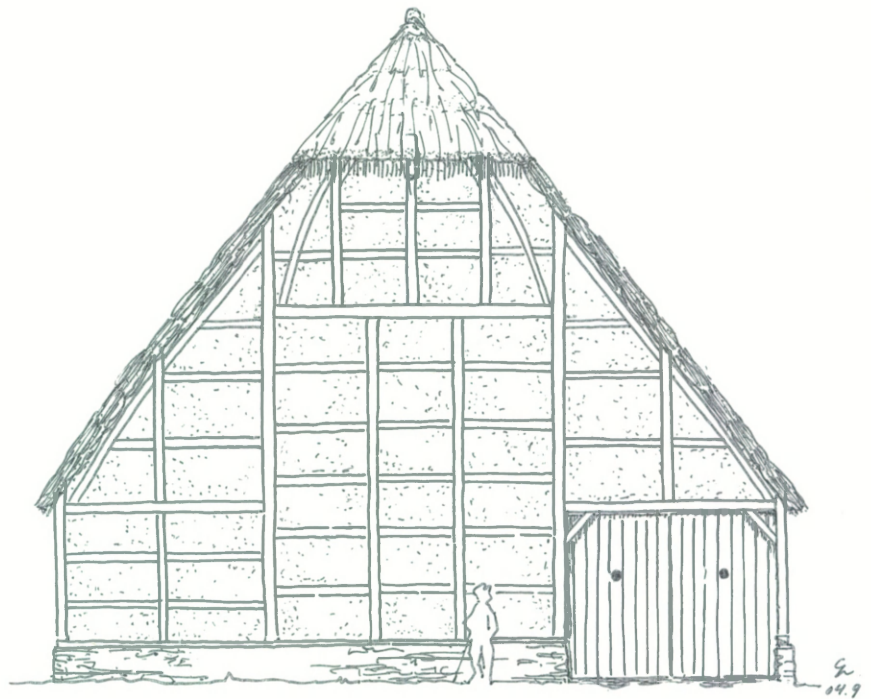
La composition du pan-de-bois des pignons (fermes 1 et 5) devait être en réalité du type «à portique», comme les autres fermes intérieures, usant déjà d'un entrain retroussé (fig. 8). Divers arguments plaident en faveur de cette situation au XVI^e siècle⁽⁵⁾. Il serait trop long de les développer. Retenons qu'en 1722, on a renouvelé les entrains en question, mais en les moisant faute de pouvoir maintenir leurs prédécesseurs qui devaient être sortis fort affaiblis de l'intervention.

D'une façon générale, la grange du Biéreau se situait dans une région où l'ossature du colombage avec portique a été bien repérée, depuis les débuts du XVII^e siècle au moins d'après des témoins «in situ»; l'entrain retroussé y était de mise. Au-dessus de ce dernier, le potelet central n'apparaît pas ordinaire. Il ne présente d'ailleurs pas d'intérêt constructif, sauf pour soutenir le pied d'une possible croupette frontale. Or, l'analyse des éléments en place au Biéreau militent effectivement en faveur de son usage, dans une variante robuste, compatible avec une couverture en paille.

La décision du maître de l'ouvrage est quasiment assurée (1993): le programme auquel la grange sera affectée, respectera au mieux le dispositif hérité des origines, quitte à s'alléger si nécessaire, quitte aussi à «perdre» l'apport contemporain, cependant intéressant, de la nouvelle salle (Place polyvalente) qui avait été conçue par l'auteur de projet durant les premières phases de traitement du projet initial. Mais il s'agit là d'une autre affaire, celle d'un dossier de restauration qui traîne beaucoup malheureusement et qu'on voudrait voir se clôturer bientôt. Le patrimoine néo-louvaniste a tout à y gagner, celui tout entier de nos anciennes campagnes aussi.

Annexe démonstrative: exemple d'analyse pour la ferme 3

A titre d'exemple (fig. 9/1 à 9/4), suivent les quatre planches relatives à la ferme de charpente portant le numéro conventionnel 3, indiquant la méthode de notation et les résultats principaux des relevés et des observations qui ont été pratiqués sur place en 1992. Elles font partie du dossier archéologique qui a été remis au maître de l'ouvrage et à l'auteur de projet, ainsi qu'aux instances concernées par le monument classé pour l'approbation des avant-projets.



8. Essai de restitution du même pignon 5
au XVI^e siècle. Face extérieure.

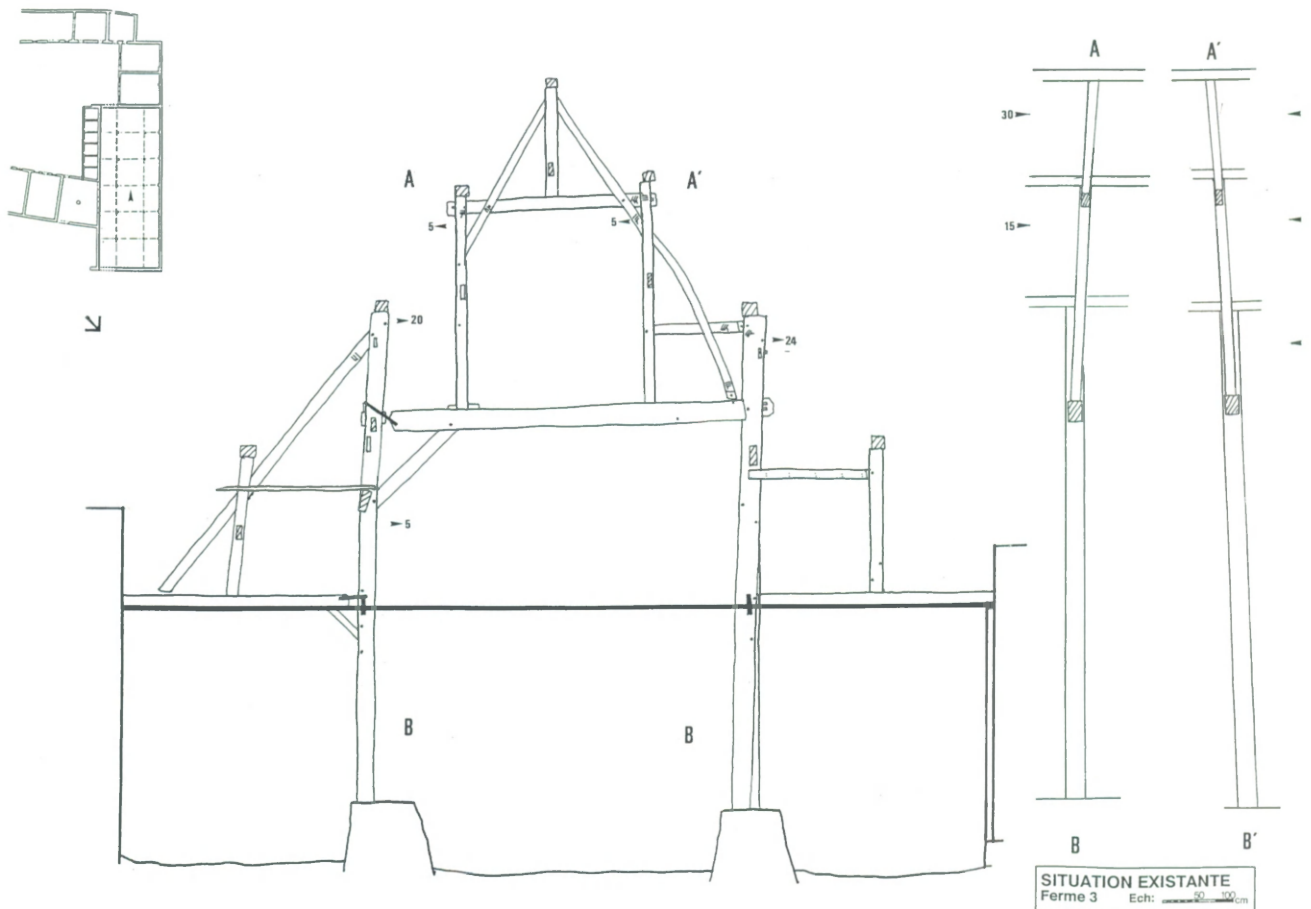
9/1. Analyse de la charpente. Ferme 3. Situation existante.

Les relevés à ce stade se bornent à constater la composition en place, plus ou moins stable et conforme, de la ferme qui est localisée sur le petit plan de référence en haut à gauche.

Ils indiquent toutes les traces, de quelque époque soient-elles, qui sont repérables: mortaises, tenons, chevilles, trous de cheville, orifices du clayonage (fermes 1 et 5), encoches, renforts, marques de pose, etc.

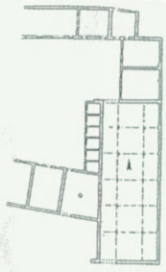
Ils s'accompagnent de l'indication (en cm) des dévers ou des hors-plombs principaux, avec le sens du fléchissement: dans l'axe est-ouest sur la ferme de la coupe transversale A-A', dans l'axe nord-sud sur l'armature centrale en A-B et A'-B'.

Il ne subsiste guère de traces lisibles de la numérotation première sur les anciens pignons qui étaient plus exposés. Toutefois, la face nord des fermes intermédiaires (2 à 4) en conservent assez, sur des fragments originaux, pour admettre qu'elle était normalement exprimée sur tout le bâti, avec les chiffres I à V (nord-sud) et, en général, une contre-marque sur la moitié droite des fermes. On ne sait (plus) rien d'un éventuel marquage propre à chaque ferme, p. ex. de bas en haut.

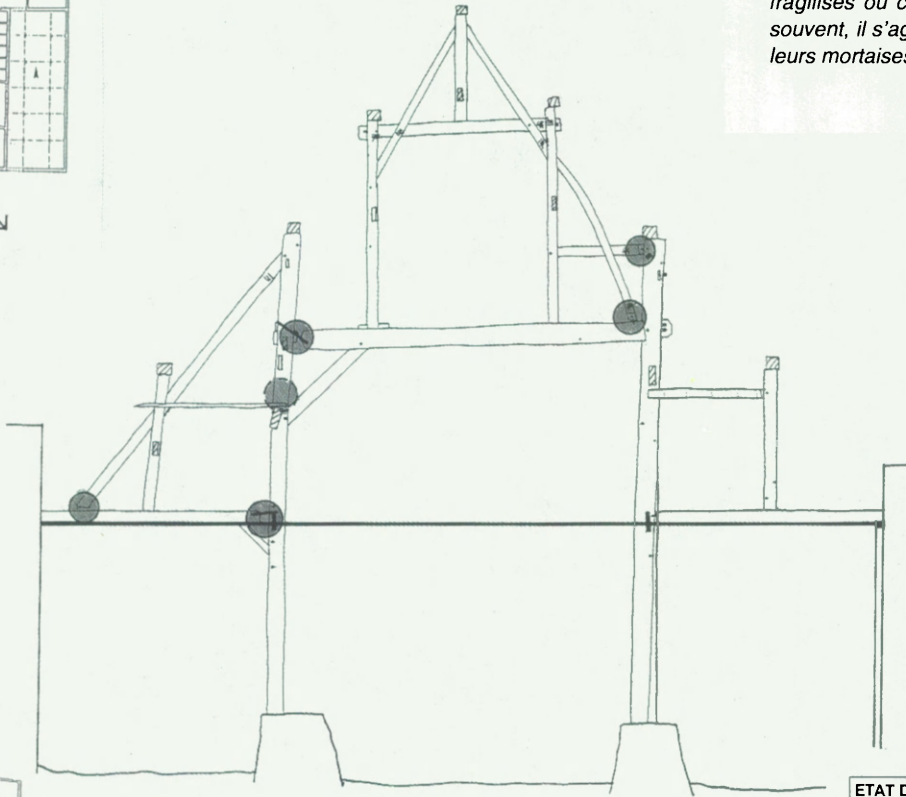


9/2. Analyse de la charpente. Ferme 3. Etat de conservation général.

Ne sont cette fois pointés que les endroits fragilisés ou carrément détériorés. Le plus souvent, il s'agit de tenons désolidarisés de leurs mortaises ou de bris d'assemblage.



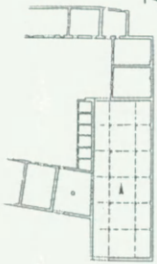
↘



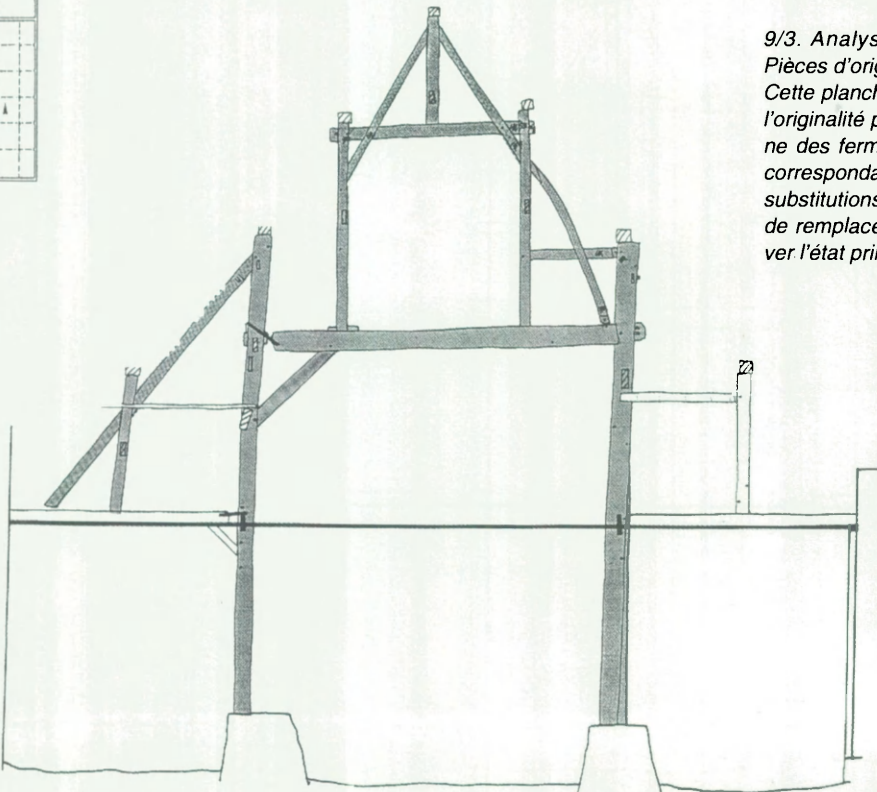
ETAT DE CONSERVATION
PIECES EN MAUVAIS ETAT OU DESORDRE
Ferme 3 Ech: 50/100 cr

9/3. Analyse de la charpente. Ferme 3. Pièces d'origine.

Cette planche met directement en évidence l'originalité plus ou moins grande de chacune des fermes, et conséquemment, la part correspondante d'éventuelles réfections ou substitutions, notamment si l'on envisageait de remplacer les pièces en vue de conserver l'état primitif.



↘

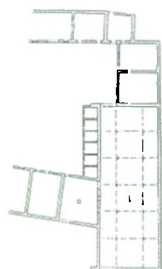


PIECES D'ORIGINE
EN PLACE
Ferme 3 Ech: 50/100 cr

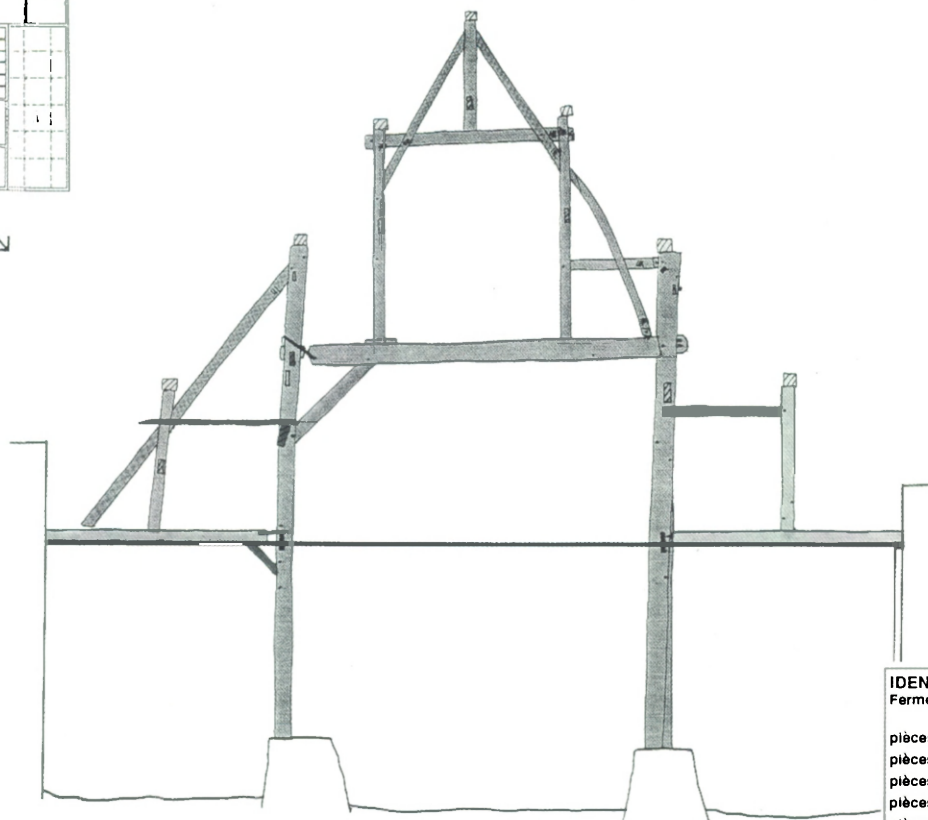
9/4. Analyse de la charpente. Ferme 3. Identification des pièces.

Comme la mise au point des options de rénovation ou de restauration, plus ou moins limitée, passe par une connaissance précise des caractères structurels de toutes les pièces composant la charpente, la planche distingue ici leur ancienneté et/ou leur conformité au schéma primitif de l'ossature.

L'ancienneté en question ne vise pas une date précise, mais plutôt l'appartenance d'une pièce à l'une ou l'autre étape de construction ou d'aménagement. En résulte une chronologie relative qui permet de vérifier le bon fonctionnement d'une pièce par rapport à la logique technique de la charpenterie de référence (ici, vers 1520). Chaque pièce peut être envisagée selon sa nature ou selon sa position. La combinaison des deux catégories offre ainsi six possibilités objectives d'identification, de manière à visualiser les problèmes et à aider les choix d'intervention du restaurateur.



↘



IDENTIFICATION DES PIÈCES	
Ferme 3 Ech. 1/100 cm	
pièces d'origine en place	●
pièces d'origine déplacées	⊗
pièces récupérées bien placées	○
pièces récupérées mal placées	⊙
pièces rapportées bien placées	◐
pièces rapportées mal placées	◑

(¹) Sur l'histoire: J. MARTIN, *La ferme et le domaine de Bierwart ou Biéreau sur le site de Louvain-la-Neuve à Ottignies*, dans «Wavriensia», 21/3 (1972), 1-11; sur la ferme même: L.F. GENICOT, *La ferme du Biéreau et sa vieille grange*, dans «ibid.», 35/4 (1986), 97-111. Nous remercions vivement André Vekemans et Chantal Acreman du Bureau ARC pour leur aide sympathique et critique, notamment en fait de relevés, et pour les dessins par ordinateur qui illustrent ces pages.

(²) Le C.H.A.B./U.C.L. avait reçu mission de l'Université, le 22.02.1990, de «conseiller le maître de l'ouvrage et l'architecte en matière archéologique». Il a été confirmé dans cette tâche par la demande de la D.G.A.T.L. (Région Wallonne, Ministère de l'Aménagement du Territoire) en date du 06.09.1991.

(³) P. HOFFSUMMER, *L'évolution des toits à deux versants dans le bassin mosan: l'apport de la dendrochronologie (XIe-XIXe siècle)*, Liège (1989), vol. 2, 297-299 (thèse de doctorat inédite).

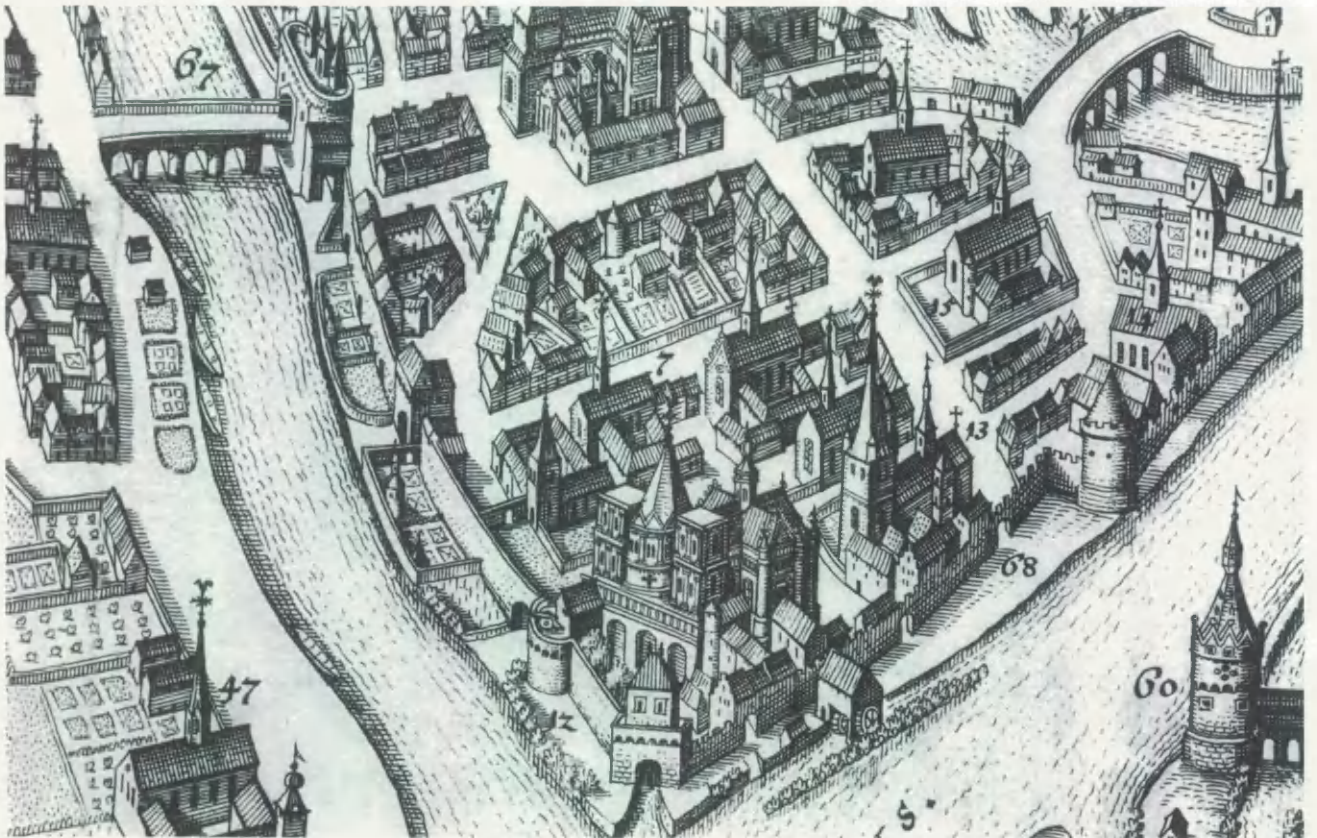
(⁴) Toutes les mesures semblent un peu floues. En réalité, la structure d'origine présentait déjà des irrégularités dans les pièces; ses péripéties durant 450 ans n'ont rien amélioré de ce point de vue.

(⁵) Contrairement à la restitution parue dans «Wavriensia» (1986), o.c., 107-109.

Pierre Gilissen

Secrétaire permanent de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Attaché au CESRW.

L'ancien hospice du Vertbois à Liège*



Le visiteur étranger qui entre dans Liège en quittant l'autoroute et souhaite se rendre au centre de la ville, emprunte inmanquablement le boulevard d'Avroy.

Moins de deux cents ans auparavant, c'est en barque qu'il eut dû se déplacer car au même endroit coulait un bras de la Meuse.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'eau était partout à Liège et cela se ressent encore aujourd'hui dans l'ensemble du tissu urbain du centre ancien.

A la fin du X^e siècle, les terrains compris entre le lit principal de la Meuse et les actuels boulevards de la Sauvenière, d'Avroy et Piercot, tous trois des anciens bras du fleuve, n'étaient pas encore intégrés au territoire de la cité. Ils formaient une entité distincte, hors les murs, connue sous le nom de «l'Ile».

Un dicton liégeois nous rappelle que *Liège doit Notger au Christ, ... et le reste à Notger*. Cette assertion restée fameuse se révèle parfaitement exacte pour ce quartier de l'Ile car c'est bien Notger, premier Prince-Evêque de Liège (980-1008), qui décida de mettre en valeur ce qui jusqu'alors n'était qu'une plaine marécageuse, aux terrains incultes ponctués de bosquets et broussailles ainsi que de quelques rares habitations.

En moins de trente ans, plusieurs constructions majeures vinrent concrétiser cette volonté princière : la collégiale Saint-Paul (aujourd'hui cathédrale), la collégiale Saint-Jean et l'église Saint-Adalbert.

Balderic II, successeur de Notger, choisira également l'Ile pour y établir en 1015 une abbaye bénédictine dont il nous reste l'église Saint-Jacques.

C'est à partir de ces monuments du culte que l'urbanisation de l'Ile va réellement débiter à la fin du XI^e siècle.

*

* *

Neuf siècles plus tard, nous pouvons admirer, dans ce même quartier de l'Ile, l'ancien hospice du Vertbois, à mi-chemin entre la rigueur de l'abbaye de Bearepart (ancien couvent des Prémontrés, aujourd'hui siège du Grand Séminaire et de l'Evêché) et la somptuosité de l'église Saint-Jacques.

On chercherait en vain l'origine du mot «Vertbois» dans la présence anciennement à cet endroit d'un quelconque massif boisé, l'ensemble de l'Ile n'étant au contraire qu'une étendue de terrains vagues à la végétation anarchique.

Si nous nous en référons à la vision que l'on a aujourd'hui à partir de l'avenue Destenay, il est bien difficile d'imaginer la vieille rue du Vertbois, étroite, sombre, à l'alignement désordonné, tant les lieux ont été modifiés par l'urbanisme sauvage des années 70.

Pourtant, cette voie fut probablement ouverte dès la fin du XI^e siècle, soit quelques années après la fondation de l'abbaye de Saint-Jacques, ce qui en fait une des plus anciennes rues du quartier.

Ce n'est cependant qu'au milieu du XVI^e siècle que la dénomination «Vert Bois» ou «Vertbois» devait s'imposer jusqu'à nos jours. Antérieurement, la voie a porté plusieurs noms successifs.

L'ancien hospice vu du Boulevard Destenay.

Détail du plan de Liège par M. MERIAN (1647) (Liège, Cabinet des Estampes). A l'avant-plan, l'église Saint-Jacques et l'abbaye de Bearepart.

Aux XII^e et XIII^e siècles, on désignait la rue par une périphrase, *rue qui conduit de la Madeleine à Saint-Jacques*, et ce en relation avec un petit prieuré édifié vers 1125 par un nommé Anhelin de la puissante famille de Pré à l'angle de l'actuelle rue des Prémontrés. A partir du milieu du XIV^e siècle, la rue fut divisée entre deux paroisses (1) : la partie occidentale dépendait de l'église Saint-Remy, bâtie à l'emplacement du siège actuel du CPAS, la partie orientale dépendait de l'église Saint-Nicolas au Trez, petit édifice qui vint remplacer le prieuré de la Madeleine (2). Ces deux églises furent démolies pendant et après la révolution.

Pendant plus de 250 ans, les Liégeois ont utilisé plusieurs appellations pour l'actuelle rue du Vertbois. La partie orientale était naturellement désignée par *Rue Saint-Nicolas au Trez*. La partie occidentale était dénommée *Rue de Brigebo*, terme aux origines restées obscures.

L'ensemble du quartier compris entre Saint-Paul, Saint-Remy, Saint-Jacques, l'abbaye de Beurepart et le couvent des Croisiers était appelé généralement *En Trez* et ce, en relation avec un passage d'eau sur la Meuse, situé à l'entrée de l'actuel boulevard Piercot, permettant de se rendre sur l'île de la Boverie. Ce passage, qui existait déjà probablement au XI^e siècle, subsista jusqu'au milieu du XIX^e siècle et fut alors remplacé par le pont de la Boverie (actuellement pont Kennedy).

L'appellation *Vertbois* trouverait son origine tout simplement dans l'enseigne d'une auberge réputée dès le XV^e siècle.

Théodore Gobert, dans *Les rues de Liège*, nous donne à cet égard quelques précisions :

Quel motif avait fait choisir pareille enseigne ? Dans les campagnes du Bas Rhin et de la Basse Meuse, les aubergistes, continuant une très ancienne coutume, placent encore au-dessus de leur porte, afin de reconnaître la destination de leurs maisons aux passants, un rameau vert. Ce rameau, coupé généralement du genévrier, parce qu'il conserve très longtemps sa verdure, est connu, dans les régions flamandes sous le terme de Groenbosch, et en langage populaire, sous celui de Groenwess. Tous deux doivent se traduire Vert Bois.

Par extension, la désignation Vert Bois, qui prêtait d'ailleurs à un excellent jeu de mots, s'appliqua à des établissements de consommation ou de plaisance. C'étaient ordinairement des brassinnes, qui avaient pour annexes jardins et bosquets. Là, dans la bonne saison, les familles bourgeoises allaient prendre quelque rafraîchissement. (...). Ainsi en était-il primitivement de la propriété qui allait laisser son nom à la rue du Vert Bois.

(1) La limite entre les deux paroisses se situait à peu près à la hauteur de l'actuelle rue de l'Evêché.

(2) Temporairement occupé par des chanoines, le prieuré de la Madeleine fut cédé en 1151 par le Prince-Evêque Henri de Leyen à l'abbé de Saint-Jacques. Il fut intégré à l'église paroissiale de Saint-Nicolas au Trez dans le courant du XIV^e siècle. Cette église était fréquentée spécialement par les ouvriers du fer et du cuivre, très nombreux dans le quartier au Moyen-Age.

Cette «brassinne» fut probablement établie à la fin du XIV^e siècle ⁽³⁾, à l'emplacement de la chapelle et de l'aile droite de l'ancien hospice. Ses jardins avaient une superficie considérable puisque, par l'arrière, ils jouxtaient ceux de l'abbaye de Beaurepart.

L'ensemble de l'Île avait fortement changé depuis le début du XIII^e siècle. Plusieurs ordres religieux (croisiers, carmes, prémontrés...) s'y étaient installés et y avaient grandement contribué au développement économique.

Les communications avec le centre de la ville et avec les faubourgs s'étaient considérablement améliorées grâce à l'établissement, probablement dès le milieu du XI^e siècle, du pont d'Île et du pont d'Avroy. Antérieurement, seule la barque permettait aux habitants de se rendre sur l'Île.

De nombreux artisans (orfèvres, fondeurs, pelletiers, boulangers, mançons, merciers...) avaient ouvert des boutiques et des ateliers un peu partout dans ce nouveau quartier qui fut, en quelques années, doté de remparts comme le reste de la cité.

Lors du sac de la ville par Charles le Téméraire, à l'automne de 1468, tous les bâtiments, à l'exclusion des biens affectés au culte, furent détruits et les habitants qui n'avaient pas fui à temps, massacrés. En 1470, aucune maison sur l'Île n'était encore reconstruite.

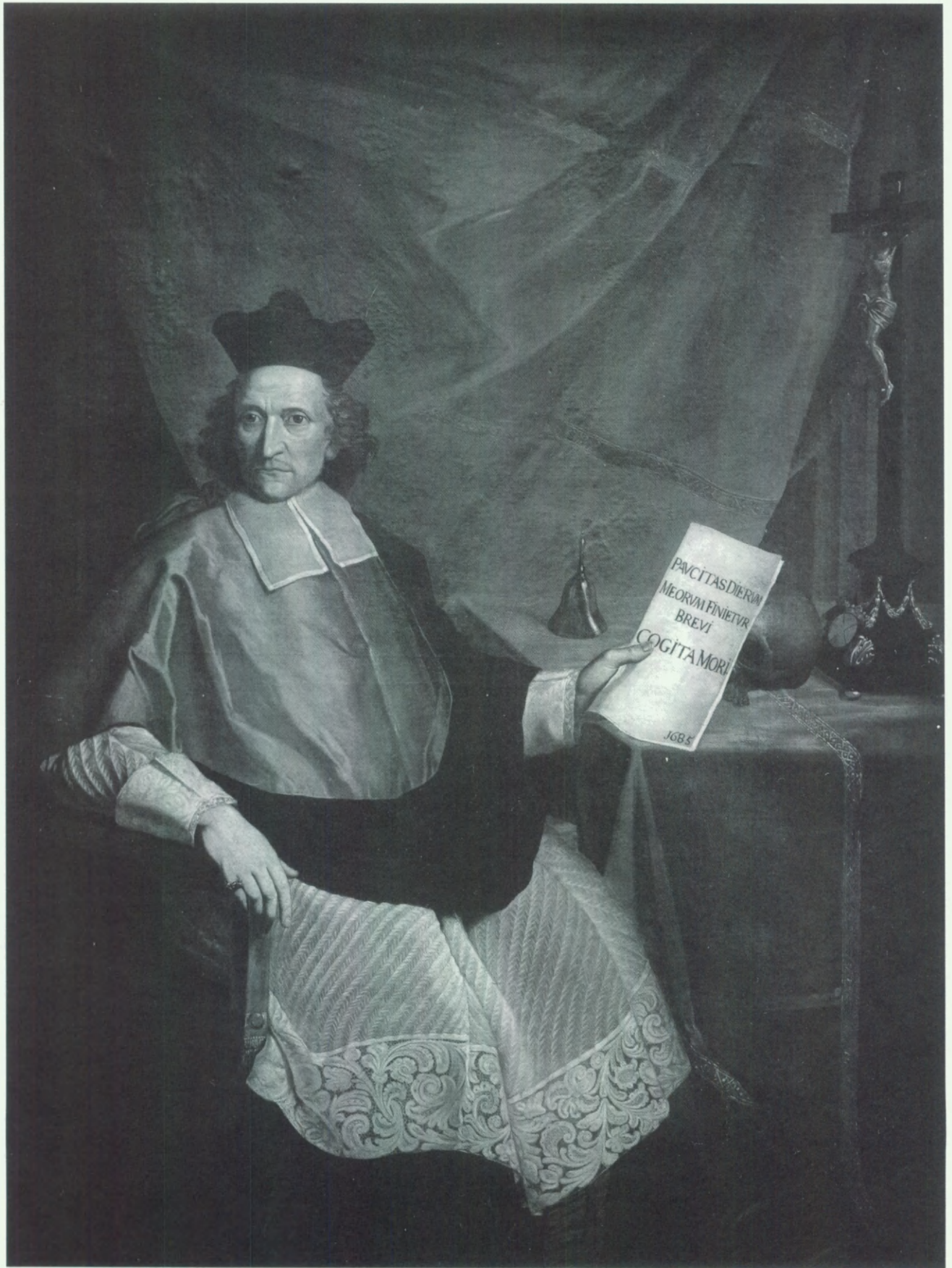
On peut donc supposer que l'auberge du Vertbois fut relevée de ses cendres dans le dernier quart du XV^e siècle. Le bien resta dans les mains de la même famille par héritage, de Mollin puis de Tollet ⁽⁴⁾, de 1437 à 1624, année où Jean-Jacques de Tollet le céda à Guillaume de Schoeff pour 10.300 florins de Brabant.

Dans le dernier quart du XVII^e siècle, le Baron Jean-Ernest de Surllet-Chokier, ancien vicaire-général du Prince-Evêque Maximilien-Henri de Bavière, racheta la propriété avec toutes ses dépendances et jardins.

A la même époque, à l'initiative de Pierre-Paul de Valdor, chanoine de la collégiale Saint-Denis, et suite à d'importantes donations privées, l'idée de fonder un établissement spécialement destiné aux vieillards incurables nécessiteux faisait son chemin. En mars 1689, par édit du Prince-Evêque Jean-Louis d'Eldereren, une *Compagnie de personnes charitables* était reconnue légalement et se donnait pour objectif de créer un hospice. Dès 1690, celui-ci fut hébergé par une maison privée, au faubourg Saint-Léonard d'abord, rue du Cheval blanc près de l'hôtel de ville ensuite.

(3) En décembre 1991, les sondages opérés par le service des fouilles de la Région wallonne dans la cour principale, au sud des bâtiments du XVIII^e siècle, ont mis au jour, entre autres, six fosses à détritiques riches en ossements, tessons et poteries qui remontent jusqu'au XIV^e siècle.

(4) La famille de Tollet était devenue assez puissante puisque Bernard de Tollet fut bourgmestre de Liège à deux reprises, en 1598 et 1602. Celui-ci fut surnommé «du Vertbois». Les de Tollet étaient «Seigneurs d'Otrange, de Meldert, de Beaufraipont, etc.».



En 1701, Jean-Ernest de Surlet disposait par testament de l'ensemble de sa propriété du Vertbois pour l'établissement de deux hospices en faveur des pauvres incurables et des filles repenties. Il ajoutait à ce legs des sommes très importantes pour élever à la place de l'ancienne auberge des bâtiments appropriés à cette nouvelle fonction ainsi qu'une chapelle.

Les travaux débutèrent au printemps de 1702 mais il fallut attendre l'été de 1705 pour que les premiers pensionnaires puissent quitter le bâtiment de la rue du Cheval Blanc et entrer dans le nouvel hospice. L'aile droite était réservée aux incurables, l'aile gauche aux filles repenties. Cette dernière était alors nettement plus importante qu'aujourd'hui. Composée en forme de U, elle présentait une large façade le long de la rue du Vertbois. Cette partie fut malheureusement détruite pendant la seconde guerre mondiale et la reconstruction de l'actuelle aile gauche ne donne qu'une bien faible idée du bâtiment initial.

Le 25 août 1712, Monseigneur Rossius de Liboy, évêque suffragant de Liège, consacrait solennellement la chapelle en la dédiant à saint Charles Borromée et bénissait le petit cimetière particulier contigu à l'édifice ⁽⁵⁾.

En 1742, grâce aux aumônes, on put faire fondre une cloche de nonante neuf livres.

En 1754, il fut décidé d'établir un nouvel hospice pour les hommes incurables sur le site du couvent des Conceptionnistes, en Grande-Bêche (à l'emplacement de l'actuelle rue de Pitteurs en Outremeuse). Le 20 août 1768, les vieillards incurables furent transférés de la rue du Vertbois à l'hospice en Bêche.

Durant tout le XVIII^e siècle, l'hospice bénéficia de nombreux legs et donations diverses, d'abord de Jacques-Ignace de Surlet, frère et exécuteur testamentaire du fondateur, mais aussi des princes-évêques Georges-Louis de Berghes, Charles de Velbruck et François de Hoensbroeck, qui firent bénéficier l'hospice de multiples privilèges et libéralités jusque 1789.

*

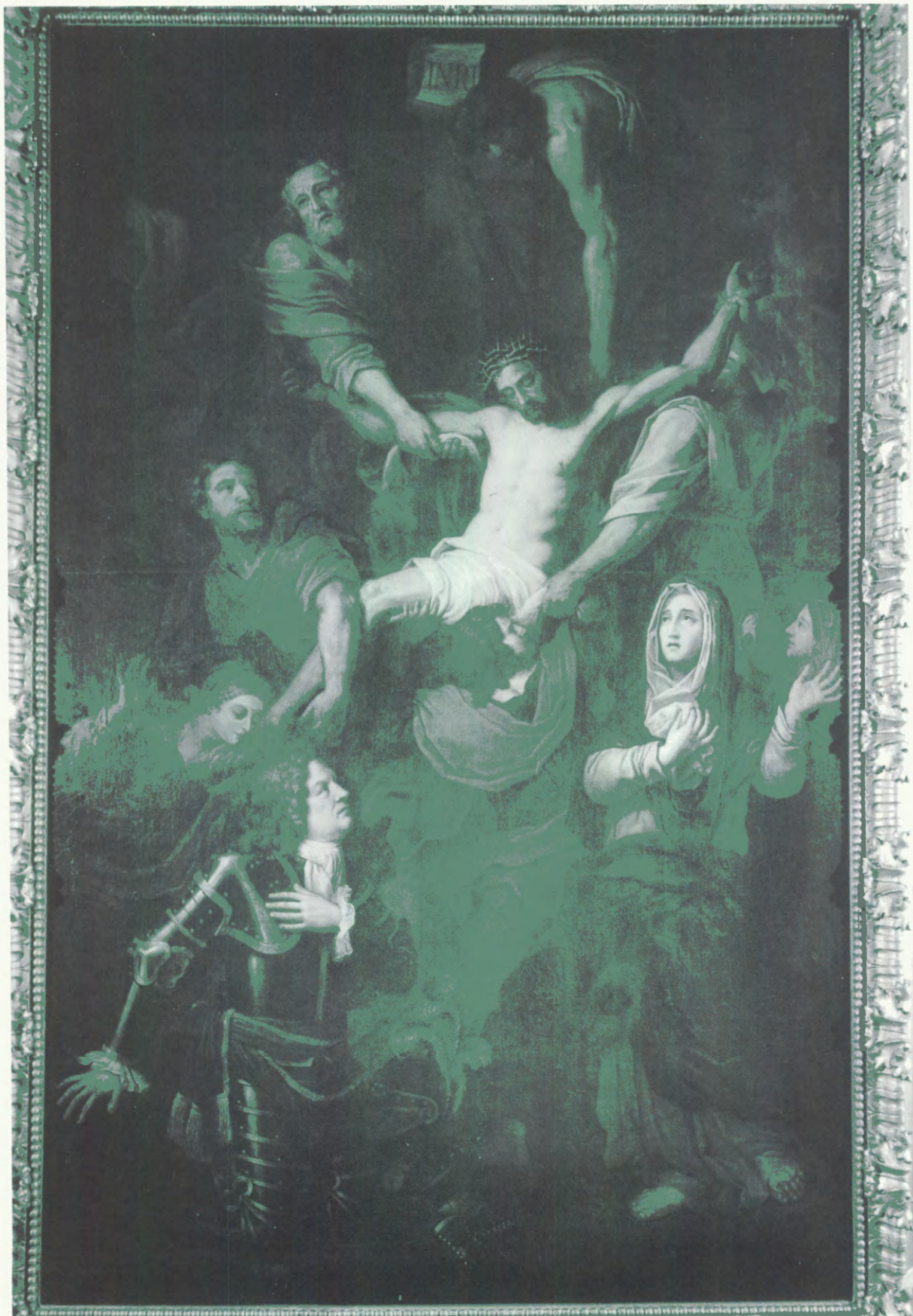
* *

La révolution liégeoise, le départ en exil du prince-évêque, l'arrivée de l'armée française et enfin le rattachement de la Principauté de Liège à la République allaient, au milieu du bouleversement général, modifier sensiblement la condition de l'hospice.

Dès 1790, plusieurs malades furent installés de force et sans intervention financière par les nouvelles autorités municipales.

En novembre 1792, les armées de la République occupèrent une partie des locaux pour y installer les boulangeries militaires.

(5) En juin 1993, en pratiquant une excavation dans la cour gauche de l'hospice, on a mis au jour des ossements humains et des substructions de caveaux.



En 1793, sur ordonnance de la nouvelle administration, les armoiries du Baron Jean-Ernest de Surllet-Chokier, qui figuraient au fronton de la chapelle ainsi qu'au-dessus de la porte d'entrée, furent martelées, *comme insultant à la liberté, à la souveraineté du peuple et à l'indépendance nationale*.

En 1794, une Commission des Hospices était instituée dans l'ensemble des départements. Cette commission, partiellement l'ancêtre de nos modernes CPAS, reprit l'administration des établissements hospitaliers dont l'hospice du Vertbois.

En septembre 1795, la municipalité décidait de ne plus admettre de malades au Vertbois que moyennant une rétribution *à la tête du client*, ce qui souleva l'indignation dans le peuple.

A la fin du l'ancien régime, les établissements religieux liégeois (abbayes, collégiales, églises, chapelles...) possédaient un patrimoine artistique extraordinaire. L'hospice du Vertbois ne faisait pas exception (6).

A cet égard, qu'il nous soit permis de faire part d'une anecdote significative du climat qui régnait à Liège pendant cette période trouble. Une fois encore, laissons parler Théodore Gobert:

Dans les premiers jours d'octobre 1794, on avait vu apparaître à la porte de l'hospice, le citoyen Léonard Defrance (?). Il réclamait, avec menaces, l'exhibition d'un tableau, la Flagellation du Christ, de Rubens, lequel tableau avait été caché soigneusement. Le directeur de l'établissement crut devoir se rendre à ces sommations. Le 24 du même mois, le citoyen Reth, secrétaire du Représentant du Peuple Frécine, accompagné de quatre fusiliers, vint enlever l'œuvre d'art. Il laissa un récépissé et promit que le prix du tableau serait payé. On se doute qu'il n'en a rien été.

Transporté d'abord à Paris, le tableau fut donné plus tard à la ville de Marseille par Napoléon I^{er}. Après les événements de 1814, les Hospices tentèrent des démarches à plusieurs reprises sous la Restauration et sous le gouvernement de juillet, par la voie diplomatique pour rentrer en possession de la toile, mais sans succès.

(6) Outre les toiles qui ornaient encore la chapelle au début des travaux de restauration en 1992, il nous reste encore aujourd'hui quelques pièces de grande qualité dont:

PEINTURE :

- portrait de Jean-Ernest de Surllet, 1685: attribué à Englebert Fisen ;
- portrait de Jacques-Ignace de Surllet, 1710: attribué à Englebert Fisen ;
- «Descente de croix» d'Englebert Fisen;
- portrait du Prince-Evêque Jean-Théodore de Bavière, après 1746 (anonyme).

SCULPTURE:

- «La Vierge et l'Enfant» attribuée à Arnold de Hontoire (1650-1709) ;
- «Saint Charles Borromée» attribuée à Arnold de Hontoire (1650-1709).

ORFÈVRERIE:

Jean-Ernest de Surllet d'abord, Jacques-Ignace de Surllet et son épouse Anne-Emerentienne de Valdes ensuite, firent d'impressionnantes donations d'orfèvrerie religieuse qui se succédèrent jusque 1709.

Cette remarquable collection comporte à peu près tous les objets du culte: calices, ciboires, burettes, plateau, pyxide (boîte à hosties), chrismatoire, ostensor, chandeliers et encensoir, la plupart en argent repoussé et ciselé aux armoiries du donateur.

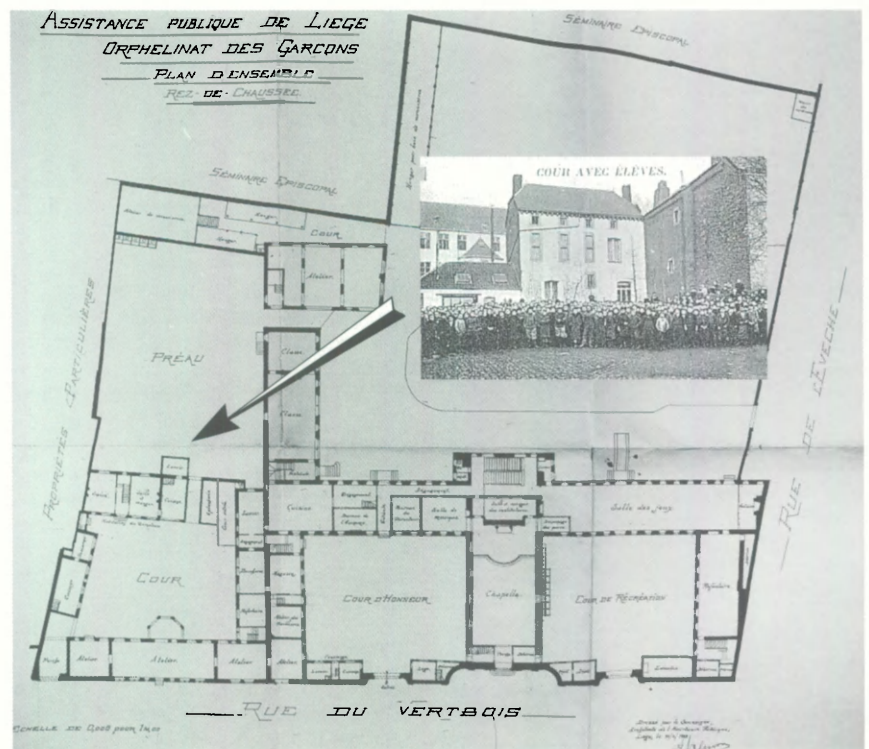
«Descente de croix» d'Englebert FISEN (1^{er} quart du XVIII^e siècle) (collections artistiques du C.P.A.S. de Liège) au pied de la croix, Jacques-Ignace de SURLET-CHOKIER.

(7) Defrance Léonard, 1735-1805. Artiste-peintre liégeois. Lié avec Fragonard, il est resté célèbre pour ses peintures de genre. Il s'engage dans le mouvement révolutionnaire dès 1789. Il remplit diverses fonctions officielles et est considéré comme le responsable du projet de démolition de la cathédrale Saint-Lambert.



«L'hospice des incurables», lithographie de BINDELS-HUCK (1852) (Liège, Cabinet des Estampes).

Le 19 août 1864, la Commission des Hospices s'adressa directement à l'empereur Napoléon III pour solliciter la restitution de la peinture ou le paiement de sa valeur. Il ne fut répondu que le 16 décembre: Sa Majesté regrettait de ne pouvoir accueillir favorablement la demande. L'empereur, portant la dépêche du Cabinet, se fonderait sur la prescription, si d'autres motifs d'un ordre plus élevé ne pouvaient être opposés à cette réclamation.



Plan de l'orphelinat des garçons entre les deux guerres (archives du C.P.A.S. de Liège).

En sa qualité d'artiste-peintre, Defrance connaissait l'existence de cette toile et avait pu en apprécier l'importance. Haute de deux mètres trente-quatre centimètres et large d'un mètre soixante et un centimètres, la magnifique peinture avait été donnée à l'établissement par le fondateur J.-E. de Surllet. A la révolution française, l'œuvre était estimée à une vingtaine de milliers de francs.

*

* *

A la fin du XVIII^e siècle, l'hospice avait admis les femmes aliénées, mais peu à peu leur nombre devint tel qu'en 1847 les patientes durent être transférées à l'hospice de Sainte-Agathe, rue Saint-Laurent. Seules les femmes incurables restèrent dans l'hospice et ce, jusqu'en octobre 1891 (8). Les pensionnaires furent alors transférées dans le nouvel hospice du Valdor, rue Basse-Wez, sur la rive droite.

Le bâtiment fut alors scindé. L'aile gauche fut donnée en location à la Ville de Liège qui en 1901 y installa l'école professionnelle de mécanique. Celle-ci resta dans les lieux jusque 1932. La chapelle resta désaffectée. L'aile droite, après avoir servi provisoirement d'hospice de la maternité, accueillit dès 1892 les orphelins dont la maison était située rue Agimont depuis 1622 ! Ils restèrent au Vertbois jusque 1981.

1914 ! La guerre ne modifia pas l'organisation et l'affectation de l'hospice. Toutefois, à la fin de l'occupation allemande, en mai 1918, la chapelle fut réquisitionnée et réservée aux catholiques allemands de Liège. Quelques mois plus tard, en septembre 1918, les troupes occupantes firent évacuer les orphelins à la caserne des écoliers à Outremeuse, dans des conditions déplorables, et installèrent leurs blessés toujours plus nombreux.

L'entre-deux-guerres vit le bâtiment reconnu par les pouvoirs publics pour ses qualités architecturales: en 1920, il est inscrit par la Commission royale des Monuments et Sites dans la 3^e classe des monuments civils de Belgique et, par arrêté royal du 24 juillet 1936, l'hospice est classé comme monument.

8) En 1872, une polémique opposa la Commission des Hospices au Conseil communal sur l'opportunité de créer de nouveaux hospices en lisière des faubourgs et de démolir les vieux immeubles du centre pour financer l'opération.

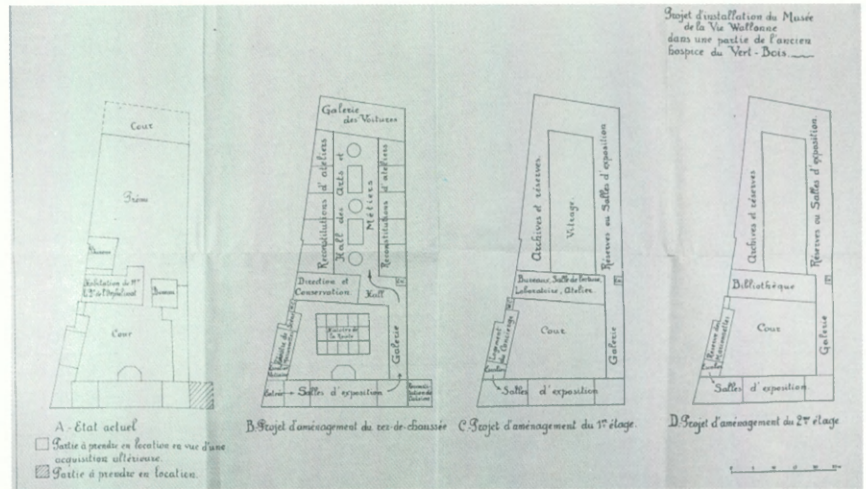
Cette querelle déboucha sur la démission de plusieurs membres de la Commission des Hospices qui s'en expliquèrent dans «Le Journal de Liège» du 27 mars 1872 dans des termes qui en disent long sur l'époque:

Prenons celui de nos hospices qui est le mieux situé: c'est l'établissement des vieilles femmes rue du Vert-Bois. Il mesure 8.000 mètres. Supposons qu'on veuille le réaliser en le démolissant et en y ouvrant des rues. Il faut en déduire 1.000 mètres au moins pour ces dernières. Resterait 7.000 mètres que l'on peut évaluer de 80 à 90 frs et encore ! Cela représenterait 560 à 630 mille francs, plus le produit de la démolition.

Pour reconstruire l'hospice dans un faubourg, un hospice de 300 vieillards environ et de tout le personnel, il est impossible de dépenser, terrain compris, moins de 500.000 frs. Mais cette somme, il faudra la déboursier tout de suite, tandis que pour réaliser nos 7.000 mètres, il faudra bien des années. Comptez les intérêts perdus et ajoutez la part d'intervention que la ville nous demandera pour le pavage, l'égout, les tuyaux du gaz, etc... et vous arriverez à ce résultat que, pour un hospice au centre de la ville, vous en aurez un nouveau aux environs.

Le nouveau sera meilleur, sans doute, et à ce point de vue, l'opération est à faire; mais de croire qu'elle remplirait la caisse des Hospices, c'est une illusion. Sans doute encore si l'hospice de la rue du Vert-Bois était insalubre; si nos vieilles femmes n'y vivaient pas bien portantes, il faudrait se hâter de le remplacer par un nouveau. Mais elles vivent si longtemps qu'elles ne meurent pas assez vite au gré des malheureuses postulantes qui attendent leur tour d'y entrer.

Projet d'aménagement de l'aile gauche en musée de la Vie wallonne (1932) (archives du C.P.A.S. de Liège).



De 1922 à 1937, la chapelle fut donnée en location à la société musicale «A Capella Liégeois» qui l'utilisait pour ses répétitions et activités artistiques, lesquelles avaient un grand succès. A partir de 1923, et pendant plus de dix ans, la petite communauté des russes blancs de Liège (\pm 200 personnes) obtint de pouvoir utiliser la chapelle pour la célébration du culte orthodoxe.

En 1932, la Ville de Liège envisagea de réaffecter les bâtiments laissés libres par le départ de l'école de mécanique (aile gauche) en y établissant les collections du musée de la Vie wallonne. Dans ce cadre, il était prévu de construire un bâtiment neuf à l'arrière de l'hospice. La guerre vint mettre un terme définitif à ce projet. Le musée de la Vie wallonne dut encore patienter près de trente ans avant d'être installé dans l'ancien couvent des frères-mineurs, en Hors-Château.

Pendant 240 ans, l'hospice avait plus ou moins réussi à garder son intégrité physique, mais il dut payer un lourd tribut à la seconde guerre mondiale.

Le 11 mai 1940, lors de l'invasion du pays, le génie de l'armée belge fit sauter les ponts sur la Meuse, ce qui occasionna des dégâts à la chapelle et à l'aile gauche.

En septembre 1944, les troupes américaines occupèrent les lieux, ce qui ne contribua pas, on s'en doute, à leur sauvegarde.

Le 16 janvier 1945, en pleine offensive des V1 et V2, une bombe volante détruisit complètement l'aile gauche et endommagea l'ensemble des bâtiments.

Fort heureusement, les orphelins échappèrent à ce désastre ; ils avaient en effet été évacués dans un home de vacances à Spa dès l'automne 1944, au moment où les premiers V1 tombèrent sur Liège.

Dès la fin des hostilités, la Commission d'assistance publique de la Ville de Liège rapatria les orphelins dans des locaux déblayés et remis très provisoirement en état.

La question fut alors officiellement posée: convenait-il de maintenir les enfants dans l'hospice ou, au contraire, fallait-il envisager une solution nouvelle ?

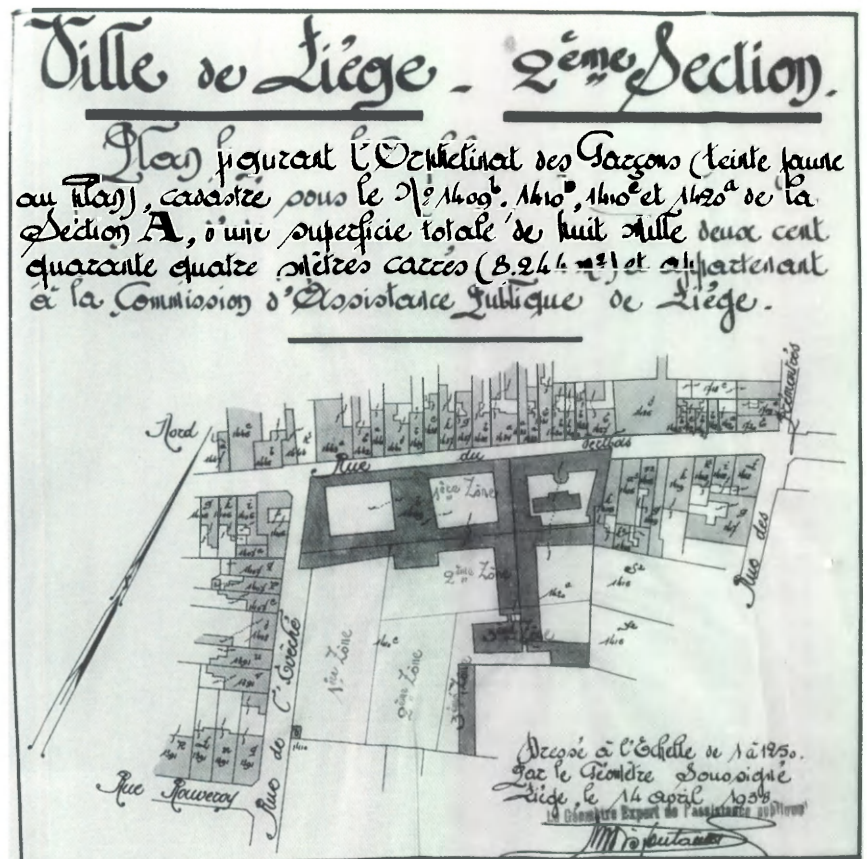
On considéra alors, après de nombreuses consultations, que la réaffectation et la restauration de l'hospice (y compris la reconstruction d'une aile gauche) s'imposaient comme une solution rapide et conforme à une saine gestion des deniers publics dans une période difficile.

Le Conseil communal approuva le dossier le 12 juillet 1948 et les travaux commencèrent au début de 1950. Ceux-ci durèrent pendant deux ans et l'inauguration officielle eut lieu le 17 mai 1952.

La difficulté majeure était bien évidemment de reconstruire une aile gauche à partir de rien, car on ne disposait d'aucun document suffisamment fiable permettant une reconstitution fidèle. La Commission d'assistance publique adopta alors sur la proposition de l'architecte en chef, Joseph Minguet, une solution architecturale du type «faux vieux» mais ne déparant pas l'ensemble et faisant pendant à l'aile droite. On fit appel au sculpteur Louis Dupont pour reconstituer une pierre commémorative du fondateur de l'hospice, Jean-Ernest de Surlet ; l'artiste s'inspira d'un portrait attribué à Englebert Fisen ⁽⁹⁾ et le texte put être reproduit grâce à Théodore Gobert qui dans *Les rues de Liège* l'avait retranscrit ⁽¹⁰⁾.

(9) Fisen Englebert, 1655-1733. Disciple de Bertholet-Flemal, il séjourna en Italie de 1674 à 1679. Il est le plus fécond des peintres liégeois du XVII^e siècle avec Gérard de Laïresse. Les tonalités sombre de ses compositions essentiellement religieuses s'éclaircissent progressivement; simultanément, l'affectation des gestes et des expressions remplacent l'intensité et l'émotion premières de ses tableaux.

(10) Très révérend illustre et généreux seigr. / messire Jean Ernest baron de Surlet et du S. Empire / chanoine et archidiacre d'Ardenne dans la / cathédrale de Liège, abbé séculier de Visé, / Vicaire général de tev son altesse / Maximilien Henri / coadministrateur av spirituel de son altesse sérme / Joseph Clément, seigr. d'Odeur, Velroux, Lexhy, / etc, etc / Fondateur de cette maison des repenties / 1701.



Cadastre du quartier (avril 1938) (archives du C.P.A.S. de Liège).



9) Hall du CESRW restauré (Aile droite)

La chapelle subit quelques modifications:

- remplacement des verrières par des vitraux, inspirés de ceux de la chapelle de Bavière, commémoratifs de la fondation de l'hospice des incurables et de l'orphelinat des garçons.
- remplacement du pavement d'origine (marbre et calcaire) par un revêtement plastique (!!), la chapelle devant servir de salle de gymnastique et de salle des fêtes.

On substitua aux vieilles portes fermant les deux cours des grilles en fer forgé inspirées de celles du parc du château de Lavaux à Esneux.

L'ensemble fut doté de tout le confort moderne de l'époque: chauffage central, sanitaires, douches, infirmerie, cuisine équipée...

Le vieil hospice entièrement remis à neuf était prêt à recevoir septante-cinq pupilles, âgés de six à vingt ans.

Les années passant, le contexte social modifia sensiblement la situation de l'institution. En effet, le montant des allocations familiales d'orphelins était devenu suffisant pour motiver les familles à recueillir les enfants plutôt que recourir au placement en orphelinat. En conséquence, le nombre d'orphelins diminua fortement: en 1975, ils n'étaient plus que trente-neuf.

L'orphelinat du Vertbois ferma définitivement ses portes en 1981. Les pupilles furent alors transférés à la maison familiale de la rue Louvrex où ils se trouvent encore aujourd'hui.

*

* *

Sur base d'une délibération de l'Exécutif régional wallon datant de 1983, il fut décidé en 1989 de transférer à Liège les organes économiques de la Région (CESRW et SRIW).

Le site du Vertbois, depuis plusieurs années au centre de discussions quant à son devenir, n'était plus utilisé par le CPAS que très partiellement depuis le départ des orphelins.

A l'initiative du Ministre régional André Cools, l'idée fut alors lancée de réaffecter l'ancien hospice pour les besoins du Conseil économique et social de la Région wallonne, de la société Meusinvest et de l'Institut provincial des Classes moyennes ; des études furent entamées et la Ville de Liège entreprit une procédure de modification du plan particulier d'aménagement du quartier.

En octobre 1990, la Société provinciale d'industrialisation accepta de prendre en charge la maîtrise de l'ouvrage pour compte des futurs occupants.

Le 19 août 1991, l'ancien hospice fut racheté au CPAS et les travaux débutèrent le 15 juin 1992.

Une autre aventure commençait pour le vieil hospice du Vertbois...

BIBLIOGRAPHIE

- 1) LEJEUNE Jean, «*Liège, de la Principauté à la Métropole*», Anvers, 1967.
- 2) «*Le Patrimoine monumental de la Belgique*» volume 3, Province de Liège, Arrondissement de Liège, Ville de Liège, Ministère de la Culture française, éditions Solédi, Liège, 1974.
- 3) «*50 ans d'Assistance publique à Liège*», Liège, C.A.P., 1975.
- 4) GOBERT Théodore, «*Liège à travers les âges: les rues de Liège*», (1924-1929), Bruxelles, 1977.
- 5) «*De Bavière à la Citadelle*», catalogue de l'exposition organisée par le C.P.A.S., Liège, Hôpital de la Citadelle, 1980.
- 6) DECKERS Joseph (sous la direction de), «*La collégiale Saint-Jean de Liège, mille ans d'art et d'histoire*», Pierre Mardaga éditeur, Liège, 1981.
- 7) HENDRICK Jacques, «*La peinture au Pays de Liège, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*», éditions du Perron, Liège, 1987.
- 8) STIENNON Jacques (sous la direction de), «*Histoire de Liège*», éditions Privat, Toulouse, 1991.

10) Façade arrière de l'ancien hospice et nouvelle aile du CESRW, abritant le Secrétariat de la CRMSF.



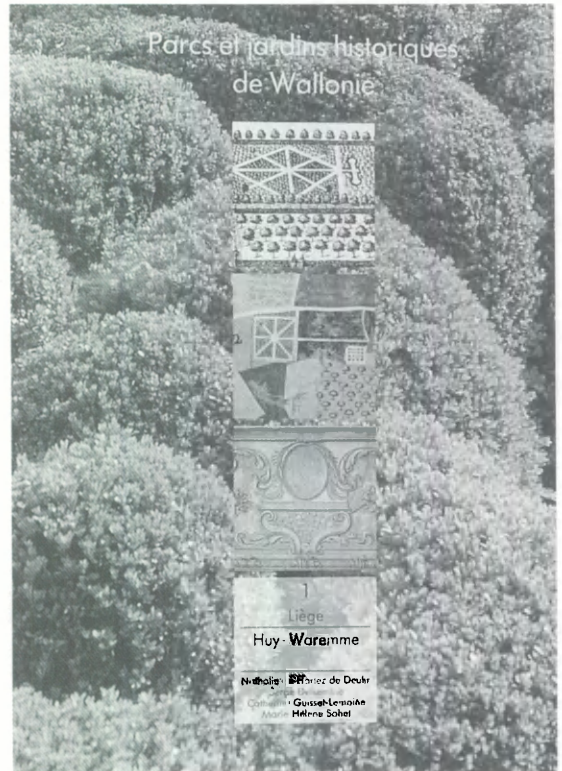
Nathalie de Harlez de Deulin

*Conseiller scientifique auprès de l'a.s.b.l. Qualité-Village-Wallonie
Membre de la C.R.M.S.F.*

**Inventaire des parcs
et jardins historiques
de Wallonie**

Etat d'avancement

1. Inventaire, vol.1. Couverture.
2. Les jardins du château de Pailhe au XVIIIe siècle (Clavier). Gravure en couleurs d'après Remacle Leloup.



Le calendrier

L'inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie a débuté en août 1992. Comme les autres inventaires thématiques actuellement en cours de réalisation en Région wallonne, il vient compléter l'inventaire du Patrimoine monumental entamé en 1970. Pour cette raison, il a été décidé de procéder à l'inventorisation des parcs et jardins historiques par arrondissement administratif. A ce jour, trois arrondissements sont achevés: Huy, Waremme et Ath. Un premier volume consacré à l'inventaire des arrondissements de Huy et de Waremme est sorti de presse le 10 septembre 1993 à l'occasion des Journées du Patrimoine organisées sur le thème des jardins historiques. Il s'intégrait également dans le cadre de l'action des Communautés européennes qui avaient décrété l'année 1993 Année des Jardins historiques. Ce premier volume est le fruit d'un travail mené en complémentarité entre des paysagistes (Serge Delsemme et Mari-Hélène Sohet) et des historiens de l'art (Catherine Guisset-Lemoine et Nathalie de Harlez de Deulin).

L'inventaire relatif aux arrondissements de Mouscron et de Tournai est en cours; il constituera, avec celui de Ath déjà déposé, le 2^e volume. Le 3^e volume devrait être consacré aux arrondissements de Charleroi et de Thuin. Par extrapolation des études en cours, la couverture des 19 arrondissements de Wallonie nécessitera environ six années de recherche sur le terrain. La collection complète devrait comprendre 9 ou 10 volumes.

Le jardin comme monument

En définissant le jardin comme **monument vivant**, la Charte de Florence élaborée en 1981 par l'ICOMOS afin de compléter la Charte de Venise dans le domaine particulier des jardins historiques, a jeté les bases d'une nouvelle approche de notre patrimoine végétal dont la sauvegarde relève désormais de règles spécifiques. Depuis, un peu partout en Europe des actions en faveur des parcs et jardins historiques ont vu le jour; certains jardins ont fait l'objet d'une protection juridique, d'autres d'études historiques et archéologiques approfondies, d'autres enfin de travaux de restauration. Enfin, en raison de leur nature essentiellement végétale et comme telle évolutive, *périssable et renouvelable*, la sauvegarde des parcs et jardins historiques exige qu'ils soient identifiés et inventoriés (art. 2-9). Des inventaires ont d'ailleurs été initiés dans plusieurs pays d'Europe, le plus souvent sur le mode régional (Allemagne, Etats-Unis, France, Italie), plus rarement à l'échelle nationale comme en Grande-Bretagne et en Ecosse. Selon le nombre de jardins, leur ancienneté et leur échelle mais aussi selon les moyens affectés à ce travail, les critères d'inscription et le nombre de biens inventoriés varient sensiblement d'un pays à l'autre. Enfin, les limites chronologiques fixées comme dates extrêmes de prise en considération ne permettent que rarement d'y intégrer des créations ultérieures à 1950.

Un inventaire systématique

L'inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie constitue la première démarche de reconnaissance de ce patrimoine étendue à toute la Wallonie. L'inventaire est systématique et exhaustif, toutefois limité sur ce point aux conditions d'accessibilité à des jardins privés. Un repérage aussi large que possible est assuré grâce à l'adoption d'un travail de recherche progressif et à un programme de visite systématique. Ainsi, à côté des parcs et jardins anciens déjà reconnus, l'inventaire recense des jardins privés d'échelle plus modeste ou de création plus récente voire contemporaine. En effet, constatant les tendances multiples selon lesquelles s'exprime la créativité des architectes paysagistes, – répondant en cela à l'engouement actuel du public pour l'aménagement

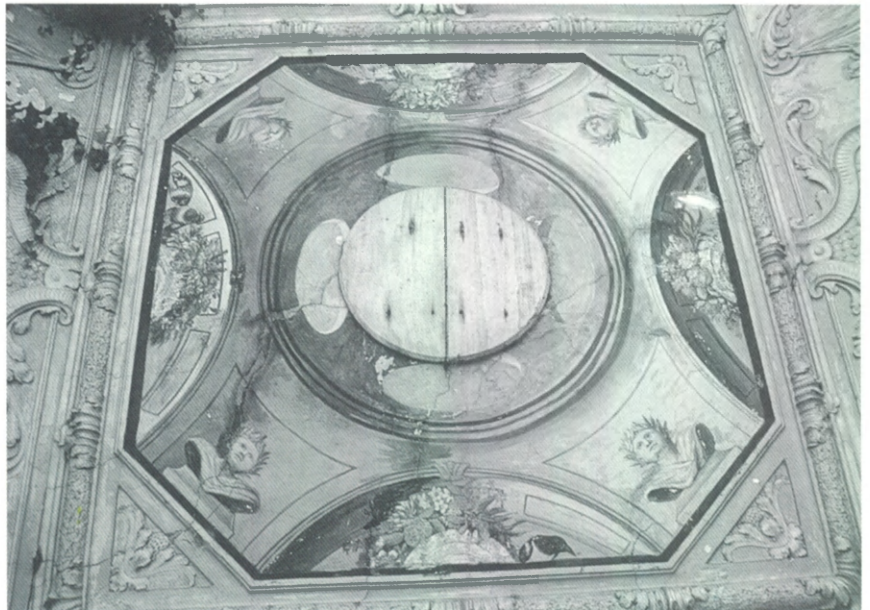


3. Jardin du château de la Rochée à Lamontzée (Burdinne).

de petits jardins privés, – les auteurs de l'inventaire ont jugé intéressant de mettre en évidence quelques témoins de ce patrimoine de demain. Seuls les parcs publics urbains n'y ont pas été abordés.

Après une recherche documentaire et cartographique, la prospection sur le terrain permet d'identifier un nombre précis de sites susceptibles de contenir des compositions historiques. La visite systématique de chacun d'eux s'accompagne de l'établissement d'une fiche technique et de prises de vue photographiques; l'ensemble des fiches encodées constitue le corps de l'inventaire.

Lors des visites, on doit malheureusement constater le mauvais état de conservation des jardins anciens, leur abandon voire leur disparition. Leur lecture est parfois compliquée par l'apport, plus ou moins bien intégré, d'éléments plus récents. Une troisième étape consiste à sélection-



4. Pavillon d'angle du château de Bas-Oha (Wanze). Détail du plafond.

ner au sein de l'inventaire, les fiches des parcs et jardins qui constitueront la publication. Enfin, pour chaque arrondissement inventorié, une liste complète accompagnée de mentions d'intérêt (• faible; •• moyen; ••• grand) est dressée à l'attention du Ministre en charge du Patrimoine et de la C.R.M.S.F. Celle-ci pourra alors se prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité d'assurer la protection juridique éventuelle des éléments inventoriés présentant un caractère d'intérêt.

Les arrondissements de Huy et de Waremme

L'inventaire des parcs et jardins des arrondissements de Huy et de Waremme témoigne de manière inégale des différents styles qui se sont développés depuis le XVII^e siècle sur le territoire constituant aujourd'hui la Wallonie. En effet, rares sont les compositions antérieures au XIX^e siècle qui ont été conservées: les terrasses du château de Fanson à Xhoris (Ferrières) accueillait au XVIII^e siècle un potager, un fruitier et un verger; la terrasse du château d'Ouchenée (Anthisnes) est un ancien

jardin d'agrément transformé en potager; le parc du château de Marotte à Braives a conservé de remarquables parterres de buis tels qu'ils ont été décrits par Saumery dans les *Délices du Pays de Liège*.

Les parcs du XIX^e siècle sont nombreux. Conçus sur le mode paysager, ils mettent en valeur de beaux ensembles arborés agrémentés de promenades contournant quelquefois un plan d'eau ou un point de vue mettant en scène l'une ou l'autre fabrique (belvédère, pavillon exotique, petit temple). Sur certains sites anciens, les styles se sont juxtaposés; le jardin régulier est préservé aux abords des bâtiments tandis qu'un parc paysager est aménagé au delà. Parmi les parcs paysagers visités dans l'arrondissement de Huy, les plus intéressants sont sans doute ceux des châteaux de Vervoz (Clavier), Magnery (Engis), Envoz (le Vieux château à Héron), Ahin et Fléron à Ben-Ahin (Huy), Saint-Vitu à Scry (Tintlot), Oudoumont (Verlaine), Wanzoul à Vinalmont (Wanze) et celui du château-ferme de Lamalle (Wanze).

Dans l'arrondissement de Waremme, on retiendra surtout les parcs des châteaux de Fumai (Braives), Boëlhe (Geer), Pellaines (Lincint), Warfusée (Saint-Georges-sur-Meuse), enfin celui de Séllys-Longchamps (Waremme) certainement un des parcs le plus savamment composé de la région.

Du XIX^e siècle, ne demeure malheureusement presque aucune composition régulière. Seul le jardin du château de Famelette à Huccorgne (Wanze) témoigne encore de ce retour au jardin régulier opéré dans les années 1880 en réponse aux restaurations de grands jardins français réalisées par Henri et Achille Duchêne. Ce retour à la tradition semble s'être imposé, revu et corrigé par les modes successives, jusque dans les années 1960. Le parc du château de Jehay (Amay), entièrement redessiné en 1945, fait clairement appel aux formes historiques traditionnelles. Aménagé entre 1917 et 1932, le jardin du château de la Rochée à Lamontzée (Burdinne) est un bel exemple de ces nouveaux jardins très ordonnancés, nivelés en terrasses et intégrant, selon la mode de l'époque, des espaces de jeux et de loisirs. A Corswarem (Berloz), un petit jardin privé peut quant à lui être rapproché des créations Art Nouveau; il constitue en ce sens un rare témoin de l'art des jardins au début du siècle dans l'arrondissement de Waremme.

Enfin, quelques jardins ultérieurs à 1960 ont été inventoriés. Ils témoignent d'une créativité paysagère s'exprimant selon des tendances multiples et reflétant davantage l'empreinte de personnalités plutôt qu'un style particulier. Les jardins des châteaux de Pailhe et de Hoyoux (Clavier) ont tous deux été aménagés sur des sites anciens.

Si peu de compositions antérieures au XIX^e siècle ont été conservées, quelques éléments, — architecturaux le plus souvent mais aussi végétaux, — témoignent d'une tradition plus ancienne. Lors de la transformation du jardin, ces éléments ont souvent été conservés et intégrés avec plus ou moins de bonheur dans la composition nouvelle.

Les éléments architecturaux

Le pavillon d'angle intégré au mur d'enceinte du château Rouge à Bas-Oha (Wanze) a été classé en 1975 pour son remarquable plafond à gorge orné de stuc; il présentait déjà à l'époque d'importantes dégradations.

tions. Son décor de stuc blanc sur fond ocre se compose de quatre médaillons, de motifs de palmettes, de feuillages, de draperies et de fruits. Au centre du plafond, quatre bustes d'empereurs en grisaille sont encadrés de bouquets floraux et d'oiseaux. Les murs intérieurs du pavillon ont conservé la trace d'un décor posé sur un enduit blanc. Du jardin du XVIII^e siècle demeure également une longue promenade longeant le mur d'enceinte comme en témoigne la gravure d'après Remacle Leloup illustrant les *Délices du Pays de Liège*. Celle-ci reliait alors au nord deux pavillons carrés similaires. Celui de l'angle ouest à aujourd'hui disparu.

A Antheit (Wanze), le parc de l'ancienne abbaye du Val-Notre-Dame ne présente plus guère de composition. Quelques beaux éléments architecturaux, témoins d'un jardin antérieur, y ont toutefois été conservés: derrière le mur d'enceinte dissimulant un ancien verger demeure un petit pavillon octogonal en brique couvert d'une toiture en poivrière. Plus au nord, un pavillon en cul-de-four est intégré dans le mur; sa couverture d'ardoise est sommée d'une girouette datée 1742. A l'est de la cour d'Espagne, un beau colombier classé (1633) de plan carré couvert d'une toiture en pavillon d'ardoise supporte un clocher octogonal à bulbe sommé d'un épi.

A Strée (Modave), un élégant pavillon quadrangulaire à angles coupés et toiture en cloche à huit pans termine la perspective sud-ouest du parc. Déjà signalé sur un plan du parc de 1791 (!), il a successivement eu fonction de belvédère et de chapelle de pèlerinage; un décor intérieur de style néoclassique y est conservé.

Quelques architectures du XIX^e siècle méritent également d'être signalées. Dans le parc paysager du château de Sélys-Longchamps (Wareme) subsiste un bel exemple de fabrique de jardin sous la forme d'une rotonde octostyle en pierre posée sur un emmarchement de brique et coiffée d'une coupole hémisphérique surbaissée. Elevé sur une presqu'île dominant l'étang, le petit temple avait été dédié à Flore ou à Cérés.

Enfin, deux pavillons chinois attestent de l'introduction de l'exotisme dans les jardins durant la seconde moitié du XIX^e siècle: le pavillon du château de Waleffe (Faimés), construit sur un haut soubassement de brique et pierre comprend deux niveaux couverts de toitures aux extrémités recourbées; le niveau principal, entièrement vitré, est accessible par un escalier hélicoïdal; le second, aveugle, est inaccessible. Le pavillon du parc du château de Xhos (Anthisnes) est d'une structure plus légère: sur un soubassement octogonal en brique et pierre renfermant une cave voûtée, des panneaux de bois peints sont percés de baies rectangulaires pourvues de volets. De minces colonnettes de bois soutiennent une toiture traditionnelle aux extrémités recourbées. Un escalier en fer forgé donne accès au pavillon. Ce pavillon est aujourd'hui en ruines.

Les éléments végétaux

A l'instar des pavillons et des fabriques, certains végétaux anciens jouent quelquefois le rôle de monuments. C'est le cas de plusieurs allées remarquables: allée simple de châtaigniers au château de Strée (Modave), d'Aineffe (Faimés), – déjà classée, – ou au vieux château

d'Envoz (Héron); triple alignement de hêtres, – aujourd'hui largement amputé, – en drève d'accès au château de Warfusée (Saint-Georges-sur-Meuse); longue allée simple de tilleuls, plantée en «U» il y a plus de 150 ans au château d'Abée (Tinlot). Quelques belles charmilles évoquent le goût, largement développé dans nos provinces, des haies et des palissades taillées. A Warfusée, une charmille plantée à la manière d'un labyrinthe ferme le parc vers le sud; elle apparaît déjà sur le plan dressé par C.H. Petersen, signé et daté 1838 (?). A Pitet, la charmille classée, plantée en «L», borde le parc à l'est sur une longueur de 180 mètres où elle forme une magnifique promenade couverte.

La fiche technique dressée pour chaque jardin relève également la présence d'éléments mobiliers (sculpture, statuaire,...), aquatiques (étang, bassins, jeux d'eau,...) ainsi que les potagers et leurs traditionnels pavillons d'angle.

Un état des lieux

L'état de conservation et d'entretien de chaque parc ou jardin est succinctement abordé davantage dans une perspective incitative que dans le sens d'une critique. Sur ce point particulièrement sensible, le constat général est préoccupant. En effet, de nombreux parcs, plantés d'arbres aujourd'hui centenaires, ont atteint leur maturité ou s'en approchent. Cela signifie que sans un programme de renouvellement rapidement mis en œuvre, ces parcs vont perdre une grande partie du caractère qui en justifie aujourd'hui l'intérêt. Dans les parcs historiques, on estime généralement que de tels renouvellements devraient être effectués tous les quelque 30 ans. Une telle programmation permettrait à chaque parc de compter à tout moment de son existence la présence simultanée de

5. Parc du château de Sélys-Longchamps (Waremme). Vue en direction du Temple de Flore.





6. Allée simple de châtaigniers au château de Strée (Modave).

jeunes plants, d'arbres arrivés à maturité et de sujets âgés souvent remarquables. Ces derniers sont malheureusement trop souvent considérés comme seuls garants du caractère historique du site. Le cycle de vie et de renouvellement du parc se trouverait ainsi assuré. C'est particulièrement vrai des compositions de style paysager. En Wallonie, on constate malheureusement que seuls quelques parcs font l'objet de tels plans de gestion. C'est le cas du parc du château de Fléron à Ben-Ahin (Huy) où depuis les premiers aménagements réalisés en 1835, les propriétaires ont assumé des replantations régulières garantissant la qualité paysagère du parc qui évolue ainsi avec le temps et a su préserver quelques grands sujets remarquables.

Si nombre de propriétaires replantent ou manifestent leur souhait de le faire, beaucoup d'entre-eux avouent leur méconnaissance de la gestion paysagère. La maintenance saisonnière et l'ensemble des travaux de

conservation nécessitent une main d'œuvre importante et qualifiée ainsi que des investissements en conséquence. Dans la majorité des cas, ces frais viennent s'ajouter à ceux déjà engagés dans l'entretien d'un bâtiment d'habitation souvent ancien lui aussi.

En conclusion, il semble que deux voies de réflexion pourraient être mises à l'étude qui permettraient d'ouvrir de nouvelles perspectives aux parcs et aux jardins historiques de Wallonie. Dans un premier temps, sur base de la liste complète déposée par arrondissement et accompagnée de mentions d'intérêt, il conviendrait de proposer au classement, - comme site ou comme monument, en tout ou en partie, - les éléments présentant un caractère d'intérêt. Ces propositions de classement pourraient être énoncées par arrondissement administratif et suivant l'état d'avancement de l'inventaire et ce sans en attendre son terme. Le subventionnement des travaux dans les sites classés, longtemps souhaité, doit accompagner la protection juridique. La C.R.M.S.F. a donné son avis sur ce point dans une note de politique générale adressée au Ministre le 19/03/1993. La Commission a été entendue par le Gouvernement wallon puisque, pour la première fois, le budget du Ministère de la Région wallonne prévoit pour 1995 des subventions pour la restauration de sites classés relevant tant du secteur public que du secteur privé et réparties sur plusieurs articles du Titre II, Dépenses de capital⁽³⁾. Si on a pu, récemment encore, classer comme monuments des jardins réguliers caractérisés par la présence d'éléments construits, de terrasses, de bassins et de végétaux taillés, - en référence à la charte de Florence qui reconnaît au jardin historique le statut de *monument vivant*, - on ne peut raisonnablement agir de même vis-à-vis de parcs paysagers qui, par nature, relèvent davantage de l'aménagement d'un paysage sur un site au départ naturel. Les éléments construits reconnus d'intérêt que le parc contiendrait pourront toujours être proposés au classement comme Monuments.

Dans un deuxième temps, ne pourrait-on envisager, pour un nombre plus large de parcs et de jardins historiques sélectionnés selon des critères qu'il conviendrait de définir, une aide sous forme de participation financière dans la gestion des travaux d'entretien qui auraient été estimés nécessaires au maintien de l'intérêt du parc ou du jardin.

Au delà de l'inventaire, de telles dispositions (ou d'autres à proposer) constitueraient d'abord un mécanisme d'incitation aux propriétaires de biens classés ou reconnus d'intérêt. Elles assureraient enfin auprès du public la reconnaissance de ce patrimoine, trop souvent laissé pour compte, résultant *d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état*⁽⁴⁾. Car comme pour les autres matières du patrimoine, inventaire, protection légale, méthodes et moyens de conservation ne peuvent constituer des réflexions isolées. C'est de la conjonction de ces différentes approches de la réalité tantôt pragmatique tantôt théorique que dépend l'avenir du bien à préserver.

(1) Archives de l'Etat à Huy, Fonds de Moffaerts.

(2) Archives du château.

(3) Ces articles concernent précisément les subventions pour la restauration de: Sites classés relevant du secteur privé (art. 52.13.06); Monuments et Sites classés relevant du secteur public (art. 63.11.06); Sites classés relevant du secteur public (art. 63.14.06); Monuments et Sites classés dans le cadre de l'Objectif 1 - Hainaut (art. 01.05.06).

(4) Charte de Florence, 21/05/1981, art. 2, alinea 2.

Nathalie de Harlez de Deulin

*Conseiller scientifique auprès de l'a.s.b.l. Qualité-Village-Wallonie
Membre de la C.R.M.S.F.*

Isabelle Deramaix

*Licenciée en histoire de l'art et archéologie
Attachée à la Région wallonne.*

Le rôle de la gravure dans la restauration d'un jardin historique

***La restitution de la balustrade du jardin
des Fleurs dans le parc d'Enghien***

ill.1) Le jardin des Fleurs. Détail. Grav. R. de Hooghe, v. 1685.



ill.2) Le jardin des Fleurs. Détail. Grav. anonyme, fin XVII^e s.



Vers 1665, l'essentiel des aménagements des cinq jardins clos du parc d'Enghien (jardin des Fleurons, jardin des Fleurs, jardin des Trois Grâces, Rondeau et Labyrinthe) est achevé. Ces jardins constituent alors une remarquable composition de style Renaissance. C'est à cette date que le Prince Antoine d'Arenberg, – devenu capucin sous le nom de Père Charles de Bruxelles, – rédige sa *Briève description de la ville, chasteau et parc d'Enghien* ⁽¹⁾. A la fin du XVII^e siècle, plusieurs artistes réaliseront des séries de gravures en taille douce détaillant les splendeurs de ces jardins d'exception. Nous retiendrons pour notre propos les planches de deux d'entre-eux.

La *Villa Angiana* de Romeyn de Hooghe (1645-1708) éditée à Amsterdam par Nicolaus Visscher comprend 17 planches de détails du parc et deux vues panoramiques du domaine. Chaque planche est accompagnée d'une courte description de l'éditeur. Une seule de ces gravures est datée: 1685. Il s'agirait du premier document publié sur le domaine. Une deuxième série, non datée, constituée de 13 vues de détails accompagnant une vue panoramique est l'œuvre d'un graveur non identifié du XVII^e siècle ⁽²⁾.

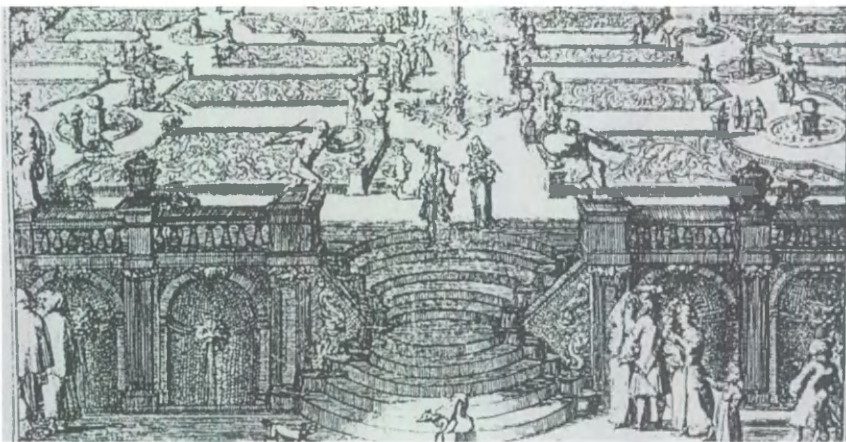
L'enclos Renaissance ne devait guère survivre puisqu'en 1722 déjà nous savons que le jardin des Fleurs est nivelé afin d'y aménager un jardin paysager. La balustrade reliant le pavillon Chinois au pavillon aux Toiles est modifiée et son escalier circulaire remplacé par un escalier droit. Enfouie au XIX^e siècle, elle est remplacée vers 1900 par la balustrade en ciment moulé que nous connaissons.

Les sondages archéologiques réalisés au pied de celle-ci ont permis de définir les dimensions réelles de la balustrade du XVII^e siècle et d'y découvrir les vestiges d'un réseau d'alimentation hydraulique (ill. 5-6). Texte et gravures s'en trouvent éclairés d'un jour neuf.

En effet, *la balustrade de marbre de trois cent pieds de longueur comprend alors seize niches divisées par autant de pilastres (...) Chaque niche est enrichie de divers ornements de coquilles (...) En chascune sort d'une teste de lyon, une fonteine (...) tombant dans un bassin de marbre et s'écoulant par un canal avec un doux murmure.* Enfin, on y voit *un escalier royal de marbre (...) ayant autant de fontaines que des marches* ⁽³⁾.

Si les deux représentations gravées du jardin des Fleurs (ill. 1-2) témoignent d'un même état physique du jardin, le graveur anonyme a représenté un mur rythmé de 16 niches (2x8) tandis que de Hooghe n'en a dessiné que 14 (2x7). Mais la planche la plus intéressante pour notre propos est celle où le graveur anonyme montre l'escalier du premier plan (ill. 3-4). On y reconnaît les éléments détaillés par le Père Charles: les fontaines qui animent les niches décorées de coquillages, les vases et les statues antiques ainsi que les deux gladiateurs qui couronnent la balustrade; enfin, les 10 degrés de l'escalier sur lesquels sourdent, le long des murs d'échiffre et avec un changement de direction opéré sur le plateau central circulaire, des cascates qui se déversent alors de part et d'autre dans un canal. Le graveur n'a toutefois pas représenté les bassins récupérant l'eau des fontaines et le canal d'évacuation pré-supposé se laisse à peine deviner. Enfin, un décor de rocaille similaire à celui couvrant le fond des niches apparaît sur les murs d'échiffre de l'escalier.

ill.3) Le jardin des Fleurons. *Détail. Grav. anonyme, fin XVII^e s.*



ill.4) Vestiges de l'escalier. © Division des Fouilles de la Région wallonne.



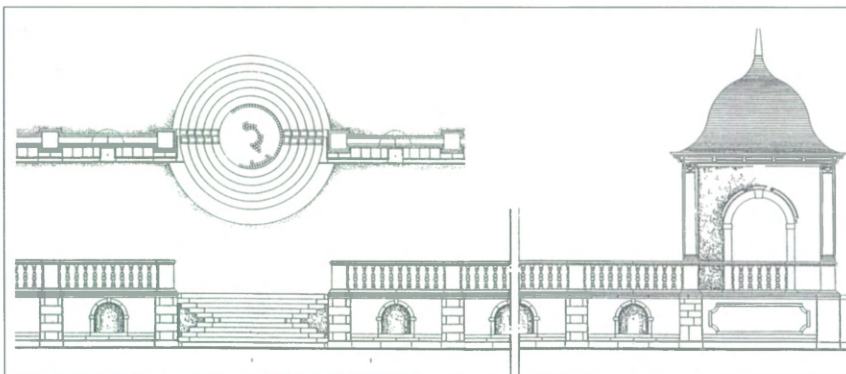
ill.5) La tranchée de sondage au pied de la balustrade révélant l'emplacement d'un réseau hydraulique. © Division des Fouilles de la Région wallonne.



Cette description iconographique se trouve en grande partie confirmée par les résultats des fouilles.

En permettant la confrontation des différentes sources documentaires, – littéraires et iconographiques, – avec les vestiges archéologiques, l'étude comparative complète a permis de dresser un projet de restauration exemplaire et unique en matière de jardins historiques en Wallonie (ill. 6).

ill.6) Plan et élévation de la proposition de restitution. A. Dupont et J.-L. Vanden Eynde, Architectes.



(1) Archives de la Sme maison d'Arenberg, à Bruxelles, section *Biographie*, registre 1, fol.64-82 et publié dans A.C.A.E., t.VIII, 1915-1922, p. 103-127.

(2) Y. Delannoy, *Le parc d'Enghien. Notices iconographiques et historiques* dans A.C.A.E., t.XIX, Enghien, 1979, p.70-74.

(3) A.C.A.E., t.VIII, p.111; 115.

La Direction des Fouilles du Ministère de la Région wallonne a entamé en août et septembre 1995, des sondages archéologiques dans le parc d'Enghien. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet de restauration des jardins du XVII^e siècle, engagé par la Ville d'Enghien sous la direction de l'architecte J.-L. Vanden Eynden. Ils furent réalisés dans le jardin des Fleurs et concernent le dégagement d'une balustrade et d'un bassin. Le présent article s'intéressera particulièrement à la balustrade.

N. de Harlez de Deulin a présenté ci-dessus les divers documents iconographiques représentant cette balustrade. Les textes nous informent que la balustrade fut enfouie lors du rehaussement du terrain. Tout portait à croire qu'une partie du mur de soutènement de la balustrade était encore en place.

Des fondations en brique et en schiste sont conservées sur 1,6m de haut (ill. 7). Les parements ont été arrachés. On peut considérer qu'1m des fondations seulement en élévation fait défaut. Deux fondations se distinguent: celle du XVII^e siècle arasée jusqu'au soubassement, sur laquelle se place celle du XVIII^e siècle exclusivement en briques venant combler les niches d'origine (ill. 9). Cette fondation du XVIII^e a été aménagée lors de la transformation des jardins dans le style paysager. C'est à cette même époque que l'escalier circulaire se voit amputé de sa partie supérieure par l'installation d'un escalier droit dont il ne reste que peu de traces.

De part et d'autre de l'escalier, chaque balustrade fait 33m. Chacune d'elle rythmée par 8 pilastres se discernant par un léger relief en façade et délimitant ainsi 8 travées de 3,15m (ill. 10). Au centre de chaque travée était creusée une niche de 1,20m.

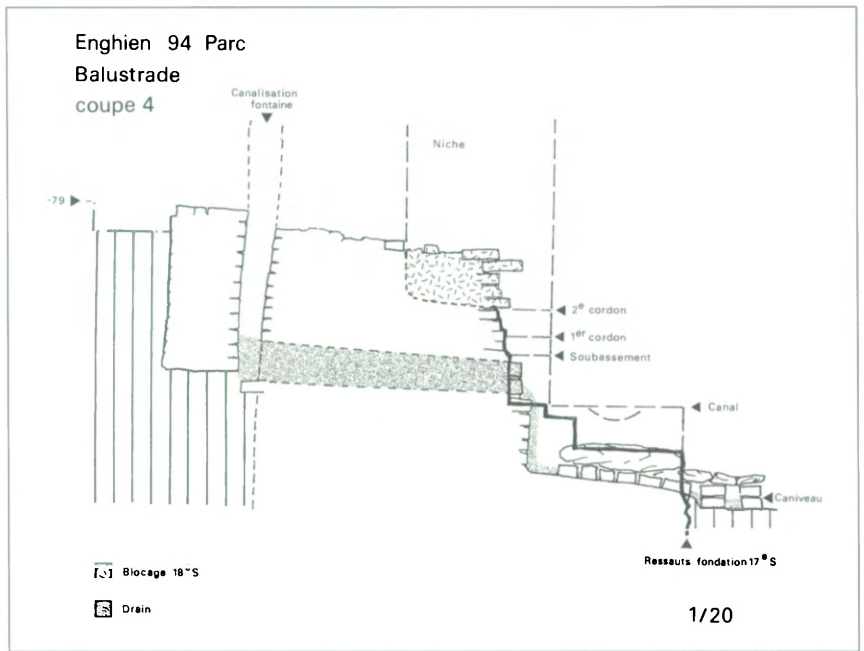
La fondation d'origine était doublée d'un réseau hydraulique (ill. 8) dont les textes ne donnent aucune description. Ce réseau alimentait d'une part les fontaines des escaliers se déversant de marche en marche et d'autre part les gueules de lion ponctuant chacune des niches. Un jeu subtil de courbe, pente, largeur variable permettait un débit régulier de l'eau. Un système de drainage et d'évacuation du trop-plein d'eau avait même été prévu.

Malgré la destruction partielle de la balustrade, les informations archéologiques récoltées viennent compléter les documents et enrichir le projet de restauration permettant la restitution partielle de la balustrade du XVII^e siècle.

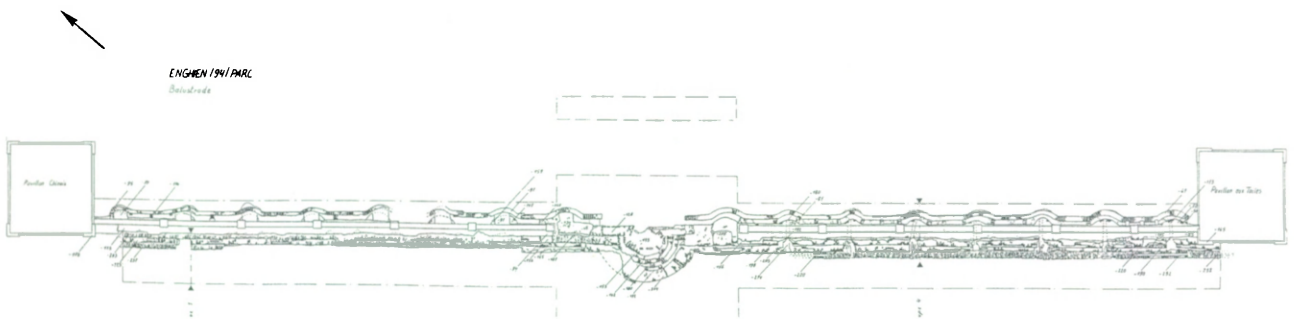
7) vue du mur de soutènement de la balustrade. © Direction des fouilles de la Région wallonne



8) vue du réseau hydraulique. © Direction des Fouilles de la Région wallonne



9) coupe de la balustrade. Dessin I. Deramaix et P.-P. Sartieaux



10) plan des vestiges. Dessin I. Deramaix et P.-P. Sartieaux

Firmin Pauquet

*Directeur d'administration honoraire au Ministère de la Communauté
germanophone*

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

**La mise en valeur des
gisements plombo-zincifères
du Nord-Est de la province
de Liège (ancien duché de Limbourg)
particulièrement par la
S.A. de la Vieille Montagne**



1) 1936, La Calamine, La Vieille Montagne.
2) Jean-Baptiste Bastiné – 1843 – «La Carrière».



2

Aperçu historique

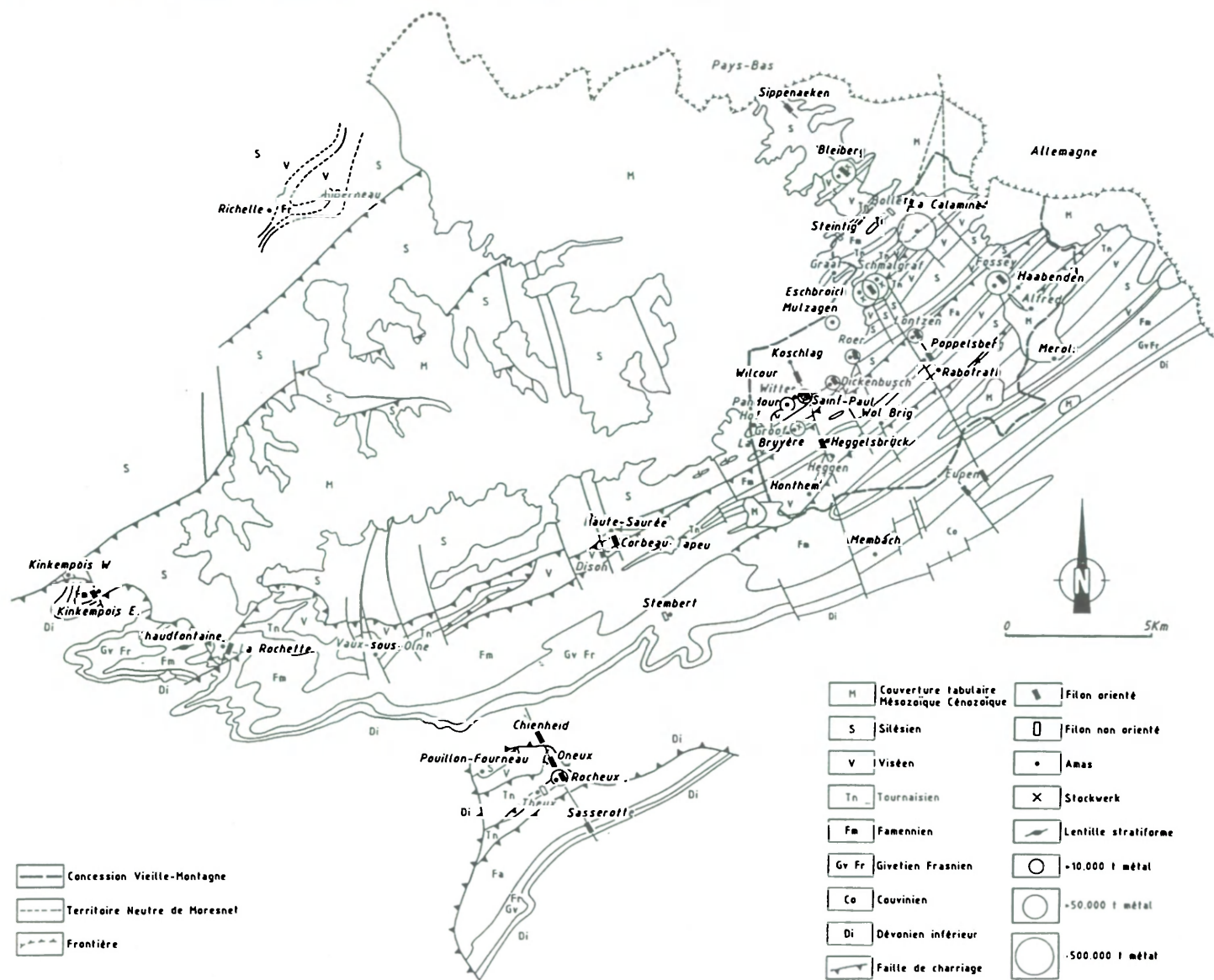
La «S.A. des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne», entreprise mondialement connue depuis sa fondation le 24 mai 1837 jusqu'à son absorption complète par l'«Union Minière» le 13 mai 1992, doit sa dénomination et son origine à la concession des calamines de la Vieille Montagne située au nord-est du «Département de l'Ourte».

Cette concession de 8.500 ha créée par l'arrêté consulaire du 23 germinal an IX (13 avril 1801) et délimitée par le décret impérial du 30 ventôse an XIII (21 mars 1805) est adjugée au chimiste liégeois Jean-Jacques-Daniel DONY, ancien chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Liège, par le préfet du département de l'Ourthe le 26 frimaire an XIV (17 décembre 1805), adjudication homologuée par décret impérial du 24 mars 1806. Cette concession a été créée pour assurer une meilleure mise en valeur de l'«Etablissement national de la Vieille Montagne» du ci-devant duché de Limbourg. La République française avait hérité cette exploitation du gouvernement des anciens Pays-Bas méridionaux.

Par ordonnance du 8 janvier 1469 le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, en tant que duc de Brabant et de Limbourg, avait établi le monopole de l'exploitation des calamines du Limbourg au profit du trésor ducal («alle die calminbergen, binnen zynde lande van Lymborch gelegen»).

Parmi ces minières de calamine («montaignes ou cuylen») la plus importante est sans conteste «la vieille montagne des calmines, que ceux d'Aix avaient l'habitude d'exploiter» («den alden kelmenberghe, dar die van Aken inne plagen te greven»). Le duc Philippe le Bon l'avait confisquée en 1439 déjà sur base de son droit régalien d'exploitation des ressources minérales, car «aucun ne peut fouir dedens de terre aprendre mine sans licence du seigneur». Depuis lors elle est exploitée pour le compte du trésor ducal, soit par mise en fermage, soit directement en régie de 1611 à 1628, puis de 1649 à 1700 et enfin de 1730 à la fin de l'ancien régime en 1794.

Antérieurement l'exploitation pour le compte de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle est attesté en 1344 au moins. Cette année les comptes de la ville mentionnent des dépenses provoquées par des contestations survenues avec les fonctionnaires limbourgeois quant à l'exploitation calaminaire («apud kalomynam»). Comme le nom de la localité près de laquelle la mine est située, Kelmis-La Calamine, est attesté sous la forme de «kelms» en 1280, on peut même faire remonter l'exploitation du Kelmisberg ou Montagne de la Calamine dite Vieille Montagne à l'époque romaine, le naturaliste Pline l'ancien (23-79) signalant la découverte de «cadmia» dans la province de Germanie au livre 34 de son «Historia naturalis». Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse. Les autres mines calaminaires du Limbourg, au nombre d'une vingtaine, constituent des chapeaux de fer de minerais oxydés coiffant des filons et des amas sulfureux de blende (ZnS), de galène (PbS) et de pyrite et marcasite (FeS₂). Exploitées sous les ducs de Bourgogne elles sont toutefois abandonnées peu à peu, dès que les calamines superficielles paraissent épuisées, à moins que le plomb n'y abonde. Certaines sont reprises au XVIII^e siècle mais surtout par la S.A. de la Vieille Montagne entre 1845 et 1939 et après la mise au point, en 1855, du procédé de grillage des blendes par le pharmacien aixois Frédéric Guillaume HA-



Carte métallogénique des gîtes à Zn, Pb, (Ba) du Synclinorium de Verviers, adapté de Dejonghe et Jans (1983).

SENCLEVER. Parmi ces chapeaux de fer exploités, certains sont situés en dehors de la future concession de la Vieille Montagne, tel celui de Membach («Mynbach»), mine signalée en 1485 et qui donnera naissance à la concession de Membach le 13 août 1824. De même celles de Brandenburg et de Merols signalées respectivement en 1465 et 1477 situées dans la future concession de Constantia accordée par arrêté prussien du 9 avril 1840.

La richesse économique que constituait la mine calaminaire de la Vieille Montagne, épuisée en 1884, est à l'origine de la contestation survenue entre les Pays-Bas et la Prusse en 1816, lors du tracé de la nouvelle frontière entre ces deux puissances. Par défaut d'accord, un triangle de 344 ha des anciennes mairies françaises de Gemmenich et de Moresnet et Kelmis reste contesté et provisoirement soumis à l'administration commune des deux puissances. Cette situation provisoire du Territoire contesté de Moresnet, dit Moresnet Neutre, subsistera un siècle: du Traité des Limites signé à Aix-la-Chapelle le 26 juin 1816 au Traité de Versailles du 28 juin 1919 et à la loi belge d'intégration du 15 septembre 1919 créant la commune de La Calamine.

Contrairement aux blendes, les galènes, sulfures de plomb, sont exploitées dès le Moyen-Age. Le receveur des domaines du duché de Limbourg mentionne la fosse à plomb de Lantzenberg, dans l'actuelle commune de Welkenraedt, au premier compte établi par l'administration bourguignonne pour l'exercice 1388-1390. Cette fosse est située dans le périmètre de la concession de la Vieille Montagne et donnera naissance, en 1848, à la sous-agence de Welkenraedt de la société.

La fosse à plomb de Dison, signalée aussi dès 1388, est à rechercher dans l'une des futures concessions voisines de Corbeau-Tapeu, accordée le 25 mars 1858 ou de Haute Saurée, accordée le 2 avril 1858.

La fosse à plomb de Bladersberg ou Braesberg est signalée en 1358 déjà dans un des rares comptes du domaine limbourgeois conservés antérieurement à l'époque bourguignonne. Elle fait l'objet d'exploitations intermittentes sous l'ancien régime et donnera naissance à l'importante mine de plomb argentifère du Bleyberg concédée par arrêté royal du 15 juin 1828 à James Cockerill et consorts. La société exploitante fusionne en 1881 avec la Compagnie française des Mines et Usines d'Escombera, puis passe avec celle-ci dans les mains de la Société Minière et Métallurgique de Peñarroya en 1919. Le hameau de Bleyberg recevra la dénomination française de Plombières par arrêté royal du 20 septembre 1919.

Pelouses calaminaires

Lorsqu'ils affleurent les gisements plombo-zincifères sont signalés par une végétation particulière qualifiée de pelouse calaminaire depuis 1931 à l'initiative du botaniste aixois Mathias SCHWICKERATH. Dès 1833 C.J. DAVREUX signalait cette végétation propre aux terrains calaminaires dans son «Essai sur la constitution géognostique de la province de Liège» présenté à l'Académie de Bruxelles.

De telles pelouses calaminaires se découvrent encore en **site primaire** sur les anciennes exploitations et leurs abords immédiats. Ainsi à la ré-

3) Réserve Ardenne et Gaume à La Calamine. Epaulement SE de l'ancienne excavation.



3

4) Haldes de La Calamine (Neu-Moresnet).



4

5) Schmalgraf. Mare dans l'ancien gisement à ciel ouvert.



5

serve naturelle d'«Ardenne et Gaume» à La Calamine constituant autrefois l'épaulement sud-ouest de la grande excavation du gîte Nord, Vieille Montagne stricto sensu. De même la petite pelouse enfermée dans la forêt privée du domaine d'Eynenberg, à laquelle on accède par un sentier conduisant de la ferme de Housent à l'assise de l'ancien chemin de fer à voie étroite de la vallée du Hornbach ou Lontzenerbach qui borde le site classé de cette vallée (arrêté du 30 décembre 1983) et repris à la Liste du Patrimoine exceptionnel arrêtée le 8 juin 1993. Cette pelouse correspond sans doute à la petite exploitation d'Auenberg signalée en 1491-1492 et qui a fait l'objet de travaux de recherches vers 1848.

Les prairies dominant le Fontenesbach, près de la ferme de Kelmenberg sous Rabotrath, montrent de larges plaques de pelouses calaminaires auxquelles on accède en remontant l'ancienne voie charretière de l'exploitation.

De plus petites pelouses calaminaires marquent les abords des anciens puits d'extraction à Schmalgraf, Mutzhagen, Lontzen, Fossey dans le périmètre de la concession Vieille Montagne.

Des pelouses calaminaires se sont également développées **en site secondaire** sur les haldes accumulées aux abords des anciennes usines de traitement des minerais:

- sur le site très étendu de Plombières;
- sur les haldes partiellement maintenues près de l'étang de retenue établi par la Vieille Montagne en 1861 à la limite des communes de Hergenrath et de Moresnet prussien, actuelle commune de Kelmis-La Calamine;
- sur les haldes de la vallée classée du Hornbach à La Calamine, à la sortie de l'ancienne galerie d'extraction de la mine de Schmalgraf (Oskar Stollen);
- quelques traces subsistent à l'emplacement des anciens étangs de débordement de la mine Saint-Paul à Welkenraedt-Bruyère;
- aux abords des anciennes installations de la SA des Mines de Plomb et de Zinc de Membach au lieu-dit Perkits.

On trouve enfin des pelouses calaminaires **en site tertiaire** sur les alluvions des ruisseaux et rivières traversant d'anciennes exploitations minières ou installations industrielles. C'est le cas le long du ruisseau de Wilcourt entre le hameau de Wilcourt à Welkenraedt-Bruyère jusqu'au confluent avec le Ruif, près de la ferme de Dreuplen.

C'est surtout le cas des rives de la Gueule en aval de La Calamine et de Plombières jusqu'en Limbourg néerlandais, où une belle pelouse calaminaire s'est développée près de l'ancienne carrière classée dite «Heimansgroeve» au sud de Epen, mais dans le territoire de la commune de Vaals, rive droite de la rivière.

Traces d'exploitation à ciel ouvert

La grande excavation du gîte Nord de l'Altenberg ou Vieille Montagne a été totalement comblée après 1950 par le dépôt d'immondices mêlées



6



8



7



9

6) Schmalgraf. Fondations de l'ancien bâtiment de mine.

7) Fossey. Fondations de l'ancien bâtiment d'exploitation.

8) Tunnel de la Gueule à Plombières.

9) Oskar Stollen. Galerie d'épuisement et d'extraction de la Mine de Schmalgraf. Etage de 42m.

de déblais de la commune de La Calamine jusqu'à en inverser le relief totalement défiguré. Par contre des restes d'exploitation à ciel ouvert, les anciennes fosses ou «cuylen», s'observent sur les sites de Rabot-rath, Schmalgraf et surtout Fossey-Lindengraben. Pour les deux derniers sièges les fosses se sont remplies d'eau et offrent soit de beaux étangs, soit des mares en voie d'envasement.

Fondations d'anciens bâtiments industriels

Dans la réserve d'«Ardenne et Gaume» à La Calamine on remarque quelques murs de fondation de la maison du garde dite «A jen Schell» c'est-à-dire «à la cloche». Il s'agissait de la cloche sonnée pour marquer le début et la fin du travail.

Les fondations des bâtiments s'observent à Schmalgraf (puits d'épuisement no I et puits d'extraction et d'épuisement no II) ainsi qu'à Fossey et Lindengraben.

Au siège de la direction de l'agence de Moresnet (neutre) à La Calamine les bases des anciens fours à cuve pour la calcination de la calamine en roche sont visibles de la grand-route en contre-bas du garage SADAR. Ils sont antérieurs à 1850. Si l'on pénètre dans la cour on pourra observer les massifs de béton qui supportaient l'ancien four rotatif Wälz, long de 40 mètres, servant au traitement des résidus de l'ancienne préparation mécanique en vue de l'obtention d'oxyde de zinc (1928-1950).

10) Casinoweihler, Wehr. Etang du Casino avec digue de barrage et ancienne vanne.

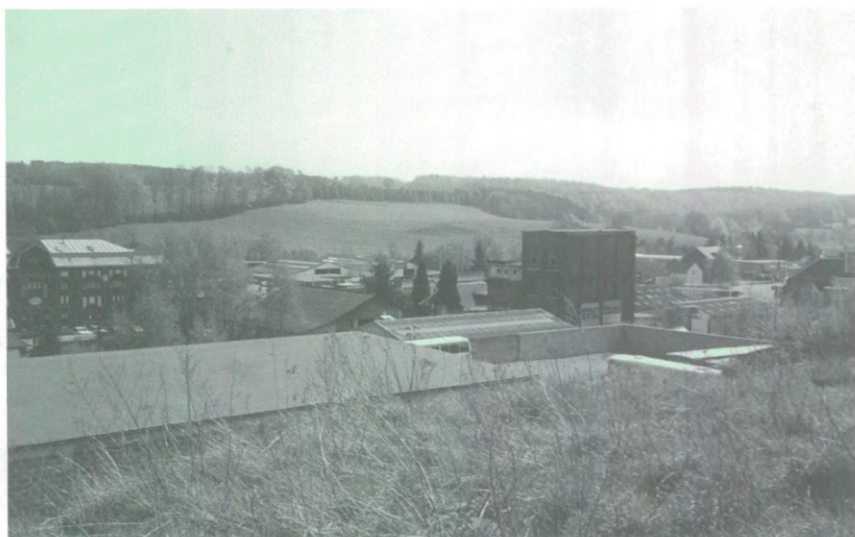


11) Halde de Mutzhagen.



11

12) La Calamine. Vue du NO sur le site industriel de la Vieille Montagne – A gauche anciens bureaux de l'agence, à droite «Cottrell».



12

13) La Calamine. Façade principale (côté cour) du bâtiment de la Direction de l'agence de Moresnet (neutre).



13

Installations hydrauliques

A La Calamine on peut admirer le grand étang de 5 ha, mis sous eau en 1861, derrière une digue de terre longue de 300 m retenant les eaux du Tüljebach peu avant son confluent avec la Gueule. L'installation de cette retenue d'eau d'une profondeur maximale de 5 m alimentant la laverie des calamines installée en 1849 a nécessité le déplacement du lit de la Gueule et sa canalisation. On vient de restaurer l'installation de surface de l'ancienne vanne d'écoulement, qui n'a plus d'usage, le trop plein de l'étang s'écoulant dans la Gueule en amont. On observera aussi le nouveau cours canalisé de la Gueule avec ses ruptures de pente.

A Plombières on peut admirer le tunnel établi dans un rocher de grès Houiller (Namurien) en 1861 pour rectifier un large méandre de la Gueule et obtenir une importante chute d'eau utilisée pour les installations industrielles.

En amont de ce tunnel, la Gueule a été canalisée et son lit bétonné en 1865 d'abord, puis sur une longueur de 4 km en 1906, afin de réduire les infiltrations dans le calcaire Dinantien dans lequel le filon plombo-zincifère était exploité. Du haut de la retenue de laquelle la Gueule se précipite dans le tunnel, un bief creusé dans le même rocher de grès Houiller se dirige, souterrainement en partie, vers les bâtiments industriels subsistants et y alimentait une turbine servant à la production d'électricité.

Au siège de Rabotrath de la Vieille Montagne on observe encore, face aux anciennes excavations à ciel ouvert, les bassins de décantation de la laverie des calamines installés le long du Fontenesbach.

Galeries d'extraction ou d'écoulement

De la pelouse calaminaire située à l'extrémité du site exceptionnel classé de la vallée du Hornbach on voit encore l'entrée bétonnée, vers 1960, de la galerie d'extraction de la mine de Schmalgraf, de laquelle s'échappe encore le trop plein des eaux de la mine inondée. Cette galerie longue de 500 m a été percée de 1862 à 1867 dans le calcaire Dinantien et correspond au 2^e étage de -42 m de la mine. La galerie porte le nom d'Oskar Stollen en hommage à Oskar Bilharz (Sigmaringen 1831 - Berlin 1911), inspecteur des mines de la Vieille Montagne en 1859, puis directeur de l'agence de Moresnet (neutre) de 1874 à 1884. L'encadrement en briques cimentées de l'entrée de la galerie était décoré des lettres V et M au haut des pieds-droits et des emblèmes miniers («Schlegel und Eisen» – maillet et coin de fer emmanché) au linteau, ces derniers encore faiblement visibles.

Dans la même vallée, au tiers du chemin depuis l'orée du bois, on voit encore l'entrée non clôturée d'une galerie de recherche poussée dans le calcaire Dinantien en direction du petit gîte d'Auenberg.

En remontant le chemin longeant la Gueule de Hergenrather Muhle à Hammermühle on observe, à droite du hameau de Hammer, avant la montée vers Fossey, l'entrée murée de la galerie Louise longue de 633 m qui assurait l'écoulement des eaux du siège de Fossey-Prester-Lindengraben. Elle a été percée en 1875 et correspond à l'étage -32 m de Lindengraben et de -34m de Prester. Elle est dénommée en hommage



14) Bâtiment du siège d'exploitation de Lontzen.

14



15) Bâtiment de l'ancien siège d'exploitation de Heggelsbruck

15



16) Bâtiment des anciens ateliers de la société de Membach à Perkits.

16

à Louise Horrie de Beaucaire, l'épouse du directeur général de la Vieille Montagne Louis Alexandre Saint-Paul de Sinçay (1815-1890).

Assise des anciens chemins de fer à voie étroite

L'assise de l'ancien chemin de fer à voie étroite de type Decauville sert de chemin d'accès à la vallée classée du Hornbach. Il assurait l'amenée des minerais extraits à Schmalgraf depuis l'«Oskar Stollen» jusqu'à l'usine de préparation mécanique de Moresnet prussien. Sa trace se remarque également dans les prairies entre l'orée du bois et la Gueule qu'il traversait par un pont dont subsistent les culées de béton.

De même l'assise du chemin de fer Decauville s'observe depuis la sortie de la galerie Louise au hameau de Hammer le long de la Gueule jusqu'à l'étang de Hergenrather Mühle. A cet endroit il traversait la route d'Astenet à Hergenrath. En aval on peut encore en suivre l'assise le long de la Gueule jusqu'aux haldes de Neu-Moresnet.

Haldes et crassiers

Certaines pelouses calaminaires évoquées plus haut se sont développées sur les remblais accumulés aux abords des puits (Schmalgraf, Fossey, Lontzen, Mützhagen, Eselbach) ou des galeries d'extraction (Oskar Stollen).

D'autres haldes à pelouse calaminaire se sont accumulées près des «laveries» ou usine de préparation mécanique: Membach, Plombières, Neu-Moresnet.

Un grand crassier de scories provenant des fours à plomb se remarque encore à Plombières. Il a été largement entamé pour en extraire du matériau d'empierrement.

A La Calamine le crassier de scories provenant de l'usine à oxyde de zinc a été presque complètement exploité pour la fabrication de blocs de construction. On en remarque toutefois la base qui sert de soutènement au remblai comblant l'ancienne exploitation à ciel ouvert.

Sur le site de Plombières des culs de creuset des anciens fours ont servi à l'établissement de divers murs de soutènement.

Bâtiments industriels réaffectés

A La Calamine divers bâtiments industriels ont été réaffectés en entrepôts ou maisons d'habitations. Ainsi à droite de la route de Liège en direction d'Aix-la-Chapelle, sur Moresnet prussien (Neu-Moresnet de 1919 à 1977), on distingue deux bâtiments en briques plus ou moins en retrait dont l'un est un ancien magasin et l'autre l'ancienne menuiserie. En bordure de la route l'ancienne remise à locomotive avec magasin du chemin de fer à voie étroite reliant la mine de Mützhagen près de la Maison Blanche à la laverie des minerais en longeant la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle a été transformée en maison d'habitation et ses murs crépis. De l'autre côté de la route, mais en retrait, le bâtiment dit Cottrel voit son rez-de-chaussée utilisé comme dépôt par le concession-

naire BP. Ce bâtiment abritait de 1928 à 1950 l'installation de précipitation du système Cottrel dans laquelle les gaz chargés d'oxyde de zinc sortant du four rotatif Wälz et préalablement refroidis de 400° à 130° précipitaient leurs poussières ténues sur des appareils d'épuration électrostatiques à fils chargés négativement par une installation de courant continu de 40.000 volts.

En bordure immédiate de la route se dresse la façade arrière du beau bâtiment de l'ancienne direction de l'agence de Moresnet (neutre) construit en 1910 et dont l'architecture s'inspire de l'Art nouveau: bâtiment en briques aux décors cimentés et à la toiture de zinc en tasseaux. Les lettres V et M et les mentions «ANNO» et «1910» placées dans des médaillons, ornent les deux façades. Celle côté cour porte de plus l'inscription «DIRECTION» au dessus de la grande porte d'entrée. Le bâtiment sert de maison d'habitation à un garagiste depuis 1962. En prolongement du bâtiment directorial on observe un petit bâtiment de briques qui servait de station de chemin de fer et d'habitation au chef de gare. Il a également été aménagé en logement. Enfin perpendiculairement au bâtiment principal, entre celui-ci et les fours à cuve, on observe l'ancien laboratoire de même type que le bâtiment principal, également aménagé en habitation.

Au siège de Lontzen (~1910-1935) le quasi totalité des bâtiments d'extraction subsistent. Ils abritent l'entreprise de décolletage (vis, boulons,...) S.A. Mustad depuis la dernière guerre. Seul le chevalet du puits d'extraction a été démonté.

Au petit siège de Rabotrath (~1847-1852) les bâtiments subsistants sont occupés par une exploitation agricole.

Le bâtiment du siège de Heggelsbrück (~1864-1885), commune de Baelen, simple construction de briques recouvertes de crépi, à la toiture de zinc à tasseaux est aménagé en logement.

Le bâtiment des bureaux de la sous-agence de Welkenraedt a servi longtemps de logement à un exploitant agricole et est en cours de réaménagement. C'est le seul vestige du siège de St Paul-La Bruyère à Welkenraedt (~1848-1884).

Le petit bâtiment du siège de Poppelsberg (~1848-1867) à Lontzen n'est plus qu'une ruine. Il avait longtemps servi à une petite exploitation agricole.

Dans la concession de Membach (~1824-1858) subsiste un bâtiment industriel transformé en exploitation agricole. Abandonné pendant plusieurs années il est en cours d'aménagement comme logement.

Dans la concession du Bleyberg (~1828-1922) il subsiste quelques bâtiments occupés par la S.A. Manufacture des Treillières et Toiles Métalliques depuis 1939.

Bâtiments non industriels

Demeures des directeurs d'exploitation

A La Calamine la villa du directeur de l'agence de Moresnet (neutre) et son parc ont été acquis en 1950 par l'administration communale qui la loue à un hôtelier restaurateur. La partie la plus ancienne, à l'avant,

date de ± 1840. Le bâtiment a été agrandi par un jardin d'hiver aménagé avec des blocs de minerais et de scories et, à l'arrière, où se situe une belle salle à manger à cheminée (pseudo) ouverte rapportée et à hauts lambris de chêne.

Le grand bâtiment de deux étages dit usine St Jean ou Jansmühle à Neu-Moresnet, acquis par la Vieille Montagne en 1848, a longtemps servi de bureaux, de laboratoire et de 1848 à 1874 d'habitation à l'ingénieur en chef Max Braun (Karlsruhe 1814 - Baden Baden 1883), représentant de la Vieille Montagne en Prusse, dont la rue Max perpétue la mémoire à La Calamine (Neu-Moresnet). Antérieurement ce bâtiment abritait une usine textile. Le bâtiment parallèle situé à l'arrière et datant du XVIII^e siècle abritait le moulin à cuivre dit Jansmühle. Les deux bâtiments ont été complètement assainis et aménagés en logements par un promoteur immobilier voici quelques années.

A Membach la maison directoriale est bien conservée avec son allée d'accès et ses pelouses. Elle a continué à servir de logement.

Maisons d'employés et d'ouvriers

Plombières présente toute une cité de maisons ouvrières.

A La Calamine on trouve rue de Liège les anciennes maisons d'employés (Hårehuser) vendues en 1950 à des particuliers.

A Welkenraedt-Bruyère subsiste une rangée de maisons ouvrières construites par la Vieille Montagne au siècle dernier.

La maison du maître-mineur du siège de Schmalgraf sert encore d'habitation.

Bâtiments divers

L'ancien local de la société des Carabiniers de la Vieille Montagne à La Calamine construit en 1850 a été transformé en dancing.

L'ancien casino des employés fondé en 1852 à Neu-Moresnet avec son jeu de quilles subsiste comme café-restaurant.

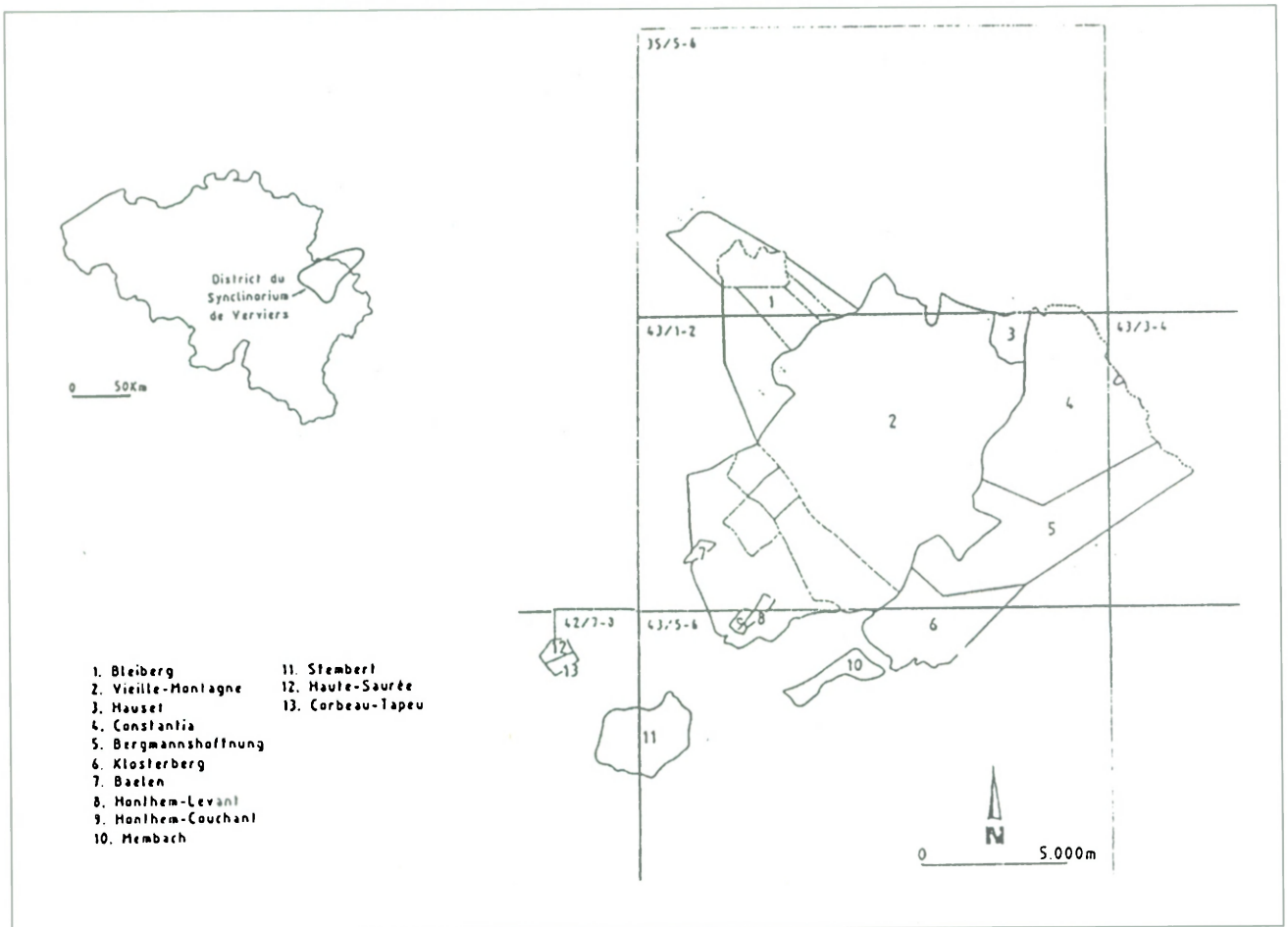
L'ancienne école Saint-Louis construite à Moresnet neutre en 1857 et abritant aussi le couvent des Sœurs de Notre Dame de 1857 à juillet 1940, sert de Maison communale à Kelmis-La Calamine depuis 1950.

Bibliographie et sources

L. DEJONGHE, F. LADEUZE et D. JANS: Atlas des Gisements plombo-zincifères du synclinorium de Verviers (Est de la Belgique). Ministère des Affaires économiques. Service géologique de Belgique. Mémoire no 33. Bruxelles, 1993. 483 p., 89 fig., 82 tabl., 16 pl.

France LADEUZE, Léon DEJONGHE et Firmin PAUQUET. La Vieille Montagne, l'exploitation minière et la métallurgie du zinc dans l'ancien duché de Limbourg. Bulletin trimestriel du Crédit communal, no 178, 1991-4. Bruxelles. p. 15-34.

Archives privées. Documents cédés et notes personnelles prises à l'Agence de Moresnet de la Vieille Montagne.



Véronique Pittie

Licenciée en Histoire de l'art et archéologie

Attachée à la Division du Patrimoine

Caroline Jeanmart

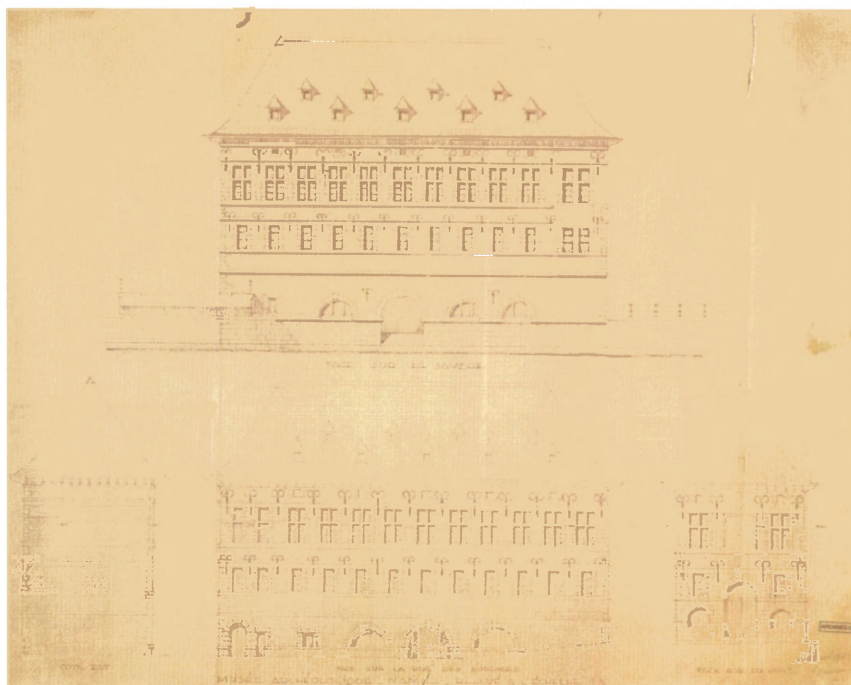
Etudiante à l'ENSAV La Cambre

**Présentation des archives
de la Commission royale
des Monuments,
Sites et Fouilles
de la Région wallonne**

Eglise Saint-Christophe à Liège. Détails des arcades dans les transepts. Auguste Van Assche. Gand, 12 octobre 1885. Crayon gris rehaussé de gouache sur papier fort doublé. Cliché: G. FOCANT, Septembre 1994.



Musée archéologique de Namur. Relevé des façades. G. Puissant, avril 1942. Tirage sur papier. Cliché: G. FOCANT, Septembre 1994.



Source privilégiée d'informations sur l'évolution du patrimoine wallon, les archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles constituent un fonds documentaire particulièrement intéressant tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Ce fonds homogène et en croissance constante depuis cent soixante années présente une variété de dossiers de nature juridique, historique, archéologique, environnementale et iconographique légués par plusieurs générations de membres.

Les archives se composent essentiellement de deux types de documents; les premiers dits administratifs parce que couchés sur un support papier et rassemblant l'ensemble du courrier et des avis échangés et d'autre part, les compléments iconographiques sous forme de clichés photographiques, de plans et maquettes d'architecture. A ce noyau documentaire initial regroupant environ sept mille dossiers administratifs, cinq mille dossiers photographiques et neuf mille documents graphiques, viennent s'ajouter des fonds annexes se rapportant au fonctionnement interne de l'institution, à la problématique des dénominations de rues ainsi qu'aux compétences du Ministère des Affaires économiques pour lesquelles la Commission royale est consultée.

Afin de mieux comprendre l'étendue et la diversité des archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, un bref rappel historique permettra de poser les jalons juridiques et éthiques qui ont orienté les travaux de ses représentants.

Le 7 janvier 1835, un arrêté royal institue une Commission pour la conservation des monuments du pays. Celle-ci constituée de neuf membres – architectes, ingénieur, peintre d'histoire et sénateur – a pour tâche de proposer des avis:

- 1° *Sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art.*
- 2° *Sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1824 [édifices et objets de culte] et d'autres édifices publics.**

L'héritage documentaire de cet arrêté royal se traduit par le dépôt de dossiers administratifs accompagnés de documents graphiques sur le patrimoine monumental civil et principalement religieux. C'est ainsi que l'ensemble des constructions et aménagements apportés aux églises et presbytères sont consignés dans les archives de la Commission royale. Outre l'architecture culturelle, certains permis de bâtir afférents aux écoles, hôtels de ville, halles, hospices et gares sont également représentés, en témoigne ci-après le projet de construction d'un hospice civil à Fleurus.

Au niveau architectural, les styles éclectique et néogothique sont abondamment illustrés, courants dominants dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les documents conservés livrent des informations quant aux techniques et matériaux utilisés, au choix des maîtres d'œuvre – architectes et artisans spécialisés –, au suivi chronologique des chantiers, aux querelles d'écoles et polémiques entre auteurs de projet et architectes provinciaux chargés de la surveillance voire enfin, des options de restaurations non retenues.

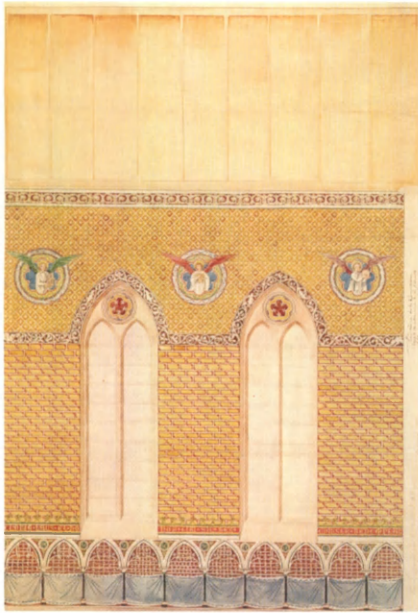
Les plans, quant à eux, témoignent de séquences architecturales parfois méconnues parce que relevés de situations détruites, cachées, profondément modifiées ou ayant fait l'objet d'investigations archéologiques antérieures. La présence de nombreux filigranes et tampons de la Commission royale, du Ministère de la Justice, du conseil communal, du Bureau des marguilliers, les visas de l'entrepreneur et des administrations compétentes, constitue le passé administratif d'un édifice préalablement à son élévation ou à ses modifications. Ainsi, les archives d'architecture peuvent être considérées comme les fondations documentaires du patrimoine.

Un second arrêté du 31 mai 1860 institue les membres correspondants de la Commission royale. Ceux-ci *recueillent les renseignements et donnent les avis qui leur sont demandés par la Commission, et ils surveillent, s'il y a lieu, l'exécution des travaux qu'elle a approuvés. Ils peuvent aussi, d'office, appeler l'attention du gouvernement ou de la commission sur les mesures qu'ils jugent utiles pour la conservation des monuments ou des objets d'art.**



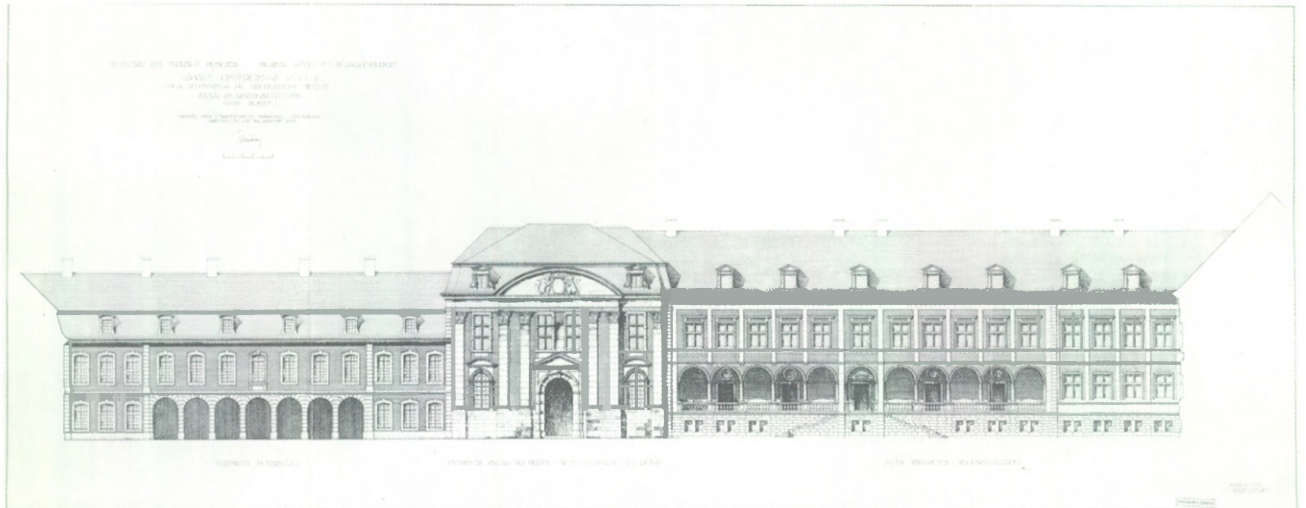
Eglise Saint-Christophe à Liège. Projet de vitraux. Visa CRM 14.04.1888. Crayon gris et gouache sur papier fort doublé. Cliché: G. FOCANT, Septembre 1994.

L'élargissement du nombre des membres et la spécialisation des correspondants au patrimoine provincial, auquel ils sont davantage sensibles par la proximité, accroît les travaux de la Commission royale ainsi que son influence et porte une attention plus particulière au petit patrimoine. Dès lors, on assiste à un pré-inventaire de l'ensemble des édi-



Chœur de l'église Saint-Christophe à Liège. Projet de peintures murales. Visa CRM 14.04.1888. Crayon gris rehaussé de gouache sur papier fort doublé et retouché. Cliché : G. FOCANT, Septembre 1994.

Abbaye cistercienne d'Aulne à Gozée. Essai de reconstitution. Lemaire. Bruxelles, le 30 septembre 1943. Tirage sur papier. Cliché : G. FOCANT, Septembre 1994.



fices civils et religieux. Ce répertoire monumental encouragera ultérieurement l'élaboration d'une classification typologique et qualitative interne à la Commission royale; sorte de préliminaire aux classements résultant de la loi sur la conservation des monuments et sites du 5 août 1931.

Sous l'impulsion, principalement de Jules Carlier secondé par Dommartin, tous deux membres de la Commission royale, une section des sites est officiellement établie le 29 mai 1912. Celle-ci répond à une double motivation: *dans un intérêt esthétique, de mettre les beautés naturelles du pays, ses sites et ses paysages pittoresques à l'abri de la dégradation; et dans un intérêt scientifique, d'assurer la conservation, dans quelques localités particulièrement intéressantes, de l'aspect primitif du sol, de ses particularités géologiques, des plantes et des animaux indigènes d'espèce rare ou caractéristique, ainsi que des vestiges de la préhistoire...**

Outre les aspects géologique, biologique et paysager, s'y trouvent également induites, les notions d'ensemble architectural et de site archéologique; cette dernière étant concrétisée dans le décret du Conseil régional wallon du 18 juillet 1991.

Cette approche historique succincte définit la trame institutionnelle du fonds d'archives conservé par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Concrètement, le travail d'archivistique entrepris il y a trois ans, a consisté au départ en un classement systématique des documents déterminé par la nature du support: papier, papier photographique, graphique ou en trois dimensions. Au sein de chaque groupe d'archives, une classification géographique et thématique a été privilégiée conséquemment au critère de recherche documentaire prédominant qui est celui de la localisation.

Dans une seconde phase, un inventaire manuscrit sommaire et ensuite informatique – actuellement en cours – permet de distinguer et quantifier chaque sous-groupe. Ceux-ci traités séparément conservent toutefois une unité thématique grâce à un système de références dont l'élément central demeure le dossier papier, qu'il s'agisse d'un classement, d'une restauration ou d'un signalement patrimonial.

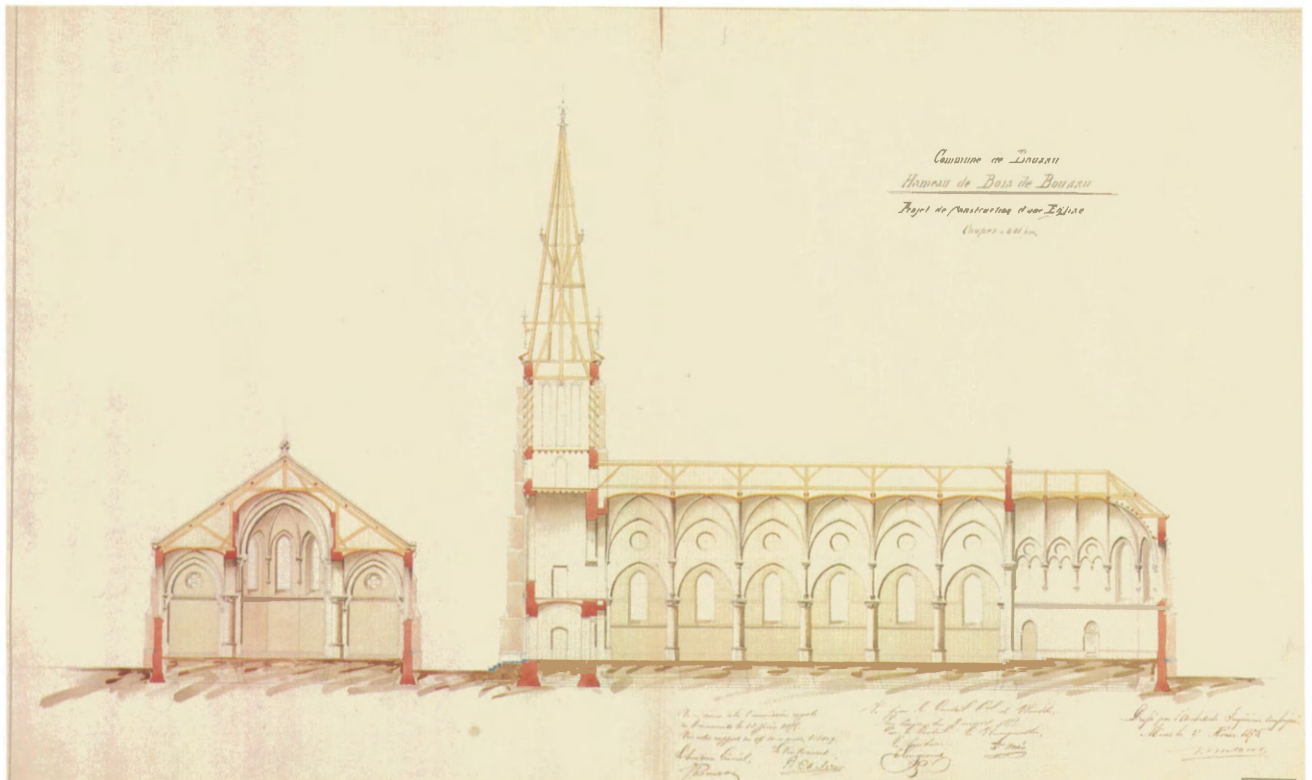
En corollaire du classement géographique minimal, par province et commune fusionnée au 1 janvier 1977, une classification numérique singularise les édifices de culte (indice 1), les édifices civils (indice 2), les sites, ensembles architecturaux et sites archéologiques (indice 3), les avis relatifs aux plans de secteur et plans particuliers d'aménagement (indice 4), les dossiers de dénomination de rues (indice 5). Ces derniers relèvent depuis le décret de l'Exécutif de la Communauté française du 3 juillet 1986 de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie. Des contacts ont été pris afin d'assurer le suivi et la consultation des dossiers par ladite commission tout en les conservant dans leur fonds initial.

Par ailleurs, des archives, de moindre importance quantitative, abordent des questions patrimoniales spécifiques telles que les mesures de protection contre les incendies dans les monuments classés ou, au niveau communal, la problématique de la signalisation touristique d'un monument historique. Ces dossiers, détachés du fonds d'archives, constituent néanmoins une documentation passionnante sur des sujets récurrents de la protection du patrimoine.

Un fonds intitulé affaires économiques regroupe les dossiers émanant du ministère concerné et pour lesquels les membres de la Commission royale rendent des avis sur les tracés de voies routières, ferroviaires et navigables, de conduites de gaz et de lignes électriques à proximité ou dans les sites classés. Les archives sont classées par province et gardent la nomenclature attribuée à l'origine.

Enfin, un fonds nommé archives internes rassemble la documentation relative au fonctionnement de l'institution telle que l'archivage des ordres du jour et procès verbaux de réunions, les dossiers biographiques des membres honoraires et correspondants ainsi que les rétroactes des différentes publications et manifestations organisées par la Commission royale.

Commune de Boussu, hameau De Bois. Projet de construction d'une église. Hubert. Mons, le 27 février 1875. Crayon gris et gouache sur papier fort. Cliché: G. FOCANT, Septembre 1994.



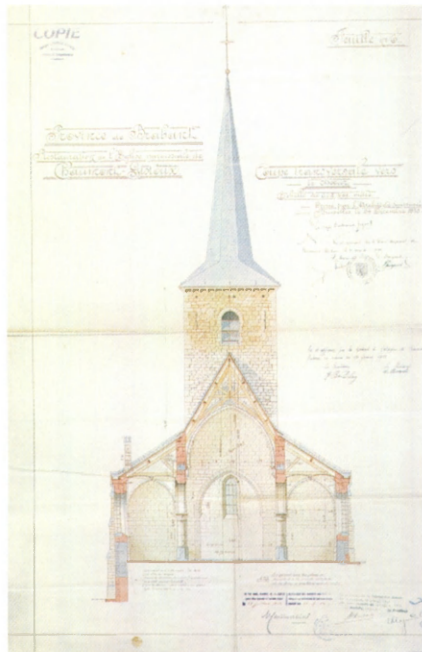
Avant d'aborder les archives iconographiques de nature complémentaire aux dossiers précédents, une question essentielle a rapidement émergé, à savoir quels sont les intérêts, finalités et les mesures conservatoires à prendre pour traiter une telle quantité de documents ?

Considéré comme un fonds spécifique, legs d'une institution royale occupant une place prépondérante dans la sauvegarde du patrimoine, les archives conservées sous forme de document manuscrit et dactylogra-

Ville de Fleurus. Construction d'un hospice pour les vieillards des deux sexes. Plans, coupe et élévations. A. Cador, 1862. Encre de Chine rehaussée de couleurs sur calque collé sur papier. Cliché : G. FOCANT, Septembre 1994.



Restauration de l'église paroissiale de Chaumont-Gistoux en Brabant. Coupe transversale vers le chœur. G. Cochaux-Segard. Bruxelles, le 24 décembre 1910. Tirage sur papier rehaussé de gouache. Cliché : G. FOCANT, Septembre 1994.



phié, relevé, maquette ou cliché photographique sont, à l'instar, d'un tesson gallo-romain, d'un chapiteau historié d'époque romane, d'une charpente du XVI^e siècle ou des techniques traditionnelles de restauration architecturale, des traces archéologiques indispensables pour l'approche scientifique et la sensibilisation à l'environnement patrimonial.

Il devenait dès lors important de préserver l'intégrité du fonds d'archives et d'en assurer, en corollaire, sa conservation matérielle dans le but d'une exploitation plus judicieuse et d'une plus grande accessibilité des documents aux chercheurs.

Le traitement informatique des données satisfait à ce double objectif. L'informatisation rend la gestion des archives plus dynamique en accélérant les procédures de recherches, notamment par la conjonction des critères de dénomination du bien, de localisation géographique, de statut juridique et d'ordre chronologique. Elle offre, par ailleurs, une vision plus large des documents en favorisant les comparaisons, rapprochements voire similitudes spatio-temporelles. D'un document de protection à consonance juridique, l'archive revêt un caractère documentaire nécessaire dans l'appréciation contemporaine du patrimoine.

Les dossiers sont généralement accompagnés de clichés photographiques noir et blanc parmi lesquels figurent de nombreux doublons des archives photographiques de l'Institut royal du Patrimoine artistique à

Bruxelles et d'autre part, les clichés couleurs plus récents pris lors des visites de chantiers par les membres. Les archives photographiques sont regroupées par édifice ou site et sont ensuite rangées géographiquement par province et commune, système identique à celui adopté pour le classement des plans.

Outre sa valeur documentaire, l'archive d'architecture présente une dimension esthétique qui réside principalement dans la qualité de la représentation. Celle-ci est tributaire de la sensibilité de l'architecte, de l'objet, des matériaux utilisés et de son degré de conservation. Ainsi, les documents de la Commission royale permettent de retracer, depuis le milieu du XIX^e siècle, et à partir des relevés à l'encre de Chine ou au crayon gris rehaussés de couleurs jusqu'aux tirages contemporains, une évolution de la représentation architecturale. Actuellement, un inventaire approfondi est en cours de réalisation, il permettra de dégager des données géographiques, archéologiques et techniques sur l'ensemble des édifices visés par la Commission royale.

Devant l'importance du fonds, une priorité s'imposait, celle de limiter l'inévitable dégradation des documents causée par les manipulations multiples et les facteurs d'environnement tels que l'humidité, la lumière, la température et l'air par l'adoption de mesures conservatoires.

Enfin, Caroline Jeanmart, étudiante à l'Ecole Nationale des Arts Visuels La Cambre, présente le travail réalisé au cours d'un stage dans l'atelier de restauration d'œuvres d'art sur papier.

Dix plans d'architecture nous avaient été confiés par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Si le papier sur lequel avaient été exécutés les originaux était d'une qualité relativement acceptable, le papier des tirages était en revanche plus fin et devenu cassant avec les années. Toute manipulation s'en avérait dommageable.

Les angles des plans, particulièrement vulnérables, s'étaient pliés puis cassés. Le long des bords, des déchirures étaient apparues. Les plans avaient été archivés pliés. Ces pliures avaient à la longue causé des déchirures. Ces déchirures s'étaient prolongées. Des morceaux entiers de papier s'étaient détachés et perdus, créant des lacunes dans les documents. Afin de freiner ces détériorations, des restaurations à l'aide de papier kraft, toiles adhésives ou d'autres matériaux de qualité médiocre avaient été entreprises. Hélas, ce type de réparations se révèle souvent néfaste car, avec le temps, des tensions se créent qui contraignent le papier. De plus, sous l'action de la lumière et de la température, la colle quitte son support, s'infiltré entre les fibres et colore le papier d'une teinte jaune.

La première étape du traitement de conservation était alors le nettoyage superficiel du papier. Toutes les crasses, taches ou poussières non incrustées ont pu être éliminées grâce à un minutieux et délicat gommage recto-verso. Les incrustations légères ont été épidermées au scalpel. Ensuite, les bandes de papier kraft et de toile ont été ôtées afin de rendre possible l'aplanissement des documents en prenant soin d'enlever tous les restes de colle acide.

Une fois nettoyé en surface, le papier devait l'être en profondeur grâce à un drainage local sur papier buvard. Dans ce cas précis en effet, une immersion totale de papier était impossible, tous les rehauts de couleurs ainsi que l'encre des cachets étant sensible à l'eau. Le drainage a, par

contre, pour effet de gonfler les fibres d'eau, ce qui permet d'évacuer les produits de décomposition du papier et ainsi d'éliminer les substances acides et d'atténuer la coloration jaune du papier vieilli. Ce traitement à l'eau améliore donc les qualités physico-chimiques, la résistance mécanique ainsi que le pH et la «blancheur» du papier.

Les archives présentant des lacunes et des déchirures lacunaires ont été réalisées en superposant plusieurs couches de papier japon de manière à obtenir la même épaisseur et la même souplesse que le papier original. Ces incrustations ont ensuite été retouchées à l'aquarelle pour atténuer le contraste existant entre zones intactes et zones incrustées. Pour assurer leur bonne conservation tout en permettant leur manipulation, ces archives restaurées devront être rangées à plat entre deux feuilles de carton 100% coton et placées dans des tiroirs ou boîtes de carton neutre solanters ne contenant pas de pâte à bois, à une température d'environ 18° et un taux d'humidité relative de 50 à 55%. Le soin attentif des conservateurs permettra ainsi de ralentir la lente et naturelle dégradation du papier.



Conservation des plans: doublage à la colle d'amidon. Cliché: C. JEANMART, Mai 1994.

Références bibliographiques

- 7 janvier 1835, no 9. - Arrêté qui institue une Commission pour la conservation des monuments du pays, dans, *Pasinomie*, Bruxelles, 1835.
- 31 mai 1860, no 196. - Arrêté royal portant institution Les membres correspondants de la Commission royale des Monuments, dans, *Pasinomie*, Bruxelles, 1860.
- 29 mai 1912, no 315. - Arrêté royal. Commission royale des monuments. Création d'une section des Sites, dans, *Pasinomie*, Bruxelles, 1912.